



Prix Luxembourgeois de la Qualité

Assemblée constituante

**Michel Wurth élu
nouveau Président
de la Chambre
de Commerce**

Economie

**Amélioration
des perspectives
pour 2004-2005**

Chronique juridique

**Loi du 18 avril 2004
relative aux délais
de paiement et
aux intérêts de retard**

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS

ZEBRA

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.bcee.lu

En parfait partenaire.

Les véritables enjeux des **élections législatives** et **européennes**

Le dimanche, 13 juin 2004 les Luxembourgeois seront appelés à élire les 60 députés qui composeront le Parlement national ainsi que les 6 représentants luxembourgeois au Parlement européen.

Si l'attention du public et des médias semble largement se focaliser sur les élections législatives, les élections européennes méritent autant d'attention que le scrutin national. En effet, les décisions qui façonnent le quotidien des citoyens et des entreprises luxembourgeoises sont de plus en plus souvent prises à Bruxelles et à Strasbourg. D'où l'importance pour le Luxembourg de mandater des représentants forts et éclairés au sein des institutions européennes. Rappelons que le Parlement européen est, avec le Conseil de l'Union européenne, le principal législateur (à l'exception de la politique agricole et de la politique commerciale extérieure), qu'il possède souvent le dernier mot en matière de budget et qu'il est l'organe qui contrôle la Commission européenne et le Conseil. Cela démontre clairement l'importance des résultats des élections européennes.

L'Europe élargie comporte des opportunités formidables pour les Européens qu'il s'agisse de travailleurs, d'entrepreneurs ou simplement de citoyens, mais elle pose également les acteurs socio-économiques et les autorités politiques devant des grands défis. Les Etats membres doivent respecter les exigences du Pacte de stabilité et de croissance, tout en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de Lisbonne pour assurer l'avancée économique et technologique de l'Europe. Car un renforcement des économies engendre des nouveaux emplois, soutient le processus d'intégration des nouveaux Etats membres, renforce la sécurité intérieure et extérieure et permet de financer un système de protection social généreux et équitable.

Un des défis principaux sera de (re)placer l'économie et l'entreprise au centre des débats et des actions politiques. Au cours des cinq dernières années, la politique européenne s'est concentrée surtout sur les affaires institutionnelles, sur la sécurité internationale, sur les questions environnementales et sur la protection sociale. Au niveau national également, les mesures tendant à renforcer l'Etat providence ont dominé le programme gouvernemental, alors que la question de son financement est passée au second rang.

Or, la société et les autorités politiques, tant au niveau européen que national, feraient bien de se rappeler que toute richesse, avant de pouvoir être distribuée, doit d'abord être créée, et que toute richesse provient des entreprises. Aussi, les

politiques doivent-ils davantage se focaliser sur les thèmes de la création et du développement des entreprises et de la croissance économique. L'esprit d'entreprise doit être encouragé par une politique afférente réellement efficace qui ne devra pas se contenter de proposer une série d'instruments plus ou moins efficaces d'aide à la création d'entreprise, mais également trouver les moyens pour valoriser l'image de l'entrepreneur et combattre la peur de l'échec si intimement associée dans la tête des Luxembourgeois à l'idée de la création d'entreprise. A cet égard, la Chambre de Commerce est persuadée que des solutions peuvent notamment être trouvées par la facilitation de la reprise et la transmission d'entreprises existantes.

D'autres exemples à suivre existent. La Belgique a ainsi récemment introduit une bourse de pré-activité non remboursable, destinée à couvrir partiellement ou totalement certaines dépenses engagées durant la phase d'étude, d'élaboration et de mise en forme d'un projet de création d'entreprise basé sur une idée originale. Pour être véritablement efficaces, ces instruments doivent être le fruit d'une concertation étroite entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les bénéficiaires finaux.

Le nouveau Gouvernement devra améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises et renforcer les structures économiques, afin que les entreprises implantées au Luxembourg puissent faire face à une concurrence accrue, tout en s'engageant dans un processus d'innovation continue.

L'évolution de la productivité doit être corrigée et les coûts salariaux doivent s'ajuster à nouveau à celle-ci. L'inflation continue à évoluer à un niveau inquiétant, une tendance hautement dangereuse dans un pays qui maintient un système d'indexation automatique des salaires à l'évolution des prix.

Le nouveau Gouvernement devra s'engager à valoriser ensemble avec des partenaires du privé comme la Chambre de Commerce le capital humain, qui reste la seule ressource naturelle dont dispose encore le Luxembourg.

La Chambre de Commerce se propose comme partenaire du gouvernement et publiera prochainement les recommandations qu'elle a identifiées comme étant prioritaires en vue de rendre l'économie luxembourgeoise plus performante et plus dynamique dans son document appelé «Entreprise Luxembourg». La Chambre de Commerce est disposée à jouer un rôle majeur dans les domaines émarginés et axera son programme de travail interne pour les prochaines années sur ces priorités.

Sommaire

Edito

- Les véritables enjeux des élections législatives et européennes

page 3

Dossier



Le prix Luxembourgeois de la Qualité

page 6

N° 5 - 2004

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 32 300 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie
Bureaux: 119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu

Conception graphique:

Millenium - Bertrange

Crédit photographique:

MEV, Agence Blitz

Interna

- Assemblée constituante:
M. Michel WURTH élu nouveau
Président de la Chambre
de Commerce

page 14

- Portrait: Michel WURTH

page 15

International

- Calendrier
- Luxembourg Promotion Week
in the USA
- Mission de promotion
économique au Cap-Vert

page 16

- Nouvelle publication:
Guide du Marché 2005-2006
- 14th May 2004:
Office du Ducroire joins FCIB

page 18

- Visite du Président de la Banque
Mondiale au Luxembourg

page 19

- Messen und Ausstellungen
im Juli 2004
- Dernières inscriptions
pour le stand collectif
de la Grande Région

page 20

- Luxembourg companies
at EUROINDIA 2004

page 21

- Grand stand collectif
luxembourgeois à
«INITIATIVES 2004»

page 22

- 17-18 mai 2004:
Doing Business without Borders
- Jouez un rôle actif dans le
processus d'élaboration de
politiques de l'Union européenne

page 23

- Consultation sur le droit des
sociétés: Miser sur
la transparence et l'information

page 24

- Nouvelle législation relative aux
exigences en matière d'hygiène
des denrées alimentaires

page 25

- L'Élargissement en bref

page 26

- Journées d'opportunités
d'affaires 2004
- The American Chamber
of Commerce (AMCHAM)

page 29

- Konferenzabend mit dem
Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg

page 30

- The Chamber of Commerce
of Belgium and Luxembourg
in Spain

page 31

Formation

- Quelques problèmes liés à
l'évaluation de la formation

page 34

Innovation

- Crédits et investissements:
La SNCI présente son rapport
d'activité 2003

page 40

- Six mesures pour améliorer le
climat entrepreneurial
high-tech au Luxembourg

page 41

- Secteur audiovisuel: FTA Communication Technologies implante un centre de recherche au Luxembourg

page 43

- Lancement officiel du premier Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart

page 44

- Laboratoire National de Santé/CRP-Santé: Offizielle Inbetriebnahme der Proteomik-Plattform am Institut für Immunologie

page 45

- 1, 2, 3, Go: A vos projets!

page 46

- e-Xstream Engineering et Goodyear signent un projet de recherche commun

- LEONARDO da VINCI II: Appel à propositions 2005

page 47

- Signature de l'accord d'adhésion du Luxembourg à la Convention de l'ASE

page 48

- 6e PCRD: des nouveautés à venir

page 49

- Luxinnovation conserve son rôle de Correspondant luxembourgeois

page 50

Economie

- Reprise en 2003 – perspectives améliorées pour 2004 et 2005

page 52

- Aspects socio-démographiques des familles au Luxembourg

page 56

- Premier colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance dans une perspective européenne

page 57

- Bulletin du Statec: Le tourisme a résisté à la morosité en 2003

page 58

Législation et avis

- Chronique juridique: Loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard



page 60

- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

page 64

- Workshop: Protection des données personnelles

page 67

- Workshop: les 13, 14 et 15 juillet 2004 à la Chambre de Commerce

page 68

Commerce

- Les commerces spécialistes présents dans la Grande Région Saar-Lor-Lux: Le secteur de la chaussure



page 70

Fédérations/UEL

- Union des Entreprises Luxembourgeoises: L'UEL change de Président

page 74

- La Fédération luxembourgeoise de l'Ameublement lance son nouveau site

- L'ACEL devient membre consultatif de l'ESIB

page 80

- Assemblée générale de la FEDIL: Faire de la compétitivité des entreprises la première priorité

page 81

- Déclaration sur l'état de la nation: Où sont les visions? Où est la volonté de réformes?

page 82

Tourisme

- Sommer, Sonne, Sand... und Saar!

page 84

- „Antikenfestspiele“ & „Brot und Spiele“: Trier belebt die antiken Stätten neu

page 85

Actualités Entreprises

- En bref
- Paul Wurth consolide sa présence internationale en 2003

page 86

- Arcelor génère le meilleur résultat opérationnel trimestriel depuis sa création

page 88

- Luxair: Une année 2003 difficile malgré un léger bénéfice

page 89

- La Lorraine: 20 ans de découvertes culinaires

page 90

- Lancement du 1^{er} Prix Luxembourgeois de la Qualité

page 92

- La BGL fête son 100.000^e client Web et Phone Banking
- Thiel Logistik mit Wachstum bei Umsatz und Ertrag

page 93

- Création d'un GIE par les opérateurs et fournisseurs de services de téléphonie mobile

page 94

- L'agence Bettembourg de la BGL fête ses 75 ans

page 95

Bourse d'entreprises

page 96

Liquidations

page 98



Le **Prix** de la



Luxembourgeois

Qualité



Plus qu'un simple concours, le Prix Luxembourgeois de la Qualité évalue tous les aspects du Management des organismes qui postulent. Il récompense non seulement les vainqueurs pour leur Excellence, mais aussi chaque candidat en leur donnant les moyens de devenir toujours plus performants.

Le modèle n'impose pas d'exigence stricte aux candidats, il leur fournit simplement une «ligne directrice» vers l'accroissement des performances. Elles sont ensuite libres de développer les pratiques les mieux adaptées à leur situation.

Le modèle est composé de 2 parties: les pratiques (selon 8 thèmes) et les résultats (cf. encadré: Modèle du Prix Luxembourgeois de la Qualité).

- Ressources et infrastructures (ressources financières, infrastructures et cadre de travail, information)
- Partenariat et fournisseurs

Chacun de ces thèmes aborde un élément spécifique de la gestion de l'entreprise (cf. encadré: Description du modèle du Prix Luxembourgeois de la Qualité).



■ La partie «Pratiques»

Elle concerne les pratiques, méthodes et outils mis en place. Voici les 8 thèmes qu'elle regroupe:

- Orientation client et marché
- Société et environnement
- Stratégie et politique
- Leadership
- Processus
- Personnel





■ La partie «Résultats»

Cette partie regroupe les résultats obtenus par la mise en œuvre des pratiques précédemment observées. Les «sous-thèmes» résultats sont:

- Clients et marché
- Personnel
- Stratégique
- Opérationnel
- Sur les collectivités

Un modèle a en outre été spécialement conçu pour la petite entreprise, parce que ses besoins et ses ressources sont différents de ceux des structures de plus grande taille.

Ce modèle possède la même structure que celle du modèle «classique», mais il a été allégé et le vocabulaire a également été adapté.

Description du modèle du Prix Luxembourgeois de la Qualité

►► Orientation client et marché:

On observe:

- ▷ La manière dont l'organisme gère ses relations avec les clients.
- ▷ La façon dont elle utilise les besoins et contraintes du (des) marché(s) sur lequel (lesquelles) elle se positionne.
- ▷ La façon dont elle identifie ses concurrents, et ses avantages (plaçant et gagnant).

►► Société et environnement:

On observe:

- ▷ La manière dont l'organisme gère l'impact de son activité sur la société et l'environnement.
- ▷ La manière dont l'organisme s'investit dans la vie de la société et le respect de l'environnement.

►► Stratégie et politique:

On observe:

- ▷ La définition de la stratégie et de la politique.
- ▷ La manière dont elle est déclinée et communiquée.
- ▷ La cohérence face aux besoins, aux contraintes et aux moyens des parties prenantes.
- ▷ La façon dont elle est pilotée et gérée.

►► Leadership:

On observe:

- ▷ La manière dont les managers s'impliquent dans la définition et la mise en œuvre de la vision et de la stratégie de l'organisme.
- ▷ La manière dont ils gèrent, soutiennent et motivent les différentes unités pour les guider vers les objectifs fixés.
- ▷ La manière dont il s'implique au quotidien.

►► Les processus:

(hormis la gestion générale des processus, on distingue dans une entreprise les processus de

conception et de développement, de production de biens et services, les processus de support et les processus d'amélioration et d'innovation)

On observe:

- ▷ La définition des processus, leur synchronisation et leur impact sur la performance de l'organisme.
- ▷ La prise en compte des besoins et contraintes, internes ou externes, dans leur définition.
- ▷ L'intégration de concepts fondamentaux tels que la créativité, l'amélioration et l'innovation.
- ▷ La façon dont elle planifie les activités en vue d'atteindre ses objectifs.

►► Personnel:

On observe:

- ▷ La manière dont le potentiel humain, ses connaissances, ses compétences et les responsabilités sont gérés et développés.
- ▷ La manière dont il est intégré dans les prises de décision et les différents processus.

►► Ressources et infrastructures (ressources financières, infrastructures et cadre de travail, information):

On observe:

- ▷ La gestion des ressources et infrastructures ainsi que son impact sur la performance de l'organisme.
- ▷ La gestion de l'information.
- ▷ La gestion et l'utilisation des moyens financiers.

►► Partenariat et fournisseurs:

On observe:

- ▷ La sélection des différents partenaires externes.
- ▷ L'état des relations qui existent avec eux.
- ▷ L'évaluation des partenaires et fournisseurs.

■ Les prix d'excellence

Les récompenses, nationales ou Européennes, ont vocation à promouvoir les meilleures pratiques de Qualité Totale dans le monde. Toutes font obligation aux lauréats de partager leur expérience avec leurs concitoyens.

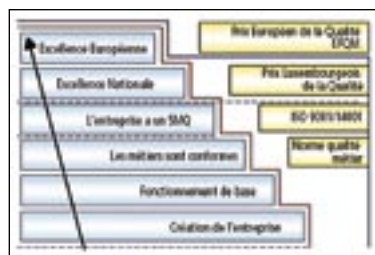
Chacune met cependant l'accent sur des aspects spécifiques mais avec des critères similaires.

Le Prix Deming est précurseur (1951) et représente, de l'avis des Japonais eux-mêmes, la reconnaissance du Japon envers l'éminent Docteur américain William Edwards Deming, décédé à 93 ans en décembre 1993.

W. E. DEMING, invité en 1950 par la JUSE (Union of Japanese Scientists and Engineers), a su convaincre les dirigeants japonais de l'impérieuse nécessité des méthodes statistiques pour la maîtrise de la qualité.

Les États-Unis ont institué, 36 années plus tard, le Malcolm Baldrige National Quality Award, et dans le même temps l'Australie lançait l'Australian Quality Award.

Le Prix Européen, créé fin 1991, est l'aboutissement d'une collaboration de l'EFQM (European Foundation for Quality Management), de l'EOQ (European Organization for Quality) et la Commission Européenne.



Toutes ces récompenses ont pour vocation de sélectionner les organisations les plus performantes, et grâce à la compréhension de leur démarche, d'encourager d'autres organisations à

développer le management par la Qualité Totale.

Qu'il s'agisse d'un examen (Prix Deming) ou d'un concours (Prix Malcolm Baldrige, Prix Australien (AQA), Prix Européen (EFQM), Prix Français), le succès n'est pas garanti.

Gagner n'est pas un but en soi, le but véritable c'est progresser!

Le fait de se présenter constitue une opportunité pour les candidats d'obtenir un diagnostic approfondi de ses pratiques qualité et de progresser.

En cas d'échec, se présenter à nouveau, c'est continuer à progresser!

En cas de succès, la remise du trophée est l'occasion d'organiser une fête pour célébrer l'événement avec les collaborateurs de l'entreprise, de tenir son engagement de partager son expérience, de faire des émules en interne, et de préparer le plan d'action pour maintenir le niveau, et progresser. ■

Pour plus d'informations: Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité,
www.mlq.lu, tél.: 54 55 80-580, e-mail: info@mlq.lu

Témoignage de la **BGL**

La Banque Générale du Luxembourg est une des institutions financières les plus prestigieuses du Grand-Duché de Luxembourg. Elle emploie 2480 personnes et dispose de 37 agences. Monsieur Kik Schneider, Directeur Marketing et Coordination Commerciale Bancassurance, nous présente l'engagement de la BGL pour la qualité.

Merkur: En quoi le secteur bancaire est-il concerné par la qualité?

Kik Schneider: Le secteur bancaire est entièrement concerné par la qualité, car les produits et services offerts de part et d'autre se ressemblent fortement. La différenciation se

fait moins au niveau de la conception des produits, mais plutôt au niveau de la qualité de délivrance du service.

Prenons l'exemple d'un crédit: le client regarde certes le taux d'intérêt, mais aussi d'autres éléments tels que rapidité, amabilité, disponibilité, précision des renseignements fournis qui jouent un rôle décisif dans son choix final.

Quelles sont vos réalisations et chantiers en matière de qualité?

La prise de conscience de ce critère distinctif qu'est la qualité a amené la banque à définir des programmes Qualité qui sont axés sur plusieurs dimensions:

- D'abord, des enquêtes de satisfaction réalisées parmi les clients nous ont permis d'identifier certains points à améliorer à la fois dans nos processus de production et au niveau de l'accueil. L'architecture et l'organisation actuelle de nos agences, par exemple, tiennent compte des conclusions tirées de tels sondages.
- Ensuite, le traitement des réclamations est une autre source précieuse d'informations. Au-delà du suivi soigneux de chaque réclamation et du problème individuel du client, l'analyse des réclamations permet égale-



ment de détecter des dysfonctionnements plus systématiques.

- Finalement, nous avons mis en place un prix Qualité, dont le but est d'inciter nos collaborateurs à soumettre leurs idées et suggestions d'amélioration. De par son nom «Concerto», ce prix souligne l'importance du travail d'équipe.

Un projet actuellement en cours qui a également été inspiré par l'analyse de réclamations et des résultats d'enquêtes est celui du «Single Middle Office». Il s'agit de rassembler toutes les personnes susceptibles de pouvoir donner une réponse «end-to-end» au client qui appelle la banque pour tel ou tel problème opérationnel, évitant ainsi que le client soit transféré d'un service à l'autre.

Comment surmontez-vous les résistances internes?

La qualité est un état d'esprit. Elle doit s'intégrer dans notre comportement de tous les jours. Mais les projets Qualité ne se réalisent pas d'un jour à l'autre. Ils doivent être gérés de manière professionnelle et accompagnés de programmes d'information, de formation et de sensibilisation pour être acceptés («change management»).

Pour motiver les employés, il est important de placer vos démarches qualité dans un contexte économique plus général auquel tout le monde est sensible (p.ex. fiscalité européenne de l'épargne, les amnisties fiscales) et de concrétiser les mesures à prendre. Ainsi, vous saurez mieux rallier vos collaborateurs.

Comment concilier contrôle continu des coûts et qualité?

Quand nous lançons notre premier programme qualité il y a douze ans, nous étions d'avis que la qualité nécessite des investissements. Et inversement, que faire des économies aurait inévitablement comme conséquence des coupes dans la qualité.

Nous savons aujourd'hui qu'on peut faire des économies et à la fois produire de la qualité, par exemple par une approche de lean management, i.e. en identifiant exactement les besoins du client et en y adaptant les processus, sans faire de la «surqualité» et tout en évitant tout «bonus» qui n'est pas perçu comme tel par le client. Plus nos processus seront lean, plus notre service sera efficace, et plus le client sera satisfait.

Comment prévenez-vous les risques opérationnels?

Nous avons fait l'inventaire de tous les risques inhérents à n'importe quelle activité de la banque. A côté des risques financiers gérés par notre département ALM/Risk Management, nous avons identifié d'autres risques majeurs en relation avec la qualité, comme p.ex.:

- le risque d'un incident informatique
- le risque relatif à la protection des données client
- le risque de blanchiment (l'argent qui rentre du crime) et de noirçissement (l'argent qui sort pour financer le crime).

Pour gérer tous ces risques, des programmes, back-ups, procédures et formations ont été mis en place.

La gestion de la qualité est ainsi aujourd'hui un domaine à facettes multiples. Elle concerne les processus «end-to-end» et englobe tous les services de la banque.

Voilà pourquoi c'est un état d'esprit plutôt qu'une simple méthodologie ou un outil. Investir dans cet état d'esprit est, à la clé, une réduction de coûts considérable. ■



From Physical to Application
We try to meet your requirements

Informatique & réseaux
solutions - consultance - services

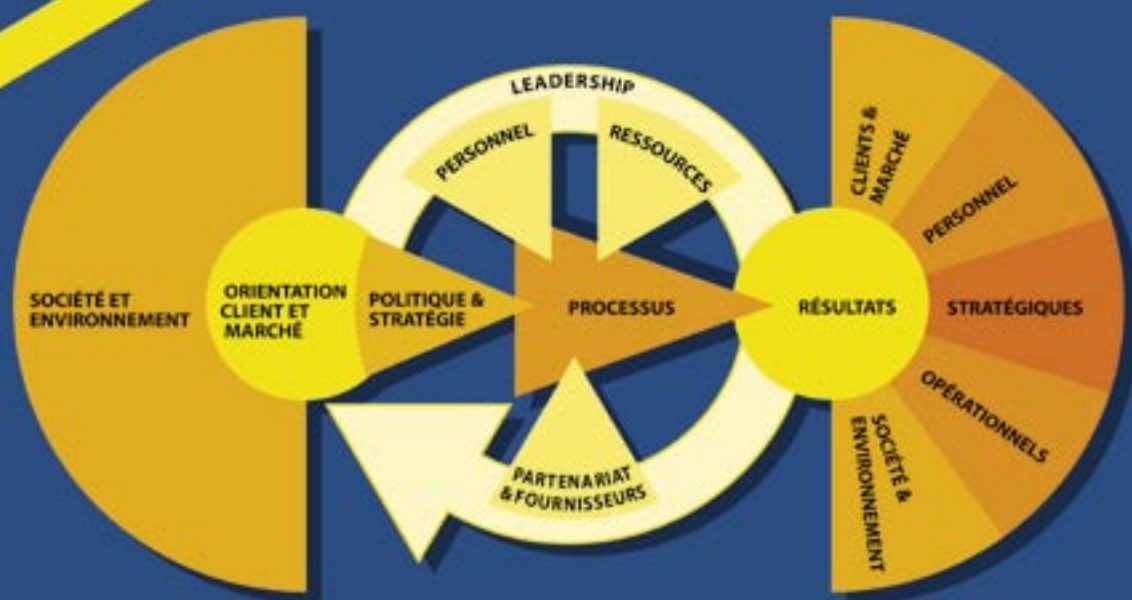
+352 091 435 462
info@7layers.lu
www.7layers.lu



PRIX
LUXEMBOURGEOIS
DE LA QUALITÉ

LES THÈMES ÉVALUÉS:

Le modèle du Prix Luxembourgeois de la Qualité.



UN CHALLENGE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Quelle que soit la taille de votre entreprise, quelle que soit votre activité, soyez parmi les pionniers sur le chemin luxembourgeois de l'excellence...

Gagnant ou non, une expérience enrichissante et valorisante pour vous et votre entreprise.

Le prix luxembourgeois de la qualité est sponsorisé par:



Organisé par:



Avec le soutien des membres fondateurs du MLQ :

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg – CRP Henri Tudor – FEDIL
Entente des Hôpitaux Luxembourgeois – Luxinnovation GIE – Ministère de l'Économie – Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Témoignage de l'**Hôtel Parc Belair**

Le Groupe Goeres a initié depuis quelques années une démarche pilote pour introduire les principes industriels de la qualité dans les entreprises faisant de la prestation de service, notamment celles du secteur de l'hôtellerie. Marcel Goeres, qui dirige le groupe, a accepté d'évoquer cette démarche.

Merkur: Comment êtes-vous venu à la qualité?

Marcel Goeres: C'est par l'industrie chimique que je suis venu à la qualité par les exigences du client final dans le secteur automobile.

J'ai souhaité introduire le même système de manière pilote au Grand-Duché de Luxembourg pour la prestation de services car les étoiles dans l'hôtellerie ne traduisent pas la qualité du service.

Quel est l'investissement?

La revue officielle de la fédération hôtelière suisse écrit «*Qualité sans profit n'est pas la qualité*». C'est après la troisième année que le projet devient rentable.

Nous avons pris la décision de faire la qualité d'une manière sans doute trop radicale. Nous avons tout de suite visé les grandes démarches, ce qui a été très onéreux.

Un projet qualité est coûteux mais rapporte sûrement. Il ne faut pas rater des étapes. Il faut mener le projet jusqu'au bout et le pérenniser même en temps de crise. Les deux et trois premières années on met en place les structures. Ce n'est qu'après qu'on peut travailler avec les structures et qu'elles sont visibles.

Aujourd'hui, nous offrons un service irréprochable pour les clients par exemple pour la gestion des matelas. C'est un choix car aucune règle ne nous y oblige. Nous suivons par code barre toutes les pièces.

Des entreprises ont tendance à s'arrêter après les certificats. On sous-estime souvent au début l'exigence de la durée. Il faut investir dans une personne qui suit à plein temps et qui est responsabilisée pour obtenir un résultat. Pour une structure plus petite, le dirigeant peut suivre plus directement.

Au départ le personnel ne voyait pas l'enjeu: aujourd'hui tout le monde considère le service indispensable. Toute possibilité d'amélioration est suggérée au service qualité.

Quels sont les enjeux de l'écologie et de l'hygiène?

On peut combiner écologie et économie. Chaque amélioration de l'infrastructure au niveau écologique s'est traduit par une amélioration économique.

Pour l'HACCP et les questions écologiques, les institutions de l'État ont mis en place des règlements qui sont peu pragmatiques pour les petites structures en raison des coûts induits. Aujourd'hui nous consommons moins d'électricité, moins d'eau chaude, moins de déchets etc. Mais l'amortissement est très long (au moins cinq ans). Les résultats ne sont pas immédiats.

Pour obtenir le certificat Ecolabel il faut investir. Il faut remplir 85 critères. Une personne de niveau universitaire s'est occupé à plein temps de la mise en place.

Que peuvent et doivent faire les petites structures?

Les petites structures doivent mettre en place leurs propres structures de contrôle qualité.

Nous sommes sollicités pour assistance par des petites structures pas seulement de l'hôtellerie. Les consultants n'ont pas forcément l'expérience pragmatique que nous avons accumulée. Nous pouvons éviter des erreurs coûteuses aux entreprises que nous conseillons. Mais le recours à des consultants externes ne sera pas évité. Des institutions comme MLQ, les chambres, devraient aussi davantage sensibiliser leurs adhérents.

D'ici quelques années, l'État ne devrait plus donner seulement des subsides en fonction des étoiles mais prendre en considération les critères de qualité, ce qui inclut l'hygiène, la sécurité, l'environnement, etc.

Quels sont les niveaux de qualité?

En Suisse il existe une classification des niveaux de qualité dans l'hôtellerie: Q I à Q III.

Une réflexion s'inspirant de l'exemple suisse est engagée. Une société de marketing va se créer prochainement pour promouvoir le Grand-Duché à l'étranger. Cette société va poser comme conditions aux prestataires de service – hôtels, restaurants, ... – des critères de qualité.

Un prix comme le Prix Luxembourgeois de la Qualité est aussi une opportunité de mesure du niveau de qualité et de prise de conscience des faiblesses de l'organisation en vue de s'améliorer. ■

NOUVEAU FIAT SCUDO. IL SE CONDUIT COMME UNE VOITURE.



Mais vous avez jusqu'à 5m³ d'espace de chargement, jusqu'à 900 kg de charge utile brute et vous pouvez rouler 30.000 km⁽¹⁾ sans changer l'huile.

- Nouveau design.
- Nouveaux intérieurs.
- Plus confortable.
- Mieux insonorisé.
- Moteurs JTD Common Rail jusqu'à 109 cv.
- Mieux sécurisé. Airbag conducteur, de série sur toutes les versions.

Offre spéciale PACK LUXURY⁽²⁾

Le Pack Luxury vous est offert au prix net de € 400 HTVA. Ce Pack Luxury comprend : verrouillage centralisé avec télécommande, vitres électriques, feux anti-brouillard, rétroviseurs extérieurs avec dégivrage et réglage électrique, Radio/cd avec commandes au volant, Cruise Control.

Il y a déjà un nouveau Fiat Scudo à partir de € 10.626⁽³⁾.



(1) à l'exception du 1.9 D (2) Offre valable pour toute commande réalisée avant le 30/06/2004. Exclusivement pour les assujettis à la TVA.

(3) Prix net indépendant HTVA et diminué de toutes promotions. Image non contractuelle.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

www.lcv.fiat.be

NEW FIAT SCUDO. CAR AT WORK.

FIAT
véhicules utilitaires

GARAGE MAGIRUS-DEUTZ
Luxembourg - 48 74 74

STOLL TRUCKS SARL
Leudelange (Luxembourg) - 26 926 402

GARAGE CARLO APEL
Esch/Alzette
57 07 70

GARAGE BEELENER & Cie
Rollingen/Mersch
32 89 11-1

GARAGE GRASGES S.A.
Diekirch
80 31 27

GARAGE INTINI S.A.
Bertrange
45 00 47-1

GARAGE BUTRONI
Differdange
58 49 32

M. Michel WURTH élu nouveau Président de la Chambre de Commerce



Assemblée
constituante
du 7 mai
2004.

L'Assemblée constituante de la Chambre de Commerce s'est tenue le vendredi 7 mai 2004. Elle a été présidée par le Ministre de l'Economie, M. Henri Grethen, accompagné de M. Pierre Rauchs, chargé de Direction et président du bureau électoral de la Chambre de Commerce et de M. Guy Wetzels, secrétaire du bureau électoral.

En application de la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective, ont été proclamés élus pour une période de 5 ans:

Pour le groupe I (commerce de gros)

MM. Marc Decker, ingénieur diplômé, Esch-Alzette; Fernand Ernster, commerçant, Luxembourg; Michel Rodenbourg, commerçant, Luxembourg.

Pour le groupe II (commerce de détail et autres activités non spécialement dénommées)

MM. Johny Hoffmann, commerçant, Esch-Alzette; Mme Maryse Hoffmann, commerçante, Grevenmacher; Marc Jacobs, gérant-associé, Steinsel; Nic Menne, administrateur, Dudelange; Raymond Munhowen, indépendant, Strassen.

Pour le groupe III (établissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ainsi que leurs comptoirs de vente)

MM. Roland Junck, employé privé, Betzdorf; Marc Solvi, employé privé, Ehlange; Michel Wurth, employé privé, Luxembourg.

Pour le groupe IV (banques)

MM. Camille Fohl, banquier, Garnich; Dominique Melotte, banquier, Arlon; Henri Thyes, banquier, Luxembourg; François Nicolas Wägener, banquier, Brouch.

Pour le groupe V (assurances)

MM. Pit Hentgen, directeur général, Roedgen

Pour le groupe VI (établissements d'hébergement)

M. Jean J. Schintgen, hôtelier, Luxembourg

Pour le groupe VII (cafetiers et restaurateurs)

M. Francis Dahm, restaurateur, Erpeldange.

Pour le groupe VIII (petites et moyennes industries)

MM. Robert Dennewald, ingénieur, Strassen; Charles Krombach, gérant-directeur général, Luxembourg; Hermann Lange, administrateur délégué, Burden; Edmond Muller, gérant, Kleinbettingen; Christian Thiry, administrateur-directeur, Mondorf.

L'Assemblée Plénière a procédé à la constitution du Bureau de la Chambre de Commerce qui se compose du Président M. Michel Wurth et des quatre Vice-Présidents MM. Jean J. Schintgen, Fernand Ernster, Frank N. Wägener et Robert Dennewald. ■

Portrait: Michel **WURTH**

Né en 1954, Michel Wurth a suivi des études à la Faculté de Droit de l'Université des Sciences sociales de Grenoble et à l'Institut d'Etudes politiques où il a obtenu une maîtrise en droit, respectivement le diplôme IEP. 2 ans plus tard, il obtient avec distinction un «Master of Sciences in Economics» à la réputée «London School of Economics and Political Sciences».

Michel Wurth débuta sa carrière professionnelle en 1979 en entrant à l'Arbed comme Attaché au Secrétariat général des services financiers et comptables. Il gravit rapidement les échelons de la hiérarchie au sein du groupe sidérurgique en devenant dès 1984 Attaché à la Direction, chargé des services Bilan, Bilan consolidé et Etudes et Prévisions financières. Deux ans plus tard, il accède au poste de Secrétaire du Conseil d'Administration et de la Direction générale.

De 1988 à 1992 il occupe le poste de Directeur de NovAR, filiale chargée de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie du redéploiement de l'Arbed. Il devient Secrétaire général de l'Arbed en 1992, poste qu'il occupera jusque fin 1995. Depuis 1996, Michel Wurth est Directeur financier et membre –



Michel Wurth, nouveau Président de la Chambre de Commerce.

puis Vice-Président – de la Direction générale du groupe. En février 2002 il est nommé Directeur Général d'Arcelor.

Le 7 mai 2004 il est élu successeur de Joseph Kinsch à la Présidence de la Chambre et Commerce. ■

Calendrier

Juin

20-26.06

Mission économique en Bulgarie et en Roumanie

Juillet

7.07

Séance d'information sur le salon «INITIATIVES 2004» (voir page 22)

8.07

Séance d'information relative à la nouvelle loi sur les garanties

Septembre

15-17.09

Visite accompagnée au salon AMB (Stuttgart) avec offre de matchmaking

13-22.09

Luxembourg Promotion Week in the USA (voir encadré à droite)

Octobre

1-3.10

Visite accompagnée à la CERSAIE 2004 (Bologna)

7.10

Visite accompagnée à la Security 2004 (Essen)

12-20.10

Mission économique en Chine, suivie de l'Asia-Interprise Euro-China QINGDAO 2004

18-22.10

Stand collectif au salon SYSTEMS 2004 (Munich) (voir page 20)

20-22.10

Stand collectif au salon INITIATIVES 2004 (Liège) (voir page 22)

27.10

Séminaire Inde

13-22 September 2004

Luxembourg Promotion Week in the USA



The Luxembourg Chamber of Commerce in close cooperation with the Ministry for Foreign Affairs and the Ministry for the Economy will organize a Luxembourg Promotion Week in the United States. Different events promoting various sectorial activities of the Luxembourg Economy will be held in the cities of Washington, Boston, Detroit and New York.

For further information please contact the Chamber of Commerce, International Department, Mrs. Viviane Hoor, tel.: 42 39 39-315, e-mail: viviane.hoor@cc.lu

3-9 mai 2004

Mission de promotion économique au Cap-Vert

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg vient d'organiser pour la première fois une mission de promotion économique au Cap-Vert. La république du Cap Vert, un archipel de 10 îles, dont 9 seulement sont habitées, compte une population de 450.000 habitants, donc identique à celle du Luxembourg, sur une

superficie qui est le double de celle du Luxembourg.

La délégation commerciale a été composée de 12 entreprises à la recherche d'opportunités d'affaires au Cap-Vert, actives dans le secteur du tourisme, de l'industrie, de l'immobilier et des investissements. Le nombre important de participants prouve que ce pays lointain est bien

connu au Luxembourg. Les efforts du Grand-Duché en matière d'aide au développement pour le Cap-Vert sont importants. En effet la coopération luxembourgeoise représentait 6,15 % du budget d'Etat cap-verdien en 2002. Les autorités cap-verdiennes et luxembourgeoises ont signé le 29 janvier 2002 le programme indicatif de coopération (PIC) qui définit

les secteurs prioritaires de développement de l'archipel: l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire.

Le fait que le Cap-Vert est un pays cible de notre aide au développement favorise la prise de conscience des entreprises luxembourgeoises en matière d'opportunités d'affaires dans le secteur du tourisme, de l'industrie, de la pêche, des services et de l'agriculture.

La mission de promotion économique se composait de bourses de contacts pour les entreprises participantes qui ont eu en moyenne six rendez-vous par jour.

Le PROMEX (Centre de Promotion du Tourisme, de l'Investissement et des Exportations du Cap-Vert), partenaire local de la Chambre de Commerce lors de la mission économique, a organisé des programmes individuels adaptés au profil de chaque entreprise luxembourgeoise.

Afin d'introduire les entreprises luxembourgeoises sur le marché cap-verdien, un workshop sur les opportunités d'investissements aux îles du Cap-Vert a été organisé.

A Praia, la capitale du Cap-Vert, des visites de courtoisie ont eu lieu auprès de S.E. le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés, Monsieur Victor BORGES, de S.E. le Ministre de l'Economie, Croissance et Compétitivité, Monsieur Joao Pereira SILVA et de S.E. le Ministre d'Etat, des Infrastructures et des Transports, Monsieur Manuels Inocêncio SOUSA. Ce dernier a souligné que son gouverne-



ment ferait son possible pour offrir un maximum d'opportunités d'affaires aux entrepreneurs luxembourgeois. Le programme à Praia a été clôturé par un séminaire d'information sur le Luxembourg, suivi d'une réception offerte par l'Ambassade du Luxembourg auprès du Cap-Vert. L'île de Boavista a été la destination suivante pour les entreprises du secteur de l'Horeca, alors que les fir-

mes du secteur de l'industrie se sont rendues à l'île de Sao Vicente.

Des contacts individuels ainsi que des visites d'entreprises et d'hôtels ont été organisés sur les deux îles, afin de permettre aux entreprises participantes de se faire une image de l'économie cap-verdienne.

Le programme a été clôturé par des visites de grandes structures hôtelières sur l'île de Sal. ■

**ENSEIGNES LUMINEUSES
ET NON LUMINEUSES**

Création | Réalisation | Entretien | Dépannage

Tél 44 38 34
www.neonmuller.lu

**NEON
MULLER**

Nouvelle publication

Guide du Marché

2005-2006

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg est en train de préparer la 20^e édition du «Guide du Marché Luxembourgeois», qui est destiné aux hommes d'affaires dans le monde et aux représentants du Grand-Duché à l'étranger. Le Guide du Marché est un instrument phare de sensibilisation et de promotion du commerce extérieur luxembourgeois. Il est envoyé à des organisations officielles de promotion dans plus de 150 pays dans le monde.

L'objectif du Guide du Marché est de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises implantées au Luxembourg au niveau international. Il contient les coordonnées des entreprises industrielles, des commerces de gros, des prestataires de services internationaux actifs au niveau international, ainsi que des adresses utiles d'organismes privés ou publics.

Les informations des entreprises exportatrices seront publiées sur

CD-Rom et sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les entreprises auront dorénavant la possibilité de mettre à jour leurs inscriptions en ligne via ce site, ce qui leur permettra de disposer d'une vitrine donnant sur l'extérieur qui est moderne et actualisée en permanence. Par ailleurs, une version allégée du Guide du Marché, facile à utiliser, sera publiée sous forme de brochure.

Les entreprises intéressées à figurer dans le nouveau guide sont priées de contacter le Département International de la Chambre de Commerce (Mlle. Claudine Otto, tél.: 42 39 39-343, e-mail: claudine.otto@cc.lu) avant le 15 juillet 2004, en vue d'obtenir le questionnaire qui est à remplir par le responsable de l'entreprise. Comme ce guide est réservé exclusivement aux entreprises actives sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce se réserve le droit de refuser l'inscription d'entreprises ne remplissant pas ce critère.

14th May 2004

Office du Ducroire joins **FCIB**

Since May 2004, the Office du Ducroire is member of FCIB, an Association of Executives in Finance, Credit & International Business.

Established in 1919, FCIB is the foremost association of executives in Finance, Credit and International Business and becoming the resource of choice for networking international business credit information, education and professional development.

By bringing together international industry peers, FCIB facilitates

the discussion of current issues affecting Credit Management throughout the world. FCIB reports current political and economic conditions country by country through easy to read Country Reports that also provide up to date information on regulatory changes, credit insurance issues, prevailing payment terms and cumulative collections experience.

The corporate membership of FCIB-Europe is a list of well-known, quality companies – both large and

small – companies, which share ideas, experience and expertise promoting global expansion and success.

As a FCIB member you can seek answers to any international credit and collections question through its members 'hotline' facility. By taking advantage of FCIB's referral services, you can find reputable consulting, credit, legal and collection help whenever the need arises.

For more information: www.fcib-global.com

Visite du Président de la Banque Mondiale au Luxembourg

Le 14 mai 2004, la Chambre de Commerce a eu l'honneur d'accueillir le Président de la Banque Mondiale, James D. Wolfensohn, à l'occasion de la signature d'un mémorandum d'accord avec le Luxembourg. L'accord signé porte sur la création, au sein de la Chambre de Commerce, d'un poste d'agent de liaison du secteur privé pour les programmes dépendant de la Banque Mondiale, de la Société financière internationale (SFI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA).

La Banque Mondiale a choisi la Chambre de Commerce pour son contact avec quelque 35.000 entreprises au Luxembourg. Le secrétaire général de l'Office du Ducroire, Mlle Simone Joachim a été nommée agent de liaison du secteur privé. L'accord vise une meilleure coopération entre le Luxembourg et la Banque dont

devraient profiter les entreprises implantées au Grand-Duché.

Comme le rappelait encore le directeur de la Chambre de Commerce, M. Pierre Gramegna, «l'agent de liaison aura pour mission de promouvoir toutes les actions initiées par la Banque Mondiale ayant trait au commerce et à l'investissement. L'agent devra coordonner ces activités au Luxembourg et préparer un plan d'action dans les prochains mois. Enfin, il aura pour mission d'informer les entreprises luxembourgeoises sur les opportunités d'affaires offertes par la Banque Mondiale et plus généralement de rapprocher les entreprises luxembourgeoises des pays en développement».

James D. Wolfensohn a souligné le rôle crucial du secteur privé dans le développement. En créant des emplois et en générant la croissance, le secteur privé est à même de réduire la pauvreté dans ces pays.



La signature d'un accord entre le Luxembourg et la Banque Mondiale renforcera l'engagement du Luxembourg dans l'aide au développement, qui correspond actuellement à quelque 0,8 % du PNB, un taux qui place le Grand-Duché dans le peloton de tête des pays les plus généreux en matière d'aide au développement.

M. Wolfensohn et M. Gramegna lors de la signature du mémorandum d'accord.

Kompetenz im Hallenbau

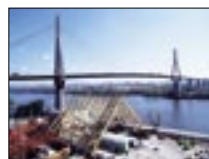
Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff
Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

Messen und Ausstellungen

im Juli 2004

ISOT

Internationale Ausstellung für Büroausstattung und Bürobedarf

1. – 3.7.2004

Tokyo (JP)

Tel.: 0081 3 33 49 85 07

EXPOVINIS

Fachmesse für Wein

1. – 3.7.2004

Porto (P)

Tel.: 00351 22 99 81 400

IPSO

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode

4. – 6.7.2004

München (D)

Tel.: 0049 89 94 92 07 20

SYRAUTO

Internationale Automobil Ausstellung

4. – 10.7.2004

Damaskus (SY)

Tel.: 00963 11 33 19 200

MOS SHOES

Internationale Fachmesse für Schuhproduzenten und Händler

5. – 8.7.2004

Moskau (RU)

Tel.: 007 095 12 47 765

PSA

Internationale Messe für Pumpen, Filter, Rohrleitungen, Ventile, Wasserversorgung und -aufbereitung

6. – 9.7.2004

Singapur (SG)

Tel.: 0065 53 43 588

HONGKONG FASHION WEEK

Internationale Ausstellung für Damen-, Herrn- und Kinderbekleidung

6. – 9.7.2004

Hongkong (CN)

Tel.: 0049 69 95 77 20

IFT FOOD EXPO

Fachmesse für Nahrungsmittel und Lebensmittelzusätze

12. – 16.7.2004

Las Vegas (USA)

Tel.: 001 312 78 28 424

INTERNATIONAL AEROSPACE EXHIBITION & AIR DISPLAY

Internationale Ausstellung für Luft- und Raumfahrttechnik

19. – 25.7.2004

Farnborough (UK)

Tel.: 0044 207 22 71 043

SYSTEMS à Munich

Dernières inscriptions pour le stand collectif de la Grande Région



Le salon SYSTEMS à Munich qui se déroulera du 18 au 22 octobre 2004 est un des plus prestigieux salons de la technologie de l'information, de la télécommunication et des nouveaux médias.

Accueillant plus de 1.300 exposants de 29 pays et quelque 75.000 visiteurs le salon s'adresse uniquement aux visiteurs professionnels, et notamment aux petites et moyennes entreprises.

Le stand collectif sera mis en place par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg en collaboration avec la ZPT Saar e.V. et l'IMG de la Rhénanie-Palatinat. Les exposants luxembourgeois peuvent profiter d'une subvention

concernant les frais de participation, offerte par l'Office du Ducroire.

Le salon offre la possibilité de contacter des visiteurs allemands, autrichiens et italiens, mais il offre en plus une plate-forme pour les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Dans ce cadre, les entreprises exposantes ont en outre la possibilité de profiter du salon SYSTEMS pour leurs activités relatives à l'élargissement de l'UE. Enfin, le stand collectif de la Grande Région offrira aux participants la possibilité d'un «matchmaking» entre les exposants de la Grande Région, afin de développer des activités commerciales et soutenir la stratégie politique de la Grande Région.

Les premières inscriptions des entreprises luxembourgeoises et allemandes sont déjà arrivées. Etant donné que les organisateurs ont réservé une surface entre 200 et 300 m² il y a encore quelques places libres. ■

Les entreprises qui sont intéressées par de plus amples renseignements sur une participation au stand collectif et les subventions offertes par l'Office du Ducroire sont priées de contacter le Département International, Affaires européennes, par téléphone: 42 39 39-360 ou par e-mail: europe@cc.lu. Des informations générales supplémentaires sur ce salon sont disponibles à partir du site web suivant: www.systems.de.

Luxembourg companies at **EUROINDIA 2004**

EuroIndia 2004, a multinational meeting of minds, on applications of information and communication technologies in every walk of life, took place in New Delhi (India) on 24th-26th March 2004. This was the fourth in a series of international co-operation events funded by the European Commission with an objective to stimulate and spread Information & Communication Technologies (ICT) innovations in business, culture, government, transport and commerce and environmental protection. The event enabled ICT professionals, researchers, academics and public authorities to showcase European projects, products and services, share ideas, expertise and project results, assess Indian demand for ICT goods and services and investigate co-operation prospects with potential partners.

Luxembourg was represented by ERIN S.A. (Mr Geoffrey W. Thompson) and FOURESS SYSTEMS S.A. (Mr Selvaraj Alagumalai). ERIN provides an array of services, including management training (via framework contracts to both the European Parliament and the European Commission) and IPR training (including the European Patent Office, DG Trade and the EU Delegation in China). In February 2004 they had organized a 3-day ASEM Seminar on the Protection and Enforcement of Well-Known Marks in Singapore, with over 100 representatives from 10 Asian countries and 7 EU Member States. FOURESS SYSTEMS S.A. provide software sales support services and are well known for their expertise. The decision of the companies to participate was based on the fact that India is a fast growing economy and has increasing trade ties with Luxembourg/ EU.

Mr Geoffrey W. Thompson was invited to chair a B2B workshop on IPR/creation of IP, at which he also delivered a presentation on European IPR Initiatives. He was able to obtain a clear picture of many of the issues in the IPR domain in India today after meeting with academic and research institutes, senior patent and trademark attorneys, administrations including the Trademark Office (who offered use of their training facilities in Delhi and the IP Training Institute in Jaipur), government ministries, trade and lobbying associations and industrial organizations. Mr Selvaraj Alagumalai was able to make excellent contacts and study the latest trends.

In fact there is an enormous potential in the Indian ICT sector, going by the digital indicators. Substantial efforts are underway in India to render ICT relevant to the lives of people by bringing them e-governance, making communication faster, easier and versatile and giving them better access to information. Information and Communication Technologies are clearly seen as key enablers. This translates into numerous opportunities where Europeans can leverage their expertise and explore rewarding alliances in both business and R&D domains with their Indian counterparts, generating economic benefit for both sides. The Indian market is among the most animated and promising on the planet. Based on purchasing power parity (PPP), the Indian economy is now the 4th largest in the world.

The EuroIndia programme showcased the best of on-going European IST research & technology development projects. Also, thematic parallel workshops focused on co-operation

between Europe and India in key domains, technologies and applications. Get in touch presentations and pre-planned networking meetings were the other principal opportunities provided.

This event was supported by the Confederation of Indian Industry (CII), with participation by the Indian Ministry of Communications & Information Technology, the Indian Department of Science & Technology, the National Association of Software and Service Companies (NASSCOM), and the Manufacturers Association of Information Technology (MAIT). ■

Messen und Ausstellungen

im Juli 2004

OUTDOOR

Europäische Outdoor Fachmesse

22. – 25.7.2004

Friedrichshafen (D)

Tel.: 0049 7541 70 80

FASHION LOOK

Internationale Fachmesse für Bekleidung sowie Fachmesse und Branchenforum für Body- und Legwear

24. – 26.7.2004

Leipzig (D)

Tel.: 0049 341 67 80

JA INTERNATIONAL JEWELRY SHOW

Fachmesse für Schmuck und Geschenkartikel

25. – 28.7.2004

New York (USA)

Tel.: 001 646 654 49 83

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

20-22 octobre 2004

Grand stand collectif luxembourgeois à «**INITIATIVES 2004**»



INITIATIVES est le principal salon d'affaires en Belgique et peut être considéré comme la manifestation de pointe du secteur. Depuis 18 ans, avec le succès qu'on lui reconnaît, ce forum focalise l'attention des responsables sur les challenges futurs et sur les opportunités de développement de leurs activités. Ainsi, le salon est devenu un rendez-vous incontournable.

En 2003, lors de sa dix-huitième édition, INITIATIVES a accueilli sur

10.000 m² 300 exposants et presque 14.000 visiteurs. Lors de cette édition, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a pour la première fois mis en place un stand collectif national. Treize entreprises ont profité de l'opportunité de participer en tant qu'exposant à l'édition 2003 du salon.

Du 20 au 22 octobre 2004, les Halles des Foires de Liège accueilleront la dix-neuvième édition du salon INITIATIVES. De nouveau, le Luxembourg y sera présent avec un grand stand collectif.

Le salon INITIATIVES constitue trois journées-rencontres business-to-business pour les secteurs suivants:

- conseils en gestion
- marketing et communication
- informatique et Internet
- finances et assurances

- services de bureaux et télécommunications
- logistique et maintenance
- ressources humaines.

En principe, toute entreprise qui offre des services à une autre entreprise pourra trouver au salon INITIATIVES son client potentiel. ■

Le Département International de la Chambre de Commerce vous invite à participer à une séance d'information relative au salon «INITIATIVES 2004». Lors de cette séance qui se déroulera le 7 juillet 2004 dans les locaux de la Chambre de Commerce, le concept du salon et les conditions de participation seront présentés.

INITIATIVES

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Entreprise: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-mail: _____ @ _____ http:// _____

- confirme sa participation à la séance d'information sur le salon «INITIATIVES 2004» du 7 juillet 2004 à 10.00 heures.
- souhaite recevoir de plus amples informations sur le stand collectif mis en place lors du salon «INITIATIVES 2004».

Chambre de Commerce – Département International / Affaires européennes

7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg / Kirchberg • Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26 • E-mail: europe@cc.lu



Doing Business without Borders

Les 17 et 18 mai 2004, la région frontalière de la Macédoine Centrale en Grèce a accueilli le salon de coopération internationale «Doing Business Without Borders» dans sa capitale Thessalonique.

Ce salon de coopération était le deuxième événement de ce style organisé dans le cadre du projet européen «BO.R.D.E.R.». Le but du salon était d'offrir aux participants la possibilité de rencontrer dans un minimum de temps un grand nombre de clients, fournisseurs ou partenaires potentiels en provenance de Grèce, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, des Pays-Bas, de Bulgarie, de Roumanie et de Slovaquie.

La région de la Macédoine Centrale, étant choisie pour sa situation frontalière aux (futurs) pays candidats, se situe au nord de la Grèce et a des frontières avec la Bulgarie, l'Albanie et l'Ancienne République Yougoslave de la Macédoine.

La région a une population de 1.875.000 personnes, ce qui représente 17 % de la population totale de la Grèce. 17,5 % du PIB est produit dans la région, qui est, vu sa superficie, la plus grande préfecture du pays.

La plus grande industrie de la Macédoine Centrale est celle de l'agriculture biologique (céréales, coton, pêches, tomates, vins et olives), suivie par l'industrie agroalimentaire (nourriture et boissons). Autres secteurs importants sont la production de vêtements, de textile et de fourrure ainsi que la production des produits chimiques et des véhicules. Presque 1.000 entreprises de la région font partie du secteur du tourisme.

Lors du salon, presque 500 entreprises venant des neuf pays partenaires ont noué des contacts à travers de plus de 2.700 rendez-vous établis. De plus, beaucoup de ren-

dez-vous spontanés ont eu lieu. Les participants ont représenté les secteurs de l'informatique et des NTIC, de l'agroalimentaire et boissons, des textiles et chaussures et des meubles et décorations intérieures.

Dix entreprises luxembourgeoises s'étaient inscrites au salon de coopération «Doing Business Without Borders». De nombreux contacts ont été noués entre les participants luxembourgeois et les entreprises étrangères. ■



Le projet «BO.R.D.E.R. (Border Regions Development and Economic Reinforcing)» a le but de soutenir les régions frontalières de l'UE en Italie (Veneto) et en Grèce (Macédoine centrale) dans leur processus d'adaptation économique dans le cadre de l'élargissement de l'UE. Le projet est co-financé par la Commission européenne.

Interactive Policy Making

Jouez un rôle actif dans le processus d'élaboration de politiques de l'Union européenne



Depuis quatre ans l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce participe au projet IPM de la Commission. Le but de cette initiative est de réceptionner des remarques des entreprises con-

cernant la politique communautaire et à mieux comprendre les difficultés rencontrées par les entreprises dans l'application de la politique européenne. La communication de ces problèmes à la Commission peut



soutenir la Commission à façonner de nouvelles politiques et à améliorer les politiques existantes.

L'initiative «processus interactif d'élaboration des politiques» (IPM) est en partie financée par le programme communautaire IDA («échange de données entre administrations») qui est mis en œuvre en collaboration avec les Etats membres.

L'IPM est un instrument neutre et l'EIC de la Chambre de Commerce fonctionne dans ce cadre comme intermédiaire entre les entreprises luxembourgeoises et la Commission. Toutes les informations sur les problèmes du marché intérieur sont transmises anonymement à la Commission par l'EIC. L'EIC garantit un traitement

confidentiel des demandes. Dans une banque de données spécialisée, l'EIC encode les problèmes des entreprises sur le marché intérieur sans mentionner les coordonnées.

Afin de jouer un rôle actif dans la politique de l'Union Européenne, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce vous prie de le contacter pour toutes questions qui concernent le marché intérieur comme p. ex. l'importation, l'exportation, la concurrence, l'accès aux marchés publics ou les réglementations et les procédures. D'un côté, ce contact vous donne la possibilité de recevoir une assistance sur mesure de l'EIC qui cherche à trouver une solution pour à problèmes dès que

possible; de l'autre côté votre information sur le dysfonctionnement du marché intérieur est une information de grande valeur pour le développement de la politique européenne future. Les prestations de services de l'EIC sont gratuites pour les entreprises luxembourgeoises.

Souvent les entreprises rencontrent des obstacles techniques, réglementaires ou fiscaux qui freinent le développement des activités commerciales au marché de l'Union Européenne. Dans la plupart des cas les clients de l'EIC ont des difficultés à recueillir des informations nécessaires parce qu'elles ne sont pas accessibles ou indisponibles ou difficiles à comprendre. ■

Dans ce contexte nous vous invitons à nous transmettre vos demandes afin de pouvoir vous assister dans vos démarches et obtenir une information fiable. L'EIC est toujours disponible pour vos demandes par téléphone au +352 42 39 39-333, par fax: +352 43 83 26 ou par e-mail: eic@cc.lu.

Personne de contact: Mme Bettina MILEWSKI

Consultation sur le droit des sociétés

Miser sur la **transparence** et l'**information**

La Commission européenne a lancé une consultation publique en ligne sur ses prochaines propositions de modification des directives comptables visant à préciser la responsabilité devant incomber aux administrateurs pour ce qui concerne les états financiers et les principales informations non financières. La consultation porte également sur la transparence des transactions conclues entre sociétés d'un même groupe et avec des parties liées, ainsi que sur l'amélioration de l'information relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise. Les parties intéressées sont invitées à répondre, d'ici au 4 juin 2004, à un questionnaire rapide et convivial utilisant l'instrument d'éla-

laboration interactive des politiques de la Commission et disponible sur son site de consultation intitulé «Votre point de vue sur l'Europe», à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/yourvoice/consultations/index_fr.htm

Commentant la consultation, M. Frits Bolkestein, membre de la Commission européenne chargé du Marché intérieur, a déclaré: «Pour pouvoir prendre, en connaissance de cause, des décisions qui profitent à l'ensemble de l'économie en faisant en sorte que le capital aille aux sociétés qui le méritent, les investisseurs ont besoin de transparence. Ils doivent avoir l'assurance que le conseil d'administration est tenu responsable des informations

qu'il publie, qu'il s'agisse d'états financiers ou d'autres informations influant sur les perspectives de la société. Et ils doivent savoir quelles sociétés sont bien gouvernées. Il nous faut donc leur garantir qu'ils disposent des informations nécessaires. La présente consultation nous aidera à mener ces changements à bien.»

■ **Préserver la confiance dans les marchés européens des capitaux**

Le principe qui prévaut en Europe est celui de la responsabilité collective du conseil d'administration pour les états financiers. Le groupe de haut niveau a recom-

mandé de réaffirmer son application et de l'étendre aux principales informations non financières. La Commission souscrit d'autant plus à cette recommandation que de récents scandales financiers ont confirmé la nécessité de la mettre en œuvre.

De nombreuses sociétés sont organisées en groupes. Cependant, les transactions conclues au sein de tels groupes comme avec des parties liées manquent souvent de transparence pour les investisseurs, les actionnaires et les autres parties prenantes. Aussi la Commission entend-

elle suivre la recommandation du groupe de haut niveau, qui l'invite à étudier la possibilité d'apporter également aux directives comptables des améliorations qui seraient conformes aux normes internationales d'information financière.

Enfin, les pratiques de gouvernement d'entreprise varient d'un Etat membre à l'autre et d'une société à l'autre. Un renforcement des obligations de publicité dans ce domaine contribuerait à en améliorer la transparence et à promouvoir les meilleures pratiques. La Commission

soutient donc la proposition, formulée par le groupe de haut niveau, d'instaurer un régime de déclaration annuelle de gouvernement d'entreprise, en vertu duquel toutes les informations relatives aux pratiques de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées seraient regroupées en un lieu unique, ce qui permettrait aux investisseurs et aux autres parties intéressées de pouvoir en apprécier la qualité pour une société donnée.

*(communiqué par
la Représentation de la CE
au Luxembourg) ■*

Pour plus d'informations sur la politique communautaire relative à l'information financière:
http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/financial-reporting/index_fr.htm

Sécurité Alimentaire

Nouvelle législation relative aux exigences en matière d'hygiène des denrées alimentaires

Le Conseil des Ministres de l'Agriculture a adopté un train de mesures législatives visant à refondre, harmoniser et simplifier les exigences complexes en matière d'hygiène actuellement dispersées dans plusieurs directives communautaires. La nouvelle législation entrera en vigueur dès le premier janvier 2006.

Le dit «dossier hygiène» se compose de cinq volets couvrant l'hygiène générale, l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale, les contrôles officiels, les règles de santé animale applicables aux produits d'origine animale destinés à la consommation humaine et une directive abrogeant la législation précédemment en vigueur.

Ce dossier définit un certain nombre de principes (HACCP – analyse des risques: points critiques pour

leur maîtrise) dans tous les secteurs de l'industrie alimentaire, à l'exception de la production primaire des exploitations agricoles.

Les règles sont adaptables, notamment pour les petites entreprises, les méthodes traditionnelles de production de denrées alimentaires et les entreprises implantées dans des régions isolées. Le règlement ne s'applique ni à la production primaire destinée à une utilisation privée, ni à la fourniture directe de petites quantités de produits primaires au consommateur final ou à des points de vente au détail locaux. ■



Pour de plus amples informations sur la nouvelle législation relative aux exigences en matière d'hygiène des denrées alimentaires, nous vous invitons à prendre contact avec l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu, personne de contact: M. Niels DICKENS

L'Elargissement en bref



- Les réformes constitutionnelles adoptées par le Parlement turc le 7 mai dernier, ont été reçues avec approbation par le Commissaire européen Günter Verheugen (Elargissement). Les nouveaux amendements couvrent notamment les relations «civiles-militaires», la liberté de la presse et l'égalité entre les sexes. «Ce nouveau 'package' montre de nouveau l'engagement fort de la Turquie pour effectuer des réformes politiques. Il constitue un nouveau pas vers le respect des critères politiques de Copenhague», dit Monsieur Verheugen.
- La contribution financière des nouveaux Etats membres au budget 2004 de l'UE est moins élevée que prévu, et ceci grâce au surplus réalisé en 2003. Les comptes finaux de l'année 2003 montrent un surplus net de € 5,47 billion. «Le surplus réalisé en 2003 mène à des économies pour tous les 25 Etats membres, étant donné qu'une réduction des contributions pour le budget 2004 peut être accordée», dit le Commissaire Michael Schreyer (Budget).
- Chris Patten, Commissaire pour des Relations Extérieures, a visité la Serbie et le Monténégro ainsi que le Kosovo dans le but de discuter l'état des réformes après les récents changements dans l'administration de la Serbie et du Monténégro. De plus, il a souligné la nécessité de surmonter les obstacles constitutionnels et commerciaux dans la perspective de l'intégration en Europe.
- Les dix nouveaux Etats membres sont officiellement devenus membres de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Par conséquent, dix nouveaux membres adhèrent au Conseil d'Administration. «La BEI continuera à promouvoir l'intégration des dix nouveaux Etats membres dans l'UE», a promis Monsieur Philippe Maystadt, le Président de la BEI.
- Suite à l'élargissement, dix nouveaux membres de la Cour des Comptes européenne ont été nommés par le Conseil des Ministres. Les personnes suivantes ont été nommées: Kersti Kaljulaid (Estonie), Igors Ludborz (Lettonie), Irena Petruskeviciene (Lituanie), Gejza Halász (Hongrie), Josef Bonnici (Malte), Jacek Uczkiewicz (Pologne), Jan Kin_t (République tchèque), Vojko Anton Antoncic (Slovénie) et Julius Molnar (Slovaquie).
- Cour de Justice européenne: Les dix juges suivants, représentant les dix nouveaux Etats membres, ont été nommés: George Arestis (Chypres), Uno Lõhmus (Estonie), Endre Juhász (Hongrie), Egils Levits (Lettonie), Pranas Kuris (Lituanie), Anthony Borg-Barthet (Malte), Jerzy Makarczyk (Pologne), Jirí Malenovsk_ (République tchèque), Marko Ile_ic (Slovénie) et Ján Klucka (Slovaquie).
- La Banque Européenne d'Investissement a accordé un prêt de € 80 millions pour améliorer la transmission et la distribution de l'électricité en Estonie par «Eesti Energia» dans les trois années à venir. Ces investissements aideront l'Estonie à diminuer ses coûts opérationnels et ses frais de maintenance ainsi qu'à satisfaire l'augmentation de la demande résidentielle. De plus, ils soutiennent la stratégie de «Eesti Energia» qui consiste en la collaboration avec les marchés de l'électricité dans les pays voisins.
- Dans le cadre du programme ISPA, la Commission européenne finance un projet relatif à la gestion des déchets dangereux en Lituanie. Le prêt accordé dans ce contexte s'élève à € 12,27 millions. Il est prévu que la Lituanie développera 10 à 12 systèmes régionaux de gestion des déchets qui respecteront les normes européennes d'ici 2009. Les coûts totaux s'élèveront à un montant estimé de € 93 millions. ■

paperJam[»]

Média stimulateur d'esprit



BIZART

Economie

Finances

Who's who

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements européens. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution. Tous les règlements et directives publiés pendant cette période peuvent être téléchargés à partir du site web de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI où vous trouverez également une panoplie d'autres informations intéressantes sur les affaires européennes.

<http://www.eicluxembourg.lu>

(Rubrique «Téléchargements»)

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Directives publiées du 15 avril – 15 mai 2004

1	2004/17/CE	Procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux
2	2004/18/CE	Procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services
3	2004/22/CE	Instruments de mesure
4	2004/35/CE	Responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
5	2004/39/CE	Marchés d'instruments financiers
6	2004/56/CE	Assistance mutuelle des autorités compétentes dans le domaine des impôts directs, de certains droits d'accises et des taxes sur les primes d'assurances.

Règlements publiés du 15 avril – 15 mai 2004

7	2261/1998* 2204/1999* 2388/2000* 2031/2001*	Nomenclature tarifaire et statistique/Tarif douanier commun
8	707/2004	Normes comptables internationales
9	723/2004	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes
10	726/2004	Médicaments à usage humain et à usage vétérinaire
11	728/2004 729/2004 754/2004 926/2004	Classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée
12	742/2004	Valeur en douane de certaines marchandises périssables
13	772/2004*	Accords de transfert de technologie
14	781/2004	Taxes à payer à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)
15	802/2004	Contrôle des concentrations entre entreprises
16	805/2004	Titre exécutoire européen pour les créances incontestées
17	808/2004	Statistiques communautaires sur la société de l'information
18	871/2004	Attribution de certaines fonctions nouvelles au Système d'information Schengen
19	905/2004	Schéma de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004
20	912/2004	Enquête communautaire sur la production industrielle
21	924/2004	Relations économiques et financières avec l'Iraq

* Rectificatif au document concerné

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais

autre (à préciser) _____

- | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 8 |
| <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 12 |
| <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 17 | <input type="checkbox"/> 18 | <input type="checkbox"/> 19 | <input type="checkbox"/> 20 |
| <input type="checkbox"/> 21 | | | |

Chambre de Commerce

Département International – Affaires européennes

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: M. Niels Dickens

7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

2004

Journées d'opportunités d'affaires 2004

Afin d'aider les entreprises luxembourgeoises à pénétrer les marchés étrangers, la Chambre de Commerce organise régulièrement des journées d'information qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés et d'aider les entreprises à écouler leurs produits ou services. Ces journées se présentent sous forme d'entretiens individuels avec les attachés économiques et commerciaux belges. ■

DATE	PAYS	VILLE
22-juin	KOWEIT	KOWEIT CITY
28-juin	HONGRIE	BUDAPEST
28-juin	TCHEQUIE/SLOVAQUIE	PRAGUE
28-juin	POLOGNE	VARSOVIE
28-juin		POZNAN
15-sept	ISRAEL	TEL AVIV
17-sept	BRESIL	SAO PAULO
29-sept	CUBA	LA HAVANE
06-oct	UKRAINE	KIEV
07-oct	NORVEGE	OSLO
15-oct	LIBAN	BEYROUTH
20-oct	EMIRATS ARABES UNIS	ABU DHABI/DUBAI
28-oct	PAKISTAN & AFGHANISTAN	ISLAMABAD
24-nov	ALGERIE	ALGER
14-déc	LETTONIE & ESTONIE & LITUANIE	RIGA

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les journées d'opportunités d'affaires avec les attachés économiques et commerciaux, veuillez contacter

Madame Sabrina Sagramola tél.: 42 39 39-334, e-mail: sabrina.sagramola@cc.lu ou

Monsieur David Lutty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: david.lutty@cc.lu.

5th May 2004

The American Chamber of Commerce (**AMCHAM**)



On May 5, 2004, the American Chamber of Commerce (AMCHAM), in collaboration with the American Business Association of Luxembourg (ABAL) and the Luxembourg Chamber of Commerce (LCC) welcomed a very distinguished guest from the U.S. Chamber of Commerce in Washington, D.C.-Lieutenant General Dan Christman, Senior Vice President for International Affairs.

Lt. General Christman spoke before a lunch audience of approximately 70 individuals – members of

both the AMCHAM and the LCC – and warmly saluted the Chambers' joint efforts to promote Luxembourg as a gateway into Europe for American and international companies. He expressed both surprise and great satisfaction with the strong and synergistic relationship between AMCHAM and the LCC – a relationship not often seen in other countries.

Following a mandate from the U.S. Chamber's more than 3 million voluntary members, Lt. General Christman strongly suggested that the U.S. and



the EU should start negotiating a Regulatory Partnership Agreement which would establish the principles for cooperation between key regulators in the interest of growth in the transatlantic market. A friction free transatlantic market would add billions of dollars to the GDP of both Europe and the U.S.

Additionally, Lt. General Christman stressed two critical areas for collaboration between the U.S. and the EU in the future: 1) joint actions to support tighter security of trade in the transatlantic market and, globally, to ensure synergy between security and free movement of goods, capital, and people; and 2)

joint action to reduce the influx of counterfeit products in the transatlantic market.

After lunch, Lt. General Christman went on to meet HRH Grand Duke Henri before visiting both SES Astra and Cargolux. The evening was concluded with a private dinner party at Cercle Munster. ■

13. Mai 2004

Konferenzabend mit dem Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg

Mit 35.000 Gesellschaften als Mitglieder, die 200.000 Lohnempfänger und 80 Prozent des Bruttoinlandproduktes Luxemburgs darstellen, ist die Bedeutung der Handelskammer für das Großherzogtum zur Genüge bewiesen. Der Arbeitskreis Wirtschaft Luxemburg hatte zu einem Konferenzabend in die Handelskammer zum Thema „Neuigkeiten aus der Handelskammer“ eingeladen.

In seiner Ansprache ging AKW-Präsident René M. Rausch kurz auf die Aufgaben und Ziele des Arbeitskreises ein – Integration klein und mittlerer Unternehmen in den europäischen Wirtschaftsraum, Zusammenarbeit sowie Informations- und Erfahrungsaustausch auf Mitgliederbene sowie Wegbereitung vom regionalen zum europäischen Wirtschaftsraum. Die Präsenz von Mitgliedern des AKW Saarland gebe eine hervorragende Möglichkeit für Unternehmer Kontakte in die jeweilige Nachbarregion zu knüpfen, unterstrich der Präsident.

Anschließend stellte Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer, den Gästen

aus Luxemburg und aus dem Saarland die Geschichte, den Auftrag sowie die Geschäftsbereiche der Handelskammer vor.

Die Handelskammer, die durch königlich-großherzogliche Verordnung am 1. Oktober 1841 gegründet wurde, hat als Aufgabe die Förderung einer dynamischen und wettbewerbsfähigen Wirtschaft, welche den Unternehmern eine freie Entfaltung ermöglicht. Sie ist ein unabhängiger Befürworter der Marktwirtschaft und kritischer Partner der nationalen, europäischen und internationalen Politikfelder. Pierre Gramegna wies daraufhin, dass die Kammer am Gesetzgebungsverfahren beteiligt ist sowie Berufs- und Weiterbildungskurse anbietet.

In ihrem neuen „Espace Entreprise“ erhalten die Unternehmen eine individuelle Beratung. Ziel dieses „one stop shop“ ist die Vereinfachung der Verwaltungsprozeduren der Unternehmensgründer (Handelsermächtigungen, Einschreibung und Zugehörigkeit, Handelsregister, direkte Steuern, MwSt., usw.).

Es werden auch Dienstleistungen für Import/Export erteilt.

Der Handelskammerdirektor befasste sich alsdann mit den vier Geschäftsbereichen: Existenzgründung und Unternehmensentwicklung, Wirtschaft, internationale Beziehungen und Aus- sowie Weiterbildung. Es sei sehr wichtig den Unternehmensgeist zu fördern. Die Handelskammer tue dies in dem sie diesen Unternehmensgeist bei Veranstaltungen, Veröffentlichungen oder Medienbeiträge versuche zu stimulieren. Die Unterstützung bei Unternehmensgründungen reiche von der individuellen Beratung im Bereich Recht, Finanzen und Betriebsübertragung, bis zu der Bewilligung von Kauttionen, Informationen über die Einziehungen von Schulden oder die Veranstaltung von Unternehmensbörsen.

Die Handelskammer beobachte und analysiere das wirtschaftliche Umfeld, fördere den Investitionsstandort Luxemburg, und trage zur Förderung eines günstigen Wirtschaftsrahmens durch entsprechende Analysen und Gutachten bei, erklärte Pierre Gramegna. Sie organisiere Wirtschaftsmissionen ins Ausland um die luxemburgischen Unternehmen auf den ausländischen Märkten zu

begleiten. Informationen über die ausländischen Märkte, Kooperationsbörsen, Gemeinschaftsstände und Messebesuche sind andere wichtige Aufgaben.

Die Handelskammer sieht ebenfalls in der Aus- und Weiterbildung eine große Herausforderung. Es sei von großer Bedeutung die Unternehmen zu begleiten um die Kenntnisse und Kompetenzen ihres Personals zu verbessern. Ein hohes Qualifikationsniveau müsse gewährleistet werden, das den Bedürfnissen der Wirtschaft entspricht. In Zukunft werde die Zusammenarbeit mit den Unternehmen verstärkt, an der Aus-

arbeitung, Entwicklung und Verwaltung von Bildungsprojekten werde aktiv mitgewirkt und eine Vernetzung der Bildungsakteure auf nationaler, regionaler und internationaler Ebene werde angestrebt.

Zweiter Teil der AKW-Veranstaltung war ein Vortrag über die aktuellen Konjunkturdaten und die strukturellen Herausforderungen der Wirtschaft Luxemburgs im neuen Europa. Carlo Thelen, Geschäftsführer Wirtschaft und International bei der Handelskammer, gab Erläuterungen zu diesen Themen und wies darauf hin, dass sich das wirtschaftliche Umfeld in den letzten Wochen

und Monaten stark verändert hat (Globalisierung der Märkte, Konjunkturschwäche, EU-Erweiterung, ...). Trotz dieser Veränderungen bietet der Standort Luxemburg auch weiterhin wichtige Vorteile, welche es den Unternehmen aus Luxemburg und der Großregion erlauben, sich auf den lokalen, grenzüberschreitenden oder internationalen Märkten zu entfalten. Die Voraussetzung hierzu, so Carlo Thelen, sei eine Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit der luxemburgischen Wirtschaft, die in den letzten vier Jahren doch stark an Boden verloren hat.



Portrait

The Chamber of Commerce of **Belgium** and **Luxembourg** in Spain



Ever since the foundation of the Chamber of Commerce of Belgium and Luxembourg in Spain in 1971, its mission has been to promote and develop the economic and commercial relations between the three countries.

With around 140 members and many contacts, the Chamber of Commerce of Belgium and Luxembourg in Spain offers a range of services and organizes different activities in order to accomplish its goal.

Within the various services, the following should be highlighted:

- **Commercial Information:** lists of companies, associations, institutions, fairs etc.; statistics; list of companies installed in Spain, with capital from Belgium and Luxembourg; market studies; commercial information of companies.
- **Commercial contacts:** organizing visits and interviews; organizing business trips, hotel reservation, train and plan tickets, guide and

introduction to the firms; direct search for partners, agents, importers, distributors; contact by letter, fax, e-mail etc.; publication of business propositions in the Chamber trimestral magazine.

- **Services and Infrastructure:** firm domiciliation; commercial translations; added value tax, refund; debt refund; human resources assistance; translators; photocopies; reductions in hotels and car rental for members.
- **Promotion and Public Relations:** business trips to fairs; business lunch, diner, seminars; contact sessions in the three countries.
- **Publications:** monographic magazine every three months, gathering business proposals, employment offers, economic news, Chamber activities, Fairs, Members news...; guides "How to invest and do business with Belgium and Luxembourg", "How to install a company in Spain"...

Among the Chamber of Commerce of Belgium and Luxembourg



International

in Spain more important past activities should be mentioned:

- “The Belgian week” in Madrid, held in November 99.
- Nov. 2000, Spain-Luxembourg Economic meeting, held in Madrid: 4 seminars on Tourism, Finance, Communication technologies and Industry.
- Marqués de Villalobar Award: Every year a relevant personality is awarded with this prize during a gala dinner.
- Environment: Special seminar held in Avila in November 2001.
- Brussels, June 2002: Presentation of Parc Sagunt, important industrial park in the Mediterranean region.
- January 2003, Presentation of Luxembourg as a tourist destination.
- Seminar on data protection through the internet, 2003.
- Commercial mission on the Biotech sector, November 2003.
- Seminar on financing R&D projects, January 2004.

The Chamber of Commerce of Belgium and Luxembourg in Spain is already working on future projects, such as second “Bio Forum” held in Brussels at the end of April 2004; the “XII Marqués de Villalobar Award” in May; the promotion and participation in “Medical Forum Expo” in June and many more. ■

For further information, please contact:
Chamber of Commerce of Belgium and Luxembourg in Spain,
C/Claudio Coello 99,
E-28006 Madrid,
tel.: +34 91 435 48 99,
fax: +34 91 578 05 27,
e-mail: ccble@retemail.es,
web: www.ccble.com,
Mrs. Nieves Villar.

The International Department will present in the following MERKUR publications, the various bilateral Chambers of Commerce incorporated in Luxembourg or abroad and representing Luxembourg and/or Belgium business interest in foreign countries. Should you conclude that any of the presented Chambers covers a territory of particular interest to you, we kindly ask you to contact the person of contact of the respective Chamber or contact Mrs. Viviane Hoor by phone 42 39 39-315, fax 43 83 26 or e-mail viviane.hoor@cc.lu.

Conditionnements pour l'exportation

Produits lourds,
volumineux ou fragiles

Emballages

Prestation sur site



Solidité
Fiabilité
Qualité
Ponctualité
Sécurité...



Protection par housse étanche



All Pack Services

L'emballeur industriel luxembourgeois www.allpackservices.lu

AllPack Services : 109 rue de Welscheid L - 9090 Warken/Ettelbruck ☎ 81 05 17 ☎ 81 72 89-1 ✉ info@allpackservices.lu

Si l'aménagement de vos bureaux présente quelques lacunes, appelez-nous.



Pour l'aménagement de vos bureaux, il vaut toujours mieux faire appel à un spécialiste. Ergonomie, confort, esthétique, Bureau Moderne est à vos côtés pour créer un cadre de travail optimal où il fait bon vivre. **Nous avons la solution qu'il vous faut.**

7A Rue de Bitbourg · Z.I. de Hamm · L-1273 Luxembourg · Tél. 42 38 83 1 · Fax 42 67 45
bm@bureau-moderne.lu · www.bureau-moderne.lu · www.b-m.lu


BUREAU MODERNE

Quelques à l'**évaluation**



problèmes liés de la formation



L'évaluation coûte cher. Aussi est-il important, avant de s'engager dans un processus d'évaluation, de savoir si elle va rapporter plus qu'elle ne va coûter. Pour savoir combien elle va rapporter, il faut d'abord définir à quoi elle va servir. Quels sont ses objectifs? Qui veut, qui ne veut pas évaluer? Les résultats seront-ils fiables? Qui va se servir des résultats? Une chose est sûre, évaluer avec sérieux impose, au moment du montage de l'action, une fixation d'objectifs: les objectifs finaux, les objectifs de formation et les objectifs pédagogiques.

Il y a des formations qui sont très difficiles à évaluer, par exemple les formations au management ou celles centrées sur des comportements. N'avons-nous pas entendu fréquemment cette phrase de la part des acteurs qui ne veulent pas évaluer. Ils nous disent qu'on ne peut pas, alors qu'ils ne veulent pas (quelquefois, ils ne savent pas, mais

ils l'avouent plus difficilement). Dans cet article, nous allons essayer de montrer que l'on «peut» quand on «sait»; en ce qui concerne le «vouloir», il sera fonction de notre force de conviction, mais nous connaissons le faible impact des pédagogies affirmatives et nous avouons une relative impuissance. Nous ne pouvons que conseiller aux échelons de



“ L'évaluation consiste à mesurer l'ampleur des changements opérés ”

direction de créer les conditions qui encouragent l'évaluation.

Il est d'autant plus difficile d'obtenir un comportement d'évaluation, de la part des acteurs, que nous sommes face à une collusion. Les acteurs réticents à l'évaluation sont rarement seuls:

- le formé refuse le contrôle de connaissances, il le dit trop scolaire;
- le manager immédiat du formé sait que l'observation risque de mettre en exergue certains dysfonctionnements; il sait aussi que s'il fait pression sur le collaborateur, ce dernier va être plus exigeant, par exemple, en matière de délégation de pouvoir;
- le formateur n'encourage rien car il sait que, faute d'avoir pu mettre en place un véritable plan de changement, les résultats d'une éventuelle évaluation seront mauvais et il sait aussi qu'il faudra trouver un bouc émissaire (il est quelquefois payé pour cela!);
- le responsable formation qui a mis en place une évaluation «à chaud» avec les questions du genre «la soupe était-elle bonne?», sait très bien qu'avec ce type d'évaluation, il ne s'attire les foudres de personne;
- seul peut-être (et encore!) le commanditaire regrette cet état de fait, mais il a autre chose à faire, il fait confiance à son responsable formation.

Le lecteur dira que le tableau est particulièrement pessimiste. Et pourtant, nous ne sommes peut-être pas très loin de la réalité. Les acteurs redoutent une évaluation correcte et font bloc pour la rejeter. Ceci est d'autant plus vrai que le changement associé à la formation n'a pas été accepté. Le premier travail du responsable de l'action sera d'impliquer, le plus tôt possible, les acteurs concernés dans la recherche des solutions et dans la planification du plan de changement. Ce plan comportera les objectifs visés par les acteurs. Toutes les fois que les acteurs font l'effort d'utiliser une démarche par objectifs, on s'aperçoit que l'évaluation est possible. Par exemple:

- une formation vise le personnel d'une Caisse Primaire d'Assurance Maladie; quelques semaines plus tard on constatera une meilleure écoute des assurés et un règlement plus rapide de leur dossier, quelques mois plus tard les sondages qualité, effectués auprès du public à la sortie de la caisse, révèlent une amélioration de l'opinion des personnes sur l'accueil qui leur a été réservé;
- un stage de maintenance des installations automatisées va produire de nouveaux comportements dans les ateliers, le diagnostic des pannes sera plus rapide, les consignes seront passées entre les équipes avec le vocabulaire adapté évitant les

erreurs, certains éléments des machines seront changés préventivement, au niveau de l'objectif final, le taux de rendement des équipements sera en progrès;

- suite à la demande d'un salarié, une formation au toilettage pour chien est acceptée; à l'issue du stage, le formé quitte la société et monte sa petite entreprise «Au beau toutou»; le salarié a atteint son objectif, de son côté la firme qui a financé cette formation et qui cherchait à développer la mobilité externe, a également atteint son but, elle limitera son recours au licenciement.

Dans ces diverses situations, des changements se sont opérés. L'évaluation consiste à mesurer l'ampleur de ces changements. Seule l'évaluation par objectifs a vraiment un sens. Si les objectifs ont été atteints, c'est d'abord parce qu'on a pris la peine de les formuler, mais c'est aussi parce qu'on a pris la peine de construire des plans de changement associés à la formation. Nous venons de voir que, même pour des formations dites déclarées non évaluables, des mesures peuvent se faire. Il suffit de le vouloir, on dispose généralement des moyens pour pouvoir le faire et, à la suite d'un entraînement ou d'une lecture attentive d'un ouvrage, on dispose du savoir pour le faire.

Reste le problème de la preuve scientifique sur l'impact exact de la formation. Le retour d'investissement est-il correct? Il ne faut pas rêver! Dans la majorité des cas la preuve ne pourra pas être apportée. Seules les très grandes entreprises pourront monter des plans expérimentaux permettant cette preuve scientifique. Elles peuvent par exemple montrer que dans une autre région, toutes choses égales par ailleurs, le même plan de changement mais sans formation a fait perdre le double du coût de la formation. Mesurer, comparer toutes choses égales par ailleurs, voilà donc la solution, mais quel en est le coût? Le jeu en vaut-il la chandelle?



PROGRAMME DE FORMATION 2004

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
SÉMINAIRES			
MARKETING ET COMMERCIAL			
Techniques de négociation commerciale	15,16/06/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265,00 €
COMPTABILITÉ ET FINANCES			
Audit et contrôle de gestion	30/06/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	160,00 €
RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES			
Gestion du changement: Comment adapter son entreprise à l'environnement instable?	29,30/06/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265,00 €
Konfliktmanagement: Vom Konflikt zur Übereinstimmung	1,2/07/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265,00 €
Gesprächsführung: Der Umgang mit schwierigen Situationen	1,2/07/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265,00 €
DROIT			
Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	11/06/2004 18/06/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30 09.00 - 14.00	200,00 €
BUREAUTIQUE			
MS-Word - Créez votre papier en-tête	30/06/2004	09.00 - 14.00	140,00 €
MS-Word - Créez et présentez votre rapport d'activités	7/07/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	160,00 €
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION			
Stratégie d'entreprise et e-business (avec le soutien du Fonds Social Européen)	6/07/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 17.30	75,00 €

CYCLES DE FORMATION

MANAGEMENT DES COMPÉTENCES⁽¹⁾

<i>Cycle entier</i>			1.950,00 €
MODULE 1: La mobilité et la gestion des carrières	23,24/09/2004 25/09/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
MODULE 2: La politique de formation	7,8/10/2004 9/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
MODULE 3: La culture et les comportements dans l'entreprise	21,22/10/2004 23/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
Coaching collectif (cycle entier uniquement)			23/10/2004 14.00 - 18.00
MODULE 4: La politique de communication et le pilotage du changement	11,12/11/2004 13/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
MODULE 5: Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	25,26/11/2004 27/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400,00 €
Coaching individualisé (cycle entier uniquement)			3/12/2004 08.30 - 12.30

MANAGEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS⁽²⁾

<i>Cycle entier</i>			1.400,00 €
MODULE 1: Le manager dans le contexte de son entreprise	30/09 et 1/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
MODULE 2: Le management opérationnel: entretien et conduite de réunion	21,22/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif			23/10/2004 08.30 - 12.30
MODULE 3: La mobilisation des énergies	18,19/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif			20/11/2004 08.30 - 12.30
MODULE 4: Le change management	2,3/12/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	
Coaching collectif			4/12/2004 08.30 - 12.30

MANAGEMENT DE LA FONCTION FORMATION EN ENTREPRISE⁽³⁾

<i>Cycle entier</i>			550,00 €
MODULE 1: Mobilisation de l'encadrement, avec quel système formation et pour quelle politique?	7,8/10/2004 9/10/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00 09.00 - 12.30 et 14.00 - 16.00	150,00 €
MODULE 2: Identification et analyse des besoins en formation	11,12/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150,00 €
MODULE 3: Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	25,26/11/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150,00 €
MODULE 4: Evaluer la formation et ses effets	9,10/12/2004	09.00 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150,00 €

(1) Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC; inscription par module ou pour le cycle entier (2) Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC; inscription uniquement pour le cycle entier (3) Inscription par module ou pour le cycle entier

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

|| Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

✉ Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220

☎ (+352) 423939-820

✉ info@ifcc.lu

🌐 www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

Les conditions pratiques des actions permettent-elles de telles mesures? Les actions sont-elles suffisamment répétitives? Ce qui est bon dans une entreprise compte tenu de sa culture, est-il toujours bon dans une autre?

Faut-il évaluer? La réponse est oui, si l'évaluation rapporte plus qu'elle ne coûte.

Combien cela coûte? La réponse est assez aisée. Il s'agit essentiellement du coût du temps passé par les différents acteurs. Éventuellement s'ajouteront les coûts de l'intervention d'un organisme ou consultant externes. Certaines entreprises utilisent même pour leurs évaluations des plateformes dédiées sur Internet; dans ce cas les coûts correspondants seront à ajouter. Une évaluation peut déclencher chez les formés des réactions négatives difficiles à gérer par la suite et qui peuvent présenter un coût, il faudra également l'intégrer.

Combien cela rapporte? Soyons bien clairs! Il ne s'agit pas de mesurer ce que rapporte la formation, mais ce que rapporte le fait de l'évaluer. Autrement dit, ce que rapporte l'évaluation, c'est la différence de résultats entre une action évaluée et une action sans évaluation. Est-ce que le fait d'évaluer me procure de meilleurs résultats et de combien sont-ils plus élevés? Cette question fait donc référence aux buts visés par l'évaluation: j'évalue par curiosité intellectuelle, pour «faire plaisir» à une direction, pour respecter une mode ou une valeur culturelle de l'entreprise, pour légitimer la fonction formation, pour comparer des pédagogies ou encore pour faire la preuve d'une efficacité. D'où la nécessité de se faire préciser, par le pilote du système formation, les buts visés par l'évaluation et de ne pas hésiter à s'opposer à toute évaluation qui ne servirait pas une meilleure efficacité de l'action. De plus, il faut respecter certaines règles méthodologiques et l'évaluation n'a de sens que pour des formations reconduites ou comparables. Pour répondre à la question «Faut-il évaluer?», il faudra

pouvoir répondre positivement aux questions suivantes:

- Y a-t-il plusieurs groupes à former?
- L'action va-t-elle s'étaler, pour ces groupes différents, sur plusieurs années?
- Les groupes sont-ils extraits de la même population parente? Sont-ils comparables?
- Les effectifs concernés sont-ils statistiquement suffisamment importants pour apporter une preuve scientifique?
- Peut-on appliquer sans risque majeur des pratiques distinctes entre les différents groupes concernés?
- Les conclusions de l'étude seront-elles généralisables à d'autres actions de formation?

Pour compléter cette liste de questions et pour introduire des éléments économiques, on terminera par les questions suivantes: Quel est le coût de l'évaluation? La «dépense» pour évaluer est-elle à faire une seule fois ou bien est-elle répétitive? Quel gain peut-on espérer de l'évaluation (différence de rendement entre une action évaluée et une action non-évaluée)? Le gain porte-t-il sur plusieurs années? Le gain est-il supérieur au coût?

Peut-on, sait-on et veut-on évaluer? Les freins méthodologiques et sociaux

L'évaluation peut devenir très difficile, voire impossible à cause de réactions de certains acteurs ou lorsqu'elle ne peut respecter les contraintes méthodologiques. Les questions qui suivent peuvent nous aider à prendre position et à agir pour infléchir les situations:

Quels sont les objectifs finaux?

Peut-on les évaluer? Sont-ils clairement énoncés? Les mesures seront-elles fiables? La formation n'est pas le seul facteur en cause, comment déterminer le poids relatif de chaque facteur (qualité du plan expérimental)?

Veut-on les évaluer? La direction a-t-elle la volonté politique de les évaluer? L'évaluation ne va-t-elle pas mettre en évidence des aspects que la direction souhaite cacher? La hiérarchie est-elle d'accord pour évaluer?

Quels sont les objectifs de formation ?

Peut-on les évaluer? Sont-ils clairement énoncés? Les mesures seront-elles fiables? Les comportements attendus à la suite de la formation se prêtent-ils à la mesure?

Sait-on les évaluer? Disposera-t-on d'évaluateurs capables de mener l'évaluation?

Veut-on les évaluer? La hiérarchie a-t-elle la volonté de les évaluer? L'évaluation ne mettra-t-elle pas en relief des aspects qu'elle souhaite cacher? Le formateur a-t-il une bonne attitude pour que l'on puisse les évaluer? Est-il de bon conseil? Le formé est-il d'accord pour être évalué (car la mesure porte sur son comportement au poste de travail, sur ses compétences)?

Quels sont les objectifs pédagogiques?

Peut-on les évaluer? Les objectifs sont-ils clairement énoncés? Les mesures seront-elles fiables? Le contenu de la formation se prête-t-il à la mesure?

Sait-on les évaluer? Disposera-t-on d'évaluateurs capables de mener l'évaluation?

Veut-on les évaluer? Le formateur est-il d'accord pour évaluer? Le formé est-il d'accord pour être évalué (la mesure porte sur ses capacités)?

Que vont rapporter, en termes de pouvoir, ces diverses évaluations et à qui?

Cette dernière question permet aussi de prévoir certains freins.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■



concept factory



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Une formation proposée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce en collaboration avec son partenaire académique, l'ICN Ecole de Management



PROGRAMME 2004

DEMANDEZ LA PLAQUETTE
AUPRÈS DE L'IFCC

INTITULÉ	DATE	JOUR	HORAIRE
KICK-OFF	18/09/2004	Samedi	9.00 – 10.15 heures
MODULE 1 Le manager dans le contexte de son entreprise Le manager dans le contexte de son entreprise	30/09/2004 1/10/2004	Judi Vendredi	8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures
MODULE 2 Le management opérationnel : entretien et conduite de réunion Le management opérationnel : entretien et conduite de réunion Coaching collectif	21/10/2004 22/10/2004 23/10/2004	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 heures
MODULE 3 La mobilisation des énergies La mobilisation des énergies Coaching collectif	18/11/2004 19/11/2004 20/11/2004	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 heures
MODULE 4 Le change management Le change management Coaching collectif	2/12/2004 3/12/2004 4/12/2004	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 et 14.00 – 18.00 heures 8.30 – 12.30 heures
Evaluation du projet d'entreprise ⁽¹⁾ Evaluation du projet d'entreprise ⁽¹⁾	24/01/2005 25/01/2005	Lundi Mardi	
Remise des certificats	Février/2005		

⁽¹⁾ À prévoir 1 heure par candidat (la date et l'horaire seront définis avec le candidat)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

Téléphone:
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820

E-mail:
info@ifcc.lu

Site web:
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

La **SNCI** présente son rapport d'activité 2003



Le 21 mai 2004, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a présenté son rapport annuel résumant ses activités au cours de l'exercice 2003.

Pour rappel, la mission de la SNCI consiste à contribuer au développement et à la diversification de l'économie en finançant des projets d'investissement et de développement d'entreprises luxembourgeoises, essentiellement par des crédits à moyen et à long terme.

Si les financements de la SNCI s'adressent en principe à des investissements réalisés au Luxembourg, la SNCI peut, depuis 2001, également accompagner des investissements d'entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

Les principaux instruments de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement sont les crédits d'équipement, les prêts à moyen et à long terme ainsi que les prêts à l'innovation dont les durées respectives se situent entre cinq et quatorze ans. La SNCI peut également octroyer des prêts dits «participatifs», voire, dans des cas exceptionnels, prendre des participations directes.

En 2002, un nouvel instrument de financement, dit «prêt de démarrage», ayant pour objet le cofinancement de projets de création ou de reprise de PME de la part d'entrepreneurs disposant d'une autorisation d'établissement délivrée sur la base de la loi modifiée du 22 décembre 1988 (loi d'établissement) a été mis en place et a connu un succès manifeste.

La SNCI gère actuellement un portefeuille de plus de 1.600 prêts à l'investissement alloués à plus de 1.400 entreprises luxembourgeoises.

Le total des opérations financières décidées en 2003 s'est élevé à 135,8 millions d'euros, alors que pour l'exercice 2002 le chiffre correspondant s'élevait à 47,6 millions d'euros.

Les faits saillants de l'exercice 2002 peuvent se résumer comme suit:

- 90 crédits d'équipement ont été accordés en 2003 pour un montant total de 20,5 millions d'euros (29,3 millions d'euros en 2002). Les investissements ainsi financés se chiffrent à 49 millions d'euros.
- Les 106,2 millions d'euros de prêts à moyen et à long terme octroyés par la SNCI au cours de l'exercice passé (12,3 millions d'euros en 2002) ont contribué à financer des investissements – de création, d'extension, de modernisation et de diversification – de quelque 435 millions d'euros réalisés par dix-huit entreprises industrielles, susceptibles d'entraîner à moyen terme la création d'environ 286 emplois. L'augmentation substantielle des prêts à moyen et à

long terme octroyés s'explique entre autres par une politique visant à mieux couvrir encore l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. C'est ainsi qu'en 2003 la SNCI a décidé des interventions importantes dans le secteur des télécommunications ainsi que dans le secteur de l'aéronautique.

- En 2003, la SNCI a octroyé des prêts à l'innovation pour un montant total de près de 5,1 millions d'euros en 2002. Ces prêts cofinancent des projets de recherche-développement ayant pour objet des innovations, tant au niveau des produits et des services que des procédés.
- L'instrument du prêt de démarrage introduit en 2002, a connu un engouement certain auprès des entrepreneurs visés; 17 prêts octroyés pour un montant total de 1,5 million d'euros, créant 55 emplois dans l'immédiat.
- En 2003, un seul prêt à l'étranger a été accordé pour un montant de 1,5 million d'euros.
- Enfin, en 2003, la SNCI a décidé trois prises de participation pour un montant de 1 million d'euros, contre une décision en 2002 (pour un montant de 625.000 euros).
- Par ailleurs, un seul prêt participatif d'un montant de 150.000 euros a été décidé en 2003, alors qu'aucun n'avait été accordé en 2002.

En ce qui concerne les principaux postes de bilan, les évolutions suivantes peuvent être signalées:

- Les fonds propres de la banque ont augmenté de 3,4 % en 2003

pour s'élever à 501,9 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ce sont le bénéfice 2003 et l'augmentation du Fonds pour risques bancaires généraux qui en sont à l'origine.

- Le résultat de l'exercice 2003 s'élève à 4,4 millions d'euros, en diminution de 15,4 % par rapport à 2002. La diminution du bénéfice de l'exercice s'explique notamment par la décision de la SNCI de diminuer de façon substantielle à partir du 1^{er} juillet 2003, dans l'intérêt de l'économie nationale, ses taux d'intérêt appliqués tant aux nouveaux prêts qu'aux prêts existants. Par cette diminution, la SNCI a pleinement joué son rôle de soutien du développement et de la diversification de l'économie luxembourgeoise.

Au cours de l'exercice écoulé, la SNCI a continué ses efforts commencés il y a quelques années en matière de financement des entreprises par différents instruments de

capital à risque, notamment à travers trois sociétés dans lesquelles la SNCI détient une participation:

- CD-PME S.A., créée en 1998 par la SNCI ensemble avec cinq banques commerciales de la place, dans laquelle la SNCI détient 50 % du capital social et qui a pour but de co-financer des projets novateurs et créateurs d'emplois de la part d'entreprises luxembourgeoises à travers des prêts dit «participatifs» ou encore à travers des prises de participations directes;
- EUREFI S.A., fonds transfrontalier de capital à risque ayant pour objectif de financer des PME de la zone élargie du PED qui envisagent des développements transfrontaliers.
- New Tech Venture Capital Fund S.C.A., société d'investissement à capital fixe, créée en 2000 et dont la politique d'investissement vise notamment les domaines suivants: commerce électronique, logiciels de sécurité et de recherche sur Internet, instru-

ments de gestion et d'organisation de l'information, gestion de réseaux, produits multimédia sur Internet.

La SNCI s'est associée à plusieurs initiatives en matière de développement de l'esprit d'entreprise. Ainsi, en 2003, elle a apporté son concours à «Business Initiative», initiative transfrontalière organisant un concours de plans d'affaires, au concours d'Eurowards, ainsi qu'à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports «Promotion de l'Esprit d'entreprise» auprès des élèves du postprimaire.

LES TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS SNCI

(en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2003)

1. Crédits d'équipement	2,50 %
1. Prêts à long terme (8-10 ans)	3,75 %
1. Prêts à moyen terme (5 ans)	3,25 %
1. Prêts à l'innovation	2,50 %

CRP Henri Tudor

Six mesures pour améliorer le climat entrepreneurial high-tech au Luxembourg

Le CRP Henri Tudor vient de publier les conclusions de son action «Améliorer le climat entrepreneurial high-tech au Luxembourg». Cette action a été lancée fin 2002 par l'organisation de deux groupes de travail qui ont rassemblé plus d'une trentaine d'experts nationaux et internationaux, ainsi que des entrepreneurs high-tech.

En 2003 et début 2004, la liste des recommandations a été affinée

en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement et la Fédération des Industriels Luxembourgeois. Les discussions menées avec ces différents partenaires ont permis de retenir une liste de six mesures prioritaires dont le gouvernement pourra se doter pour avancer en matière d'esprit d'entreprise.

Le rapport final de l'expérience-pilote «Technoport Schlasshoart»

(1998-2001), rendu public début 2002, avait mis en évidence trois priorités d'action:

1. amélioration du climat général pour les entrepreneurs et créateurs d'entreprises high-tech, au niveau de l'accueil, des formalités, des procédures administratives;
2. renforcement rapide des aides financières et des fonds de financement pour la création d'en-



treprises innovantes: bourses, périodes sabbatiques rémunérées, prêts à faible taux remboursables en cas de réussite, chèques innovation, petit capital d'amorçage, capital de développement;

3. préparation de l'après-Technoport: création de maisons relais pour les entreprises qui sortent du Technoport et création d'un réseau d'appui aux entreprises high-tech.

Pour la partie immobilière de la priorité 3, il faut noter que rien n'a été réalisé en matière de maisons relais, alors que ce thème avait déjà été identifié en 1998 par des responsables politiques. Par contre, le CRP Henri Tudor a pu mettre en place dès la fin 2002 avec ses partenaires le Réseau d'Innovation Technoport qui compte actuellement 26 entreprises membres.

Les deux premières priorités sont l'objet de l'initiative «Comment améliorer le climat entrepreneurial high-tech au Grand-Duché de Luxembourg?» qui a débuté en novembre 2002. Les six mesures prioritaires retenues sont le fruit d'un remarquable processus de concertation mettant à contribution plus de quarante experts internationaux et luxembourgeois, entrepreneurs, financeurs, responsables d'incubateurs et responsables institutionnels.

D'un premier lot de trente mesures les experts ont retenu une liste de quatorze mesures prioritaires.

Après publication de cette première liste de quatorze mesures en décembre 2002, le CRP Henri Tudor a pris en 2003 l'initiative d'une suite de réunions de concertation avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la FEDIL et la SNCI. La concrétisation des six mesures restant après cet exercice de concertation doit être prise en charge par les pouvoirs publics. L'approche qui consiste à focaliser l'attention des pouvoirs publics sur un ensemble limité de mesures à fort potentiel et faciles à mettre en pratique a rencontré l'unanimité des organisations et personnes concernées.

■ Six mesures prioritaires:

Mesure 1 – Bourses start-up et allègement des charges sociales

Introduire des bourses ou mécanismes allégeant le coût salarial des employés hautement qualifiés. Ce coût salarial représente la composante principale des charges d'une entreprise high-tech en phase de création et de premier développement.

Mesure 2 – Prêts remboursables pour la phase de pré-crédation

Crédation d'outils financiers tels que les prêts bancaires à taux réduits garantis par l'Etat et remboursables en cas de succès.

Mesure 3 – Prêts bancaires garantis par l'Etat pour la phase de création et de premier développement

Prêts bancaires garantis par l'Etat à hauteur de 70 % ou 80 % du montant total (cf. Royaume-Uni 75 % et Allemagne 80 %). L'articulation de tels prêts avec des mécanismes

existants (cf. SNCI, CD-PME) est à étudier.

Mesure 4 – One Day, one Euro Company

Nouveau statut pour la création rapide de sociétés commerciales pour entrepreneurs high-tech (cf. «One day company», sans capital initial, au Royaume-Uni, ou le modèle adopté à travers la nouvelle «Loi pour l'initiative économique» en France). Ce nouveau statut doit inclure toutes les autorisations pour permettre à l'entrepreneur de démarrer son projet rapidement. Cette mesure a apporté des résultats spectaculaires dans les pays concernés.

Mesure 5 – Réduction drastique des délais d'accès aux aides pour la R&D

Accélération des procédures nationales de soumission et d'évaluation des projets RDI (Recherche, Développement et Innovation) en fonction des besoins spécifiques des start-up de technologies innovantes.

Mesure 6 – Revoir les règles et les définitions d'intervention des organismes de financement publics et semi-publics

Revoir et adapter à la logique spécifique des entreprises high-tech les possibilités d'action et d'intervention de certains organismes existants tels que la SNCI et le CD-PME.

L'approche adoptée dans le cadre de cette initiative est aussi en totale adéquation avec la volonté de la Commission Européenne de viser une consultation plus effective des entreprises concernées pour qu'elles puissent s'exprimer sur les nouvelles initiatives ainsi que sur l'adéquation des réglementations et pratiques existantes.

(communiqué par le CRP Henri Tudor) ■

Le rapport intégral «Comment améliorer le climat entrepreneurial high-tech au Luxembourg?» peut être obtenu sur simple demande auprès de Diego De Biasio, Technoport Schlassgoart, Esch-sur-Alzette, tél.: +352 545580-404, e-mail: diego.debiasio@tudor.lu

FTA Communication Technologies

implante un centre de recherche au Luxembourg

Début mai, FTA Communication Technologies a présenté en présence de M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie, son centre technique, localisé dans le parc audiovisuel et de télécommunication à Betzdorf. FTA, qui a son centre administratif au Luxembourg depuis 1991, a décidé d'implanter également son centre de recherche-développement au Luxembourg et de regrouper les activités de la société sur un seul site.

Leader européen sur le marché des équipements de réception par satellite, FTA Communication Tech-

nologies (FTA) conçoit, développe et commercialise des produits pour la réception digitale de programmes télévisés dits «free to air» ou «pay TV». La gamme des produits de FTA répond aussi aux besoins des demandes d'un marché innovateur en permettant une utilisation facile aux consommateurs pour la réception privée de services multimédias.

Le centre de développement de FTA est spécialisé dans les algorithmes de compression numérique de signaux vidéos en temps réel ainsi que dans la conception de récepteurs dédiés à la télévision numé-

rique tel que la nouvelle ligne d'enregistreurs vidéo digitaux (DVR). La société s'est également engagée dans la recherche de solutions qui supporteront les plate-formes requises pour les nouvelles générations de récepteurs dans un souci constant d'apporter des innovations viables sur le long terme à sa clientèle.

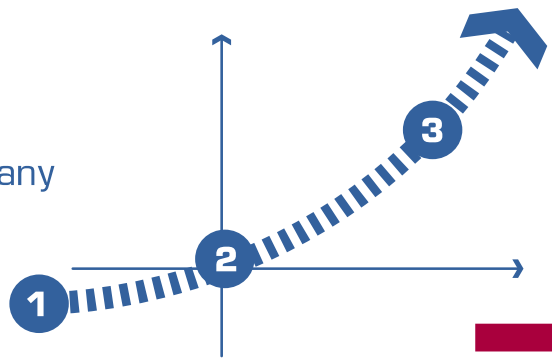
Avec ses 35 collaborateurs hautement spécialisés, FTA contribue à la création de nouveaux emplois dans la région est du pays. (Communiqué par le Ministère de l'Economie et FTA Communication Technologies) ■

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get immediate access to our high quality infrastructure
- Benefit from our tailor-made services
- Join our high growth network of 25 companies



to get started



www.technoport.lu

THE PREMIER HIGH-TECH INCUBATOR

Lancement officiel du premier Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart

Le Ministère de l'Economie vient de lancer officiellement son premier Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart à Foetz pour y héberger des entreprises nouvelles ou en phase de démarrage.

En 2001, le Ministère de l'Economie a saisi l'opportunité d'acquérir cet immeuble industriel désaffecté et a décidé son réaménagement en centre d'accueil pour activités nouvelles. Les travaux de rénovation ont été achevés récemment et l'immeuble se présente aujourd'hui sous une tenue nouvelle à la fois moderne et fonctionnelle. Le Centre d'Entreprise ecostart s'adresse aux entreprises innovantes en constitution ou en phase de démarrage à la recherche d'un premier local industriel et/ou administratif, d'une part, et aux petites entreprises technologiques souhaitant établir un premier pied-à-terre au Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part. Le Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart fait partie intégrante du plan d'action national pour la promotion de l'esprit d'entreprise au Luxembourg.

Le Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart héberge aujourd'hui trois entreprises employant une quarantaine de personnes.

La création d'infrastructures d'accueil pour entreprises nouvelles ou en phase de démarrage est aussi un instrument supplémentaire qui complète la panoplie des mesures déployées par le Ministère de l'Economie en matière de développement et de diversification économiques.

Pour illustrer ses propos, le Ministère de l'Economie cite notamment le parcours de la société E-Xstream Engineering S.à.r.l., dernière recrue du Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart. Cette entreprise, spécialisée dans la simulation numérique multi-échelle de matériaux, a utilisé les conseils de l'agence nationale de l'innovation LUXINNOVATION pour tirer le meilleur profit des divers instruments déployés par le Ministère de l'Economie.

Dans un premier temps, bien avant la création juridique de l'entreprise, les fondateurs ont remporté le concours interrégional de plans d'affaires «1,2,3, Go!» de la

Business Initiative de la Chambre de Commerce, concours parrainé et cofinancé par le Ministère de l'Economie. Ils ont également remporté le concours européen de plan d'affaires «Eurowards 2002» dans la catégorie «SEED».

Alors que la société vient d'emménager dans le centre ecostart pour y lancer son activité, elle s'investit également dans un projet de recherche-développement en partenariat avec Goodyear S.A. afin d'étendre le champ d'application de son logiciel aux élastomères (caoutchouc). Le Ministère de l'Economie a également consenti à participer au financement de ce projet en appliquant les instruments de recherche-développement.

Une deuxième pépinière d'entreprises est prévue dans la Cité des Sciences à Belval-Ouest en 2006. Les travaux de réaménagement de l'immeuble des anciens vestiaires localisés sur la plate-forme des Hauts-Fourneaux de Belval-Ouest ont déjà été entamés.

(communiqué par le Ministère de l'Economie). ■

400
Entreprises
clientes fidélisées

SOFITEX
INTERIM SPECIALISE

1.500
Intérimaires satisfaits
employés chaque jour

SOFITEX Intérim • 15 agences transfrontalières (Luxembourg, Allemagne, Suisse, France)

Offizielle Inbetriebnahme der **Proteomik-Plattform** am Institut für Immunologie

Veränderungen der Eiweißzusammensetzung (dem Proteom) begleiten sämtliche normalen Anpassungsvorgänge von Zellen an die Erfordernisse des Organismus. Die Differenzierung zu Krebszellen, die Abwehr von Krankheitserregern, Heilungsvorgänge, kurzum alle Reaktionen von Zellen sind bestimmt durch eine Vielzahl von Genen, die im Proteom ihren Ausdruck finden. Traditionell sucht sich der Wissenschaftler ein oder mehrere dieser Proteine aus, um sie zu untersuchen.

Mit der Proteomik-Technologie, die jetzt am Institut für Immunologie unter der Leitung von Professor Dr. Claude P. Muller aufgebaut wird, ist es möglich, gleichzeitig einige tausend Proteine innerhalb einer Zelle sozusagen in einem Versuch zu untersuchen. Das Herzstück dieser Technologie, ein sogenannter matrix-assisted laser desorption time of flight / time of flight (MALDI-TOF) Massenspektrometer mit post source decay (PSD/LIFT) Kapazität wurde kürzlich am Institut für Immunologie im Beisein von Dr. Francois Schneider, Direktor des Laboratoire National de Santé, Jean Bergh, Präsident des CRP-Santé, Prof. Dr. Adelheid Ehmke, Vizerektorin der Universität Luxemburg, sowie Vertretern des Fonds National de la Recherche, des Wissenschaftsministeriums, des Gesundheitsministeriums und Wissenschaftlern und Gästen aus dem In- und Ausland offiziell in Betrieb genommen.

Die vielfältigen Einsatzmöglichkeiten dieser neuen Technik in der Biomedizin zeichnen sich bereits jetzt in zahlreichen Kollaborationen ab. Insgesamt fünf verschiedene Proteomik-Projekte des Fonds National de la Recherche, der die Anlage mitfinanziert hat werden, zusammen mit der Universität Luxemburg, dem CRP-Gabriel Lippmann und CRP-Santé bearbeitet. In diesen gemeinsamen Projekten werden u. a. Strategien zur Behandlung der Alzheimer Krankheit (in Zusammenarbeit mit Prof. P. Heuschling) und Einflüsse von Nahrungsmittelzusätzen auf das Immunsystem (in Zusammenarbeit mit Prof. L. Hoffman) untersucht.

Daneben untersucht das Institut für Immunologie als Europäisches Referenzzentrum der Weltgesundheitsorganisation das Proteom von immunologischen Zellen, die von unterschiedlichen Virustypen befallen sind, um Mechanismen der Immunsuppression zu verstehen. Außerdem werden Interaktionen zwischen dem Nervensystem und dem Immunsystem durch Proteomik untersucht. Dies geschieht im Rahmen des gemeinsamen Lehrstuhls für Immunologie der Universitäten Trier und Luxemburg, den Prof. Muller innehat. Weitere Kollaborationen bestehen mit den Universitäten Metz, Nancy, Liège und Homburg im Rahmen des VIRIM Netzwerks, das letztes Jahr mit dem Innovationspreis der Großregion ausgezeichnet wurde. Von den insgesamt 22 Mitarbeitern des Instituts sind



bereits jetzt 3 naturwissenschaftliche Doktoranden und 3 Wissenschaftler in Proteomik-Projekte eingebunden. Die Proteomik-Plattform wird in das im Aufbau befindliche Netzwerk für Massenspektrometrie der Universitäten der Wallonie integriert.

Mit dieser neuen Technologie wurde im Institut für Immunologie die Grundlage für den Aufbau einer nationalen Proteomik/Bioinformatik-Plattform gelegt, von der für die biomedizinische Forschung im Inland und in der Großregion wichtige innovative Impulse ausgehen werden. Eine moderne Proteomik-Plattform dürfte den Standort Luxemburgs sowohl in wissenschaftlicher als auch akademischer Hinsicht stärken, was wiederum dem Aufbau der Universität Luxemburg zugute kommen wird. Auch wird sich die Attraktivität Luxemburgs für die Industrie im Bereich der Biotechnologien, die z. T. grosses Interesse an Proteomik hat, erheblich verbessern. ■

Das Herzstück (MALDI-TOF) der Proteomik-Plattform des Instituts für Immunologie wird der biomedizinischen Forschung in Luxemburg neue Impulse geben. Durch die Identifizierung von krankheitsspezifischen Eiweißkörpern können neue Erkenntnisse über die Entwicklung von Krankheiten und geeignete Behandlungsmethoden gewonnen werden.

1, 2, 3, Go: **A vos projets!**

Dans le cadre de la quatrième édition du parcours interrégional de plans d'affaires, le réseau d'aide à la création d'entreprise 1,2,3 GO organisera ce 28 juin la remise de prix 2003/2004 en Lorraine.



En juin 2003, les présidents des Chambres de Commerce de la Grande Région (Saar-Lor-Lux et Wallonie) s'étaient associés à 1, 2, 3 GO pour soutenir activement l'esprit d'entreprise dans ces régions. Le 31 mai, les plans d'affaires ont été remis par tous les participants et les Chambres de Commerce de chacun des

pays partenaires ont sélectionné les meilleurs projets innovants de leurs régions pour les présenter à un jury interrégional. Le plan d'affaires constitue la base de décision pour les investisseurs potentiels. Il comprend les volets suivants: résumé de synthèse, idée à la base du produit, équipe d'entrepreneurs, marketing, système commercial et organisation, calendrier de réalisation, risques et financement.

Ce 28 juin 2004, les lauréats de la quatrième édition du parcours 1, 2, 3, GO seront récompensés lors d'une remise de prix annuelle qui aura lieu pour cette édition en Lorraine. Le 19 février 2004, la première rencontre interrégionale entre coaches et porteurs de projet de l'édition en cours avait eu lieu au Grand-Duché. Le 5 mai 2004, la deuxième rencontre

interrégionale s'était déroulée à Libramont en Belgique, dans le cadre d'un «Business Plan Booster». Elle avait rassemblé une vingtaine de coaches et un nombre équivalent de porteurs de projets. Tous avaient travaillé une après-midi entière sur la finalisation des plans d'affaires. Cette troisième manifestation interrégionale viendra clôturer l'édition 2003/2004 de 1, 2, 3, GO. Les projets innovants ou à fort potentiel économique sélectionnés pourront gagner des prix allant jusqu'à 100.000 €, dont 50.000 € en espèces. De plus, les projets les plus prometteurs auront la possibilité de présenter leur plan d'affaires auprès d'une plate-forme de financement qui sera organisée à l'issue du parcours pour favoriser l'émergence de projets innovants en Grande Région. ■

En soumettant votre projet à 1, 2, 3, GO ou auprès de la Chambre de Commerce, vous pourrez gagner de nombreux prix, vous bénéficierez de précieux conseils dans tous les domaines qui vous intéressent grâce à un réseau de plus de 250 coaches aux talents multiples, vous vous créerez un carnet d'adresses interrégional, et aurez la possibilité d'être présenté à des investisseurs potentiels.

Inscription possible à tout moment en ligne: www.123go-networking.org

e-Xstream Engineering et Goodyear signent un projet de recherche commun

Lors du lancement officiel du Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart à Foetz, le 5 mai dernier, le Ministre de l'Economie Henri Grethen, Goodyear SA et e-Xstream engineering Sàrl (hébergée à ecostart) ont signé une convention arrêtant les modalités d'accompagnement public d'un projet commun de recherche-développement. Pour illustrer les finalités du Centre d'Entreprise et d'Innovation ecostart de Foetz, le Ministre de l'Economie a notamment cité le parcours de la société e-Xstream Engineering, dernière recrue du Centre.

Cette entreprise, spécialisée dans la simulation numérique multi-

échelle de matériaux, a utilisé les conseils de l'agence nationale de l'innovation, Luxinnovation, pour tirer le meilleur profit des divers instruments déployés par le Ministère de l'Economie.

Dans un 1^{er} temps, bien avant la création juridique de l'entreprise, les fondateurs ont remporté le concours interrégional de plans d'affaires «1, 2, 3, Go» organisé par Business Initiative. Ce concours est parrainé et cofinancé par le Ministère de l'Economie. Ils ont également remporté le concours européen de plan d'affaires «Eurowards 2002» dans la catégorie «SEED».

Aujourd'hui, alors que la société vient d'emménager à ecostart pour y lancer son activité, elle s'investit également dans un projet de recherche-développement en partenariat avec l'entreprise Goodyear afin d'étendre le champ d'application de son logiciel aux élastomères (caoutchouc).

Le Ministère de l'Economie a consenti à participer au financement de ce projet en appliquant les instruments de R&D. Les modalités d'accompagnement public du projet ont été arrêtées dans une convention signée entre les parties à l'occasion de la conférence de presse. ■

Programme européen de formation professionnelle

LEONARDO da VINCI II: Appel à propositions 2005

Le présent appel à propositions concerne les mesures communautaires suivantes:

- projets pilotes (PP), y compris les actions thématiques (TH)
- compétences linguistiques (LA)
- réseaux transnationaux (NT)
- outils de référence (RF).

Objectif n° 1:

Renforcer les aptitudes et les compétences des personnes, surtout des jeunes, suivant une première formation professionnelle quel qu'en

soit le niveau, en vue de faciliter leur insertion et leur réinsertion professionnelles.

Objectif n° 2:

Améliorer la qualité de, et l'accès à, la formation professionnelle continue et l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie.

Objectif n° 3:

Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation afin

d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Les priorités retenues par rapport aux objectifs du programme sont les suivantes:

1. Promouvoir la transparence des qualifications
2. Améliorer la qualité des systèmes et des pratiques en matière d'éducation et de formation professionnelle



3. Développer un contenu pertinent et innovant en matière d'e-learning
4. Formation continue des enseignants et formateurs

Actions thématiques:

1. Transfert de crédits en matière d'éducation et de formation professionnelle

2. Validation de l'apprentissage non formel et informel

Promoteurs potentiels:

Les organismes et institutions, publics et privés, intervenant dans les actions de formation professionnelle peuvent introduire une proposition.

Pour connaître les démarches à suivre, les promoteurs sont invités à contacter: FOPROGEST a.s.b.l.,

Agence Nationale LEONARDO da VINCI Letzebuerg,
23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, tél.: 22 02 66,
e-mail: AGN@foprogest.lu, www.foprogest.lu.

La date limite de dépôt du formulaire de pré-proposition est le 1^{er} octobre 2004, cachet de la poste faisant foi.

Agence Spatiale Européenne

Signature de l'**accord d'adhésion** du Luxembourg à la **Convention de l'ASE**

Le 6 mai 2004 Madame Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et Monsieur Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence Spatiale Européenne, ont signé l'accord d'adhésion du Grand-Duché à la Convention portant création de l'Agence Spatiale Européenne (ASE).

Considérant les résultats très encourageants des activités déployées dans le contexte d'un accord de coopération signé en 2000 avec l'Agence, le Gouvernement a décidé début décembre 2003 à l'initiative de la ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de solliciter l'adhésion du Grand-Duché à l'Agence Spatiale Européenne.

Au cours de sa réunion à Kiruna (Suède) les 24 et 25 mars, le Conseil de l'Agence Spatiale Européenne a approuvé à l'unanimité l'adhésion du Luxembourg à la convention de l'ASE. Lors de cette adhésion, le Grand-Duché bénéficiera d'une période de transition qui devrait notamment assurer des mesures particulières en vue de la «mise à niveau» du dispositif scientifique, technologique et industriel permettant de tirer, à terme, pleinement profit de cette adhésion.

Elle permettra aux entreprises et aux instituts de recherche luxembourgeois d'accéder à de nombreux programmes spatiaux européens dans des domaines très variés. A relever à cet égard que tous les composants «sols» ou «espace» nécessaires pour mener à bien

les multiples missions de l'Agence sont développés par l'industrie européenne via des appels d'offres émis par l'ASE, et que le principe de «juste retour géographique» assure la participation effective des entreprises et instituts de recherche des Etats membres aux programmes de l'Agence.

L'adhésion à l'ASE offre aux acteurs luxembourgeois de nouvelles opportunités de partenariat de haute technologie et de participation à des programmes de recherche et de développement en coopération avec les leaders technologiques européens. Les exemples d'autres Etats membres ont confirmé le potentiel élevé en matière d'acquisition de compétences technologiques nouvelles et de transfert de techno-

logie, notamment vers les petites et moyennes entreprises, qui est susceptible de découler d'une telle participation.

Elle souligne également la volonté du gouvernement luxembourgeois

concernant la promotion du Grand-Duché comme lieu d'implantation de projets innovateurs de technologie avancée. Les opportunités de développement supplémentaires offertes par cette adhésion combinées au

savoir-faire technologique et économique des acteurs nationaux en la matière pourront jeter la base pour le développement d'activités économiques nouvelles au Luxembourg. ■

Pour toute information, contactez: M. Jean TRIMBOUR,
Luxinnovation, tél.:+352 43 63 63-1, e-mail: jean.trimbour@luxinnovation.lu

Programme-Cadre de Recherche et Développement

6^e PCRD:

des nouveautés à venir



Lancé depuis décembre 2002, le 6^e PCRD est loin d'être terminé! En effet, alors que les premiers projets financés par la Commission européenne commencent à être mis en œuvre, une nouvelle série d'appels à propositions va être publiée en juin et juillet 2004. De nombreuses thématiques seront concernées: la génomique et la biotechnologie pour la santé, les technologies de la société de l'information combinées avec les nanotechnologies, les actions de mobilité Marie Curie ou encore l'environnement.

Pour rappel, ce programme européen qui s'étend jusqu'en 2006 permet de cofinancer des projets transnationaux de recherche soumis par tous types d'organismes (entreprises, universités, centres de recherche). Il est encore possible d'y participer pour faire cofinancer un projet de recherche, d'autant plus que les

budgets prévus dans les prochains appels ne sont pas négligeables.

www.innovation.public.lu: un outil simple et complet pour participer au 6^e PCRD

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche offre 3 types de services nécessaires aux organismes souhaitant participer au 6^e PCRD:

1. Tout d'abord des informations générales avec des fiches thématiques synthétiques qui permettent de se familiariser avec le 6^e PCRD et donnent une vue d'ensemble de ce programme ainsi que des types de projets existants;
2. La publication de tous les appels à propositions lancés par la Commission européenne depuis le début du programme. Ils sont répertoriés selon les thématiques de recherche et comportent des liens vers les documents officiels publiés par la CE;
3. La possibilité d'effectuer des recherches pour trouver des partenaires ou pour intégrer un projet européen en cours de constitution. Ce type de participation, trop souvent négligé,

permet de se familiariser avec les projets européens de recherche en intégrant un partenariat et évitant les contraintes liées à la coordination d'un projet.

Les conseillers de Luxinnovation fournissent une assistance personnalisée à chaque étape de votre projet. Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de la recherche et de l'innovation, est le point de contact national pour l'ensemble du 6^e PCRD. Elle bénéficie de contacts privilégiés avec la Commission européenne et d'informations précises sur le programme. Les conseillers de Luxinnovation se tiennent à votre disposition pour étudier vos projets, vous guider dans vos recherches de partenaires, et auditer vos dossiers avant soumission. ■

Pour toute information,
contactez:
M. Jean Michel LUDWIG,
Luxinnovation,
tél. : +352 43 62 63-1,
email: jean-michel.
ludwig@luxinnovation.lu

European Trend Chart on Innovation

Luxinnovation conserve son rôle de **Correspondant luxembourgeois**

Le «European Trend Chart on innovation» est un outil instauré en 2000 par la Commission européenne à destination des acteurs de l'innovation des différents pays membres de l'Union européenne. Son objectif est de mettre à leur disposition des statistiques régulièrement mises à jour, des informations sur les performances et tendances de l'union européenne en terme d'innovation, et de favoriser ainsi l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'innovation.

A cette fin le «European Trend Chart on innovation» prévoit 3 actions complémentaires:

1. l'établissement chaque année d'un tableau de bord européen de l'innovation (données statistiques selon des indicateurs précis);
2. l'analyse annuelle des mesures prises dans le cadre de la politique de l'innovation de chaque pays (qui repose sur les rapports des correspondants nationaux);
3. l'organisation à raison de 4 fois par an, d'ateliers de travail avec les acteurs et les décideurs nationaux de la politique d'innovation.

Dans le cadre du nouvel appel d'offre relatif à ce projet publié en 2003, Luxinnovation s'est récemment à nouveau vu confier la mission de Correspondant pour le Luxembourg. Son rôle consistera

principalement en la rédaction d'un rapport annuel concernant l'innovation au Luxembourg. Ce rapport sera désormais plus orienté vers les mesures favorisant l'innovation dans les entreprises et devra comporter une certaine évaluation des politiques nationales. Il sera publié vers octobre 2004. ■

Pour toute information, contactez:

Mme Delphine DUSSAIN,
Luxinnovation,
tél.: +352 43 62 63 1,
e-mail:

delphine.dussain@luxinnovation.lu

**WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management**

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise**

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION



Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, Rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

www.
innovation.
public.
lu



Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Restez au fait de l'actualité innovation et recherche avec :

- le Guide des aides
- le Marché des technologies
- le Répertoire des compétences technologiques

et aussi : les Appels, l'Agenda de l'innovation,
les Success stories, les Liens, ... !

Mise à jour quotidienne & accès gratuit



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Actions innovatrices du FEDER

<http://www.innovation.public.lu>



Reprise en 2003 – **amélioration** **des perspectives** pour 2004 et 2005

Le Stateg vient de publier la Note de conjoncture n° 1-2004. Le premier numéro pour l'année fait office de «Rapport économique annuel»: il brosse le bilan de l'année 2003 et fournit une actualisation des prévisions 2004-2005. Ce numéro traite en particulier – et de manière approfondie – de la conjoncture internationale et nationale, des relations extérieures, du marché du travail, de l'inflation et des salaires. Il comporte des chapitres supplémentaires sur l'activité dans les branches, sur les finances publiques, sur la démographie des entreprises et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des annexes statistiques fouillées reprennent les principaux indicateurs conjoncturels, les comptes nationaux de 1985 à 2003, la liste des principales entreprises et une bibliographie économique récente exhaustive.

■ Principaux aspects

Les premières estimations des comptes nationaux pour 2003 font état d'une évolution plus favorable de l'économie luxembourgeoise que celle prévue en automne 2003.

Les comptes de 2001 et 2002 ont aussi été revus avec, comme conséquence, qu'au total, sur les trois dernières années, la croissance moyenne du PIB aurait été de 1,7 %. Cette croissance doit se comparer à la moyenne des années 1985-2000, soit 6,1 %.

Si les indicateurs mensuels et trimestriels de la fin 2003 et du début de 2004 continuent – pour la plupart – d'être orientés positivement (avec l'exception notable du chômage), la situation économique générale

demeure imprégnée des séquelles du ralentissement subi en 2001 et 2002. L'ajustement des acteurs économiques à une croissance future plus modérée du PIB que par le passé récent – de l'ordre de + 3 % en moyenne en 2004 et 2005 – ne se fait que graduellement.

Ainsi, au niveau des facteurs de production, on observe une baisse de l'investissement en capital physique (machines et équipements, bâtiments), tandis que le nombre de travailleurs continue d'augmenter. Toutefois, la durée de travail a baissé notablement, de plus d'un pourcent sur trois années, tandis que le chômage a explosé. Les entreprises tentent également de limiter les frais généraux, ce qui se traduit, sur le plan macro-économique, par une quasi-stagnation de la «consommation intermédiaire», selon le jargon des comptables nationaux.

Les branches orientées plutôt sur la demande intérieure (construction, commerce) ont, dans l'ensemble, bien traversé la période critique, mais ceci en partie pour cause de facteurs exceptionnels et non récurrents comme la baisse de la fiscalité directe au Luxembourg, la hausse des prix de produits accisés à l'étranger, la baisse des taux d'intérêts ou la hausse des prix des produits pétroliers. En raison du freinage futur probable des dépenses publiques, elles devront elles-aussi s'adapter à un rythme d'expansion plus modéré, prémisses qui valent également pour des branches dépendant étroitement du secteur public comme la santé ou l'action sociale.

Nonobstant, l'économie luxembourgeoise devrait afficher en 2004 une croissance solide, de l'ordre

de 2,5 %. Il semble acquis que les branches tournées vers l'extérieur (industrie, transports, communications, ...) puissent bénéficier d'un commerce mondial très dynamique. L'inflation devrait rester modérée – proche de 2 % – même si la poussée des produits pétroliers est en train de retarder une décélération supplémentaire. La situation sur le marché du travail ne devrait pas évoluer, à l'image de celle affichée en 2003, le chômage poursuivant son augmentation. Aussi, le surplus de demande de travail lié à la reprise pourrait-il être comblé dans une première phase par un allongement de la durée de travail ou par le travail intérimaire qui a déjà décollé en 2003.

■ Évolution en 2003

Activité par branches

L'année 2003 semble signaler un tournant pour l'économie luxembourgeoise, les différentes données statistiques disponibles au niveau des branches marquant, sinon une progression, du moins une stabilisation (après une baisse), ou un ralentissement de la baisse (après une forte baisse).

L'industrie et la construction ont constitué des piliers solides de la croissance en 2003. Dès le début de l'année, les différents indicateurs statistiques relatifs à l'industrie montraient une tendance très positive qui s'est confirmée au fil des mois. Ainsi, la production s'accroît de 2,6 % sur l'ensemble de l'année, marquée par la très forte progression des industries liées à l'énergie et par la diminution, déjà conséquente en 2002, de la branche sidérurgique. Pour la construction, en revanche, le

premier trimestre de l'année faisait part de signaux négatifs, en particulier en ce qui concernait l'activité dans le bâtiment. Par la suite, les résultats se sont largement améliorés (dans la construction résidentielle mais aussi non-résidentielle) et l'on a assisté à une sorte de rattrapage sur le reste de l'année. Pour cette branche, la progression de la valeur ajoutée (en volume) est estimée à 4,7 % sur l'ensemble de l'année.

Le commerce bénéficie de son ouverture sur l'extérieur et affiche, sur l'ensemble de l'année, une hausse de chiffre d'affaires de plus de 8 % (en volume), soit un très bon résultat au regard des années précédentes. L'essentiel de la hausse est due au commerce de gros et au commerce automobile. Il est cependant injuste d'affirmer que cette hausse est due à un appétit plus important de la part des consommateurs luxembourgeois (la consommation finale des ménages résidents progresse de seulement 1,2 % en 2003, contre 2,8 % en 2002). Ce constat est renforcé par le fait que le commerce de détail, même s'il réalise une performance positive (+ 4,5 %), est le seul à faire moins bien qu'en 2002.

Les entreprises de l'Horeca ont connu une année relativement difficile. Même si les campings luxembourgeois ont réalisé une belle saison, la fréquentation touristique a été moindre en 2003. Le recul de ce que l'on appelle le «tourisme d'affaires» semble en particulier avoir pesé. Pour bon nombre de secteurs, et ceci vaut au niveau européen, l'heure est toujours à la réduction des frais et à une certaine «austérité» au niveau des dépenses courantes, ce qui a forcément un impact sur les frais d'hébergement et de restauration.

Le secteur des transports affiche un résultat mitigé en 2003. Le nombre de passagers recensés à l'aéroport de Luxembourg a diminué d'environ 4 % en 2003. Cette baisse a pu être «compensée» d'une cer-

taine façon par la progression toujours très dynamique du fret. Les transports terrestres ont stagné, tandis que les transports fluviaux ont enregistré un recul de l'activité.

Le secteur financier a bénéficié de la reprise des marchés financiers à partir du deuxième trimestre de 2003. Si les indicateurs disponibles envoient des signaux contrastés, dus entre autres à des facteurs techniques ou méthodologiques, le discours des acteurs de la Place financière luxembourgeoise est teint d'un optimisme croissant. Les grands établissements bancaires ont ainsi pu faire état de résultats en progression sur l'ensemble de l'année.

La remontée des cours boursiers et la faiblesse du prix du loyer de l'argent n'expliquent cependant pas tout. L'amélioration doit également beaucoup à une politique pro-active des responsables, d'une part pour s'adapter à un environnement réglementaire très évolutif dans le contexte européen et, d'autre part, pour réduire les frais de personnel et d'exploitation. Sur ce dernier point, on ne peut que constater, et le phénomène est généralisé au niveau du secteur européen, l'impact négatif en termes d'emplois.

Les autres services aux entreprises n'ont pas encore redémarré véritablement. Les données issues de la comptabilité nationale, qui permettent de considérer le volume d'activité réalisé sur l'ensemble de 2003 (c'est-à-dire de neutraliser les variations de prix), laissent penser à une stagnation. La reprise constatée dans plusieurs des autres secteurs de l'économie ne se serait pas encore vraiment diffusée au niveau de ces services, pris ensemble. Toutefois, les différents indicateurs d'activité mensuels envoient des signaux plus encourageants pour certains de ces services à partir de septembre 2003.

Relations extérieures

L'excédent de la balance courante est tombé de 2,6 milliards d'euros en 2002 à 2,2 milliards en 2003.

Exprimé en pourcentage du PIB, le solde courant de 2003 avoisine celui de la fin des années '90 – à savoir légèrement inférieur à 10 %. Cette détérioration est essentiellement due à l'aggravation des déficits structurels des balances des revenus et des transferts courants. En revanche, la balance des biens et services s'est légèrement améliorée pour atteindre un excédent de 5,3 milliards d'euros, grâce surtout au solde positif des échanges de services (7,5 milliards): ceux-ci ont notamment bénéficié de l'évolution favorable des activités de transport et voyages ainsi que des services financiers.

Emploi et chômage

La reprise de l'activité n'a, en toute logique, pas encore eu de retombées positives sur l'emploi et le chômage. En effet, en phase de redémarrage, l'économie se trouve généralement confrontée à un développement en trois temps: en premier lieu un retour à la profitabilité des entreprises, ensuite la reprise des investissements et enfin la reprise de l'emploi. Ainsi, 2003 est marquée par la poursuite de la hausse du chômage, qui, hors variations saisonnières, s'est accru tout au long de l'année, avec une progression maximale lors du deuxième trimestre. Depuis, il augmente toujours, mais de moins en moins rapidement. Début 2004, le taux de chômage se situe à 4,3 % (nombre de chômeurs en % de la population active), soit 0,7 point au-dessus du niveau de l'année précédente, à la même période. La croissance de l'emploi, quant à elle, s'est stabilisée à un rythme annuel d'environ 2 %, un taux très faible au regard des années précédentes.

Prix et salaires

L'observation des prix à la consommation en 2003 révèle une tendance au ralentissement, particulièrement remarquable au niveau des chiffres mensuels de l'inflation sous-jacente (qui reflète la dynamique «lourde» sur



“ L'économie luxembourgeoise devrait progressivement sortir de la phase de croissance molle ”

la deuxième moitié de l'année et au début de 2004. D'autre part, la progression des salaires a été relativement faible en 2003 (+ 1,9 %) et devrait rester modérée en 2004. Les salaires (et les prix par ricochet) commencent à se ressentir – avec un certain retard il est vrai – de la montée du chômage et d'une situation économique globalement au ralenti depuis 2001 (par rapport aux années fastes de la deuxième moitié des années '90). Il faut noter également que l'influence des prix des produits pétroliers a été limitée pour l'instant par l'appréciation de l'euro, qui a eu un effet modérateur conséquent.

Finances publiques

En 2003, la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques, élaborée d'après la comptabilité nationale – seule présentation conforme aux exigences du Traité de l'UE – aura été légèrement négative (à - 0,1 % du PIB). Cependant, le solde structurel, c.-à-d. la capacité corrigée du cycle conjoncturel, est encore positif (à 0,7 % du PIB). L'évolution des soldes structurels sur la période 2000 à 2004 dénote une politique budgétaire et fiscale plutôt anticyclique qui a fait jouer les «stabilisateurs automatiques», venant ainsi au secours de la conjoncture économique.

■ Prévisions 2004-2005

Conjoncture internationale

Les organisations internationales, qui ont publié leurs prévisions de printemps au cours des dernières semaines, s'accordent toutes à affir-

mer que l'environnement international s'est considérablement amélioré au courant des six derniers mois. Ainsi, par rapport aux prévisions d'automne 2003, la Commission européenne a révisé à la hausse de 0,4 point de pour-cent (de 4,1 % à 4,5 %) la croissance mondiale prévue pour 2004.

Il semble que les pays de l'Union Européenne ne profiteraient que modérément de cette vigueur, même si les chiffres publiés pour le premier trimestre 2004 font état d'une activité très dynamique en Europe. Tout de même, pour l'Europe des quinze ou la zone euro, la croissance du PIB en volume ne dépasserait pas 2 % en 2004. La conjoncture mondiale serait tirée par les États-Unis (+ 4,4 %), la Chine (+ 8 %) et d'autres économies émergentes ou en transition.

Conjoncture luxembourgeoise

Sous ces prémisses, l'économie luxembourgeoise devrait elle aussi progressivement sortir de la phase de croissance molle, à une vitesse légèrement supérieure à ce que le Statec avait prévu en automne 2003. Cette vue modérément plus optimiste trouve racine d'abord dans une révision à la hausse de la croissance pour les années 2001-2003, d'environ 0,5 % par an, d'après les Comptes Nationaux publiés par le Statec début mai. Aussi les chiffres mensuels et trimestriels de la deuxième moitié de 2003 et du début de 2004 confirment-ils ce sentiment de reprise, à des degrés divers, certes.

Les perspectives plus favorables se justifient ensuite par un environ-

nement international propice mais aussi par un secteur bancaire sur le chemin de la reprise et un secteur public moins freiné par les limites inhérentes au Pacte de stabilité et de croissance. En effet:

- le secteur financier a renoué en 2003 avec de meilleurs résultats, grâce surtout à la marge d'intermédiation, tandis que les commissions ont plutôt stagné; 2004 devrait être meilleure que 2003, à la vue des données du premier semestre;
- le déficit public pour 2003 a été révisé de - 0,6 % du PIB à - 0,1 %; ainsi, la marge de manœuvre du Gouvernement en matière de finances publiques se trouve quelque peu accrue.

Le Statec prévoit ainsi une hausse du PIB de 2,5 % en 2004 et de 3,5 % en 2005. Ces chiffres sont proches de ce que les Organisations internationales avancent pour le Luxembourg. On ne saurait trop insister sur le caractère provisoire et incertain des prévisions qui se meuvent à l'intérieur d'un intervalle de confiance assez large. D'autre part, la balance des risques s'est déplacée récemment en faveur d'une croissance plus forte, mais il subsiste des incertitudes quant à la durabilité de la croissance mondiale et quant à la force de la reprise en Europe.

La croissance de l'emploi avait stagné en 2003, tandis que la durée de travail avait fortement baissé. Le Statec prévoit une légère décélération de l'emploi en 2004, perceptible dès le début de 2004: exprimé en nombre de personnes, l'emploi intérieur total devrait augmenter de 1,6 % en 2004 et 2005 (après + 2 % en 2003). Une augmentation conjoncturelle du volume de travail pourrait provenir en premier lieu d'un allongement de la durée de travail, cette dernière connaissant généralement un comportement procyclique. En effet, il est à supposer que les secteurs exposés, tels l'industrie et les banques, ne vont guère embaucher en phase initiale de reprise et sur-

tout au rythme modeste d'expansion prévu. D'autre part, nombre de secteurs plus protégés, comme la construction mais aussi le commerce, l'HORECA et les services personnels, vont continuer de s'adapter graduellement au moindre dynamisme économique interne. D'ailleurs, le ralentissement futur probable des dépenses de l'État, qui ne s'est pas encore fait sentir en 2003, devrait y contribuer.

Avec un emploi à petit feu, il n'y a guère de secours en vue pour alléger le fardeau du chômage. Trop grande serait notamment la concurrence émanant de la Grande Région. Mais à ce niveau, on observe également le début d'un certain ré-équilibre. Ainsi, le solde migratoire continue de baisser et n'atteint, en 2003, que quelque 2 000 personnes, soit environ la moitié des niveaux observés au cours des années '90. A terme, la hausse du chômage pourrait se répercuter sur le taux d'activité et décourager, comme par le passé, une certaine frange de la population à se présenter sur le marché du travail. Ce mécanisme

ne s'est toutefois pas encore mis en marche, ce qui explique en partie la hausse élevée du chômage. Aussi le Statec prévoit-il un taux de chômage de 4,3 % en 2004 (en moyenne annuelle, après 3,8 % en 2003) et de 4,5 % en 2005.

La hausse du chômage et la sous-utilisation des capacités productives vont contribuer à contenir les hausses de salaires et de prix. Certes, les salaires ont déjà nettement ralenti. En 2003, cela s'explique surtout par un recul dans le secteur financier mais il y aura des répercussions aussi dans les autres branches. Le Statec prévoit ainsi une croissance du coût salarial moyen de 1,9 % en 2004 et de 2,5 % en 2005. L'accélération en 2005 serait due notamment à l'échéance de la prochaine tranche indiciaire, prévue pour la fin 2004.

Pour ce qui est des prix à la consommation, l'influence de la composante salariale est atténuée par la répercussion plus directe des prix des produits pétroliers et des taux de change. Ainsi, le ralentissement de l'inflation devrait être progressif et se ressentir à terme seulement de

la décélération de l'inflation salariale. Le Statec prévoit une hausse des prix à la consommation de légèrement moins de 2 % en 2004 et en 2005. Les prochaines tranches indiciaires viendraient ainsi à échéance vers la fin du quatrième trimestre 2004 et au début de 2006. Un scénario de risque, comportant des prix pétroliers à 40 USD sur le restant de 2004 et un cours euro/dollar inchangé se traduirait par un taux d'inflation moyen de 2,3 % en 2004 (au lieu de 2 %) et avancerait la tranche indiciaire de 2 mois.

La dépression du marché du travail entraînerait in fine un ralentissement de la hausse du pouvoir d'achat des salariés (abstraction faite des prélèvements obligatoires et transferts sociaux). En effet, pour les années 2003 à 2005, la hausse «réelle» des salaires, obtenue en diminuant le coût salarial nominal moyen de la hausse des prix à la consommation, serait de 0,7 % par an. Cette hausse du pouvoir d'achat serait inférieure à la moyenne de long terme, observée sur les années 1985-2003 (soit 1,7 %). ■

CONJONCTURE LUXEMBOURGEOISE, APERÇU SYNOPTIQUE, 1985-2005

	1985 - 2003	2003	2004	2005	
					mio EUR
PIB à prix courants ...			23.476	24.760	26.344
			Taux de variation en % (ou spécifié autrement)		
PIB en volume		5,4	2,1	2,5	3,5
Emploi intérieur total ¹		3,4	2,1	1,6	1,6
Inflation					
(déflateur implicite de la consommation privée) ¹		2,3	1,9	1,9	1,6
Coût salarial moyen ¹ 4,0		1,9	1,9	2,5	
Taux de chômage					
(chômage inscrit, en % de la population active) ²		2,2	3,8	4,3	4,5

Source: Statec

¹ Établis selon la méthodologie de la comptabilité nationale. ² Source: ADEM; rupture de série en 1997

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n°1-2004 et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du Statec à l'adresse www.statec.lu.

La version imprimée est disponible au Statec, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 4,30 EUR.

Pour en savoir plus: Statec, Unité C2 «Conjoncture», M. Ferdy Adam, tél: 478 – 4217/4339, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu.

Aspects socio-démographiques des familles au Luxembourg

A l'occasion de la Journée internationale des Familles, le Stattec a récemment présenté un certain nombre de statistiques socio-démographiques s'y rapportant.

Au dernier recensement de 2001, on comptait quelque 39.200 couples avec des enfants âgés de moins de 16 ans. S'y ajoutent environ 5.250 familles monoparentales (4.625 mères, 636 pères).

Une ventilation selon le nombre d'enfants laisse apparaître une nette prédominance des familles avec 1 ou 2 enfants qui représentent à peu près 85 % du total chez les couples, et un peu plus de 90 % chez les familles monoparentales. A noter que dans cette statistique l'état matrimonial n'est pas pris en compte. Il suffisait que la deuxième personne adulte du ménage se dé-

clare conjoint de la personne de référence.

Presque les deux tiers des familles monoparentales n'ont qu'un seul enfant, alors que cette proportion n'est que de quelque 44 % chez les couples. Les familles nombreuses avec 4 enfants ou plus sont largement minoritaires avec une part relative ne dépassant pas les 3 %.

FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS¹

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +	Total
Couple avec enfant(s)	17.120	16.188	4.847	907	141	39.203
Père seul avec enfant(s)	411	165	53	6	1	636
Mère seule avec enfant(s)	2.950	1.302	315	49	9	4 625
Couple avec enfant(s)	43,7 %	41,3 %	12,4 %	2,3 %	0,4 %	100,0 %
Père seul avec enfant(s)	64,6 %	25,9 %	8,3 %	0,9 %	0,2 %	100,0 %
Mère seule avec enfant(s)	63,8 %	28,2 %	6,8 %	1,1 %	0,2 %	100,0 %

Source: Statec RP2001

¹ sans autres personnes dans le ménage

Les données du recensement de 2001 confirment également que les taux d'activité des femmes décroissent au fur et à mesure que le nombre

d'enfants à charge augmente. Sont considérées les femmes âgées entre 25 et 44 ans, personne de référence ou conjoint, vivant dans des ménages où

il y a des enfants de moins de 16 ans. On remarquera encore que cette diminution est plus prononcée chez les autochtones que chez les étrangères.

**Taux d'activité des femmes âgées entre 25 et 44 ans
selon le nombre d'enfants de moins de 16 ans dans le ménage¹**

	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Autochtones	84,4 %	67,0 %	53,1 %	41,4 %	36,0 %	19,4 %
Etrangères	84,5 %	72,9 %	61,9 %	45,4 %	33,6 %	31,2 %

Source: Statec RP2001

¹ Seules les femmes personne de référence ou conjoint ont été retenues

Les comportements en matière de constitution et de dissolution de familles, au sens traditionnel, s'observent à l'aide d'indicateurs comme l'indicateur de primumptialité ou de l'indicateur de divortialité. Ainsi, seuls 44 % des hommes et 50 % des femmes finiraient par contracter un

premier mariage si leur comportement en la matière devait être similaire à celui enregistré en 2003.

De même, près de la moitié des mariages finiraient par un divorce si la divortialité observée dans les différentes cohortes de mariage (mariages célébrés durant une même

année civile) devait se maintenir dans le futur.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'augmentation des divorces entraîne une augmentation des remariages. Parmi les 2.001 mariages de 2003, seuls 1.239 étaient des mariages entre célibataires. Ces

indicateurs ne prennent pas en compte la cohabitation (unions consensuelles) qui tend à se répandre de

façon significative. La proportion des naissances hors mariage constitue un indice. En 2003, un quart des

naissances ont eu lieu en dehors du mariage. ■

Pour en savoir plus: Statec, Unité B3 «Population», Mme Germaine Thill, tél: 478-4276, e-mail: germaine.thill@statec.etat.lu.

12 et 13 octobre 2004

Premier colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance dans une perspective européenne

Les 12 et 13 octobre 2004, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) et le Centre de Recherche Public Henri Tudor organisent sous la présidence du Ministère de l'Economie et avec le soutien du Fonds National de la Recherche (FNR) et du programme eLuxembourg, le premier colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance dans une perspective européenne. L'économie de la connaissance englobe de nombreux thèmes d'études dont entre autres la recherche, le développement et l'innovation, le transfert de technologie, la formation initiale et continue et le capital immatériel. Les Technologies de l'Information jouent également un rôle prépondérant dans l'économie de la connaissance puisqu'elles accompagnent l'innovation notamment dans le domaine de la conduite du changement organisationnel, de la gestion de la connaissance et de la formation.

Lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, les Etats membres avaient relevé que l'Union européenne se trouve face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance. L'objectif stratégique majeur est de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable. Les Etats membres s'étaient alors engagés à respecter ces objectifs à l'horizon 2010.

Le colloque «En route vers Lisbonne», le premier d'une série, tentera de faire le point sur les progrès accomplis à mi-parcours. Le colloque réunira un panel d'experts en la matière (économistes, gestionnaires, sociologues) et leur donnera l'occasion de présenter les résultats de leurs travaux de recherche et d'échanger leurs expériences.

Le colloque se tiendra les 12 et 13 octobre 2004, de 9h00 à 17h00 au

CRP Henri Tudor, 29 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les personnes souhaitant présenter une communication lors de ce colloque sont invitées à envoyer un résumé d'une page de leur communication pour le 15 juin 2004 au plus tard. La version complète de la communication devra, quant à elle, parvenir au comité scientifique pour le 1^{er} septembre 2004 au plus tard. La notification de l'acceptation de la participation parviendra aux auteurs le 16 septembre 2004. Une «poster session» sera organisée pour les communications qui ne pourront pas être présentées en séance. ■

Pour tout renseignement complémentaire:
colloque.versLisbonne@tudor.lu
ou contactez
M. Thibaut Westhof,
coordinateur du colloque
au tél.: +352 42 59 91-736.

Le tourisme a **résisté** à **la morosité** en 2003

Globalement, l'année touristique a été meilleure que ne l'avaient laissé craindre la constellation géopolitique, la canicule, la guerre en Irak, les menaces d'actes terroristes ou le ralentissement économique observé un peu partout en Europe. Le Luxembourg est ainsi en phase avec les signes encourageants observés par l'Organisation mondiale du tourisme dans le reste de l'Europe.

La vogue des vacances de proximité a joué en faveur du Vieux continent qui constitue en quelque sorte une valeur refuge dans un environnement perturbé. Parallèlement d'autres tendances de fond poussent

dans le sens de précieux relais de croissance comme le marché des retraités ou encore l'appétence pour les voyages de nouveaux touristes en provenance de Chine, de Russie ou, plus près de nous, des anciens pays de l'Est et en particulier des dix nouveaux États membres de l'UE pour lesquels les arrivées et nuitées sont d'ailleurs publiées pour la première fois dans un Bulletin du Statec.

Les grands bénéficiaires de l'année 2003 ont été les campings qui enregistrent une progression de plus de 4 % pour les arrivées et de plus de 9 % pour les nuitées alors que dans les hôtels, auberges et pensions, les nuitées ont subi un recul de l'ordre de 1,7 %.

Du côté des autres moyens d'hébergement, les arrivées et les nuitées ont chuté de respectivement - 8,5 et - 5,5 %. Ceci est surtout attribuable aux auberges de jeunesse, en particulier celle de la Ville de Luxembourg, en rénovation depuis 2002, ainsi qu'à un certain nombre de résidences ou établissements collectifs moins fréquentés en 2003.

Les touristes en provenance des Pays-Bas se maintiennent à la première place de nos hôtes. Après une progression notable en 2002 où ils avaient franchi la barre du million de nuitées, ils ont encore pu progresser de près de 9 % pour atteindre 1.1 millions de nuitées.

Arrivées et nuitées selon la catégorie d'hébergement

	2001	2002	2003	2003 Unité: milliers (en %)
Arrivées				
Toutes catégories d'hébergement	883,3	939,2	923,3	- 1,7
Hôtels, auberges, pensions	597,2	621,2	605,1	- 2,6
Campings	193,2	213,1	222,2	4,3
Hébergement complémentaire	92,8	104,9	96,0	- 8,5
Nuitées				
Toutes catégories d'hébergement	2.696,3	2.750,4	2.810,4	2,2
Hôtels, auberges, pensions	1.245,8	1.244,3	1.223,8	- 1,7
Campings	1.059,3	1.108,8	1.211,0	9,2
Hébergement complémentaire	391,2	397,3	375,6	- 5,5

Source: Statec

Le nombre de nuitées des touristes belges est resté pratiquement stable, tandis que les hôtes en provenance d'Allemagne ont été plus nombreux à raison de 8,6 % et ceux en provenance de France à raison de 10,8 %.

Pour les clientèles anglaise et américaine en revanche on a observé une désaffection de l'ordre de respectivement 21 et 16 %.

Une version électronique du Bulletin n°1-2004 est disponible gratuitement sur le site Internet du Statec à l'adresse www.statec.lu.

La version imprimée est disponible au Statec,
B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89,
e-mail: info@statec.etat.lu au prix de 3,70 EUR.

Pour en savoir plus: Statec, Unité C6 «Statistiques R&D,
Économie nouvelle, Environnement, Tourisme»,
M. Victor Molling, tél: 478-4258, fax: 46 42 89,
e-mail: victor.molling@statec.etat.lu

Il s'intéresse à tout...

Une initiative de l'INFFPC, Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

A tout âge, apprendre, c'est s'ouvrir de nouveaux horizons

Le monde bouge vite, de plus en plus vite. La société se transforme. Les technologies évoluent. Tout s'accélère... Pour rester dans le mouvement, il faut s'adapter, faire preuve d'esprit d'ouverture, de curiosité et apprendre... tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue offre cette possibilité à chaque individu. C'est aussi un outil efficace au service des entreprises soucieuses d'élever le niveau de compétences de leur personnel pour rester compétitives.

Aujourd'hui, différents partenaires conjuguent leurs efforts afin de proposer à chacun, selon ses aspirations et ses objectifs, des programmes de formation de qualité pour progresser.

Des centaines de formations à découvrir sur:

www.lifelong-learning.lu

infoline
26 20 40

**La formation professionnelle continue,
pour avancer avec le monde.**

en partenariat avec:

Aforest Lux
Chambre de Commerce
Chambre de Travail
Chambre des Employés Privés
Chambre des Métiers
Computacenter IT Education Services
Deloitte & Touche - Development Centre
Double A Technologies Group
Fashion Genius Institute
GIE SITec
INFFPC
inlingua Formation Langues
Key Job Computer Training
Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports
Ministère du Travail et de l'Emploi /
École Supérieure du Travail
OLAP - Office de Productivité
PwC ACADEMY
SECURITAS Centre de Formation
STOLL Safety
TELINDUS Formation

Loi du 18 avril aux délais de paiement



2004 relative et aux intérêts de retard



La nouvelle loi du 18 avril 2004 en matière de délais de paiement et d'intérêts de retard modifiera de façon substantielle la situation des créanciers malchanceux confrontés à un débiteur récalcitrant.

La nouvelle loi abroge la loi du 22 février 1984 relative au taux de l'intérêt légal ainsi que la loi, moins connue, du 23 juin 1909 ayant pour objet de faire courir de plein droit l'intérêt en faveur des créances de l'artisan et du détaillant. La nouvelle loi est due à l'initiative des instances communautaires qui avaient adopté la directive 2000/35/CE en date du 29 juin 2000 notamment afin d'endiguer le phénomène dit des «faillites en cascade».

A part les dispositions transitoires et abrogatoires, la loi du 18 avril 2004 comporte deux chapitres dont le premier s'applique aux transactions commerciales entre entreprises ou entre entreprises et pouvoirs publics, et le deuxième aux contrats conclus entre un professionnel et un consommateur.

■ Les créances résultant de transactions commerciales

Le premier chapitre concerne uniquement les créances résultant de transactions commerciales, c'est-à-dire de transactions conclues entre des entreprises, respectivement de transactions conclues entre des entreprises et des pouvoirs publics ayant conduit à la fourniture de marchandises ou à la prestation de services contre rémunération. La loi du 18 avril 2004 définit l'entreprise comme «*toute organisation agissant dans l'exercice d'une activité économique ou professionnelle indépendante, même lorsque cette activité n'est exercée que par une seule personne*». Par le terme de pouvoir public, il y a lieu d'entendre les pouvoirs publics tels que définis



“ Les intérêts de retard ne pourront être réclamés que si le créancier a rempli ses obligations contractuelles et légales et que le retard est imputable au débiteur ”

par les directives européennes sur les marchés publics et repris par l'article 2 de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics. Il s'agit en l'occurrence:

1. de l'Etat;
2. des collectivités territoriales (p. ex. les communes);
3. des organismes de droit public entendus comme tout organisme
 - créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial et
 - doté de la personnalité juridique et
 - dont soit l'activité est financée majoritairement par l'Etat, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public, soit la gestion est soumise au contrôle de ceux-ci, soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié est désignée par l'Etat, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public;
4. des associations formées par une ou plusieurs de ces collectivités ou de ces organismes de droit public.

Certaines créances sont exclues du champ d'application de ce premier chapitre, telles les créances soumises à une procédure d'insolvabilité à l'égard du créancier ou encore les intérêts en jeu dans des paiements effectués au titre de la législation sur les chèques et les lettres de change, ainsi que les paiements effectués dans le cadre de l'indemnisation de dommages, y compris ceux effectués par les compagnies d'assurance. Par ailleurs, ne sont pas non plus concernées les relations entre pouvoirs publics et encore celles entre professionnels et consommateurs (cf. ci-dessous).

Le principe fixé par la loi est celui que, dans le cadre des transactions tombant dans le champ d'application du chapitre I^{er}, les intérêts sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la date de paiement ou la fin du délai de paiement convenu par les parties.

Une mise en demeure ne sera donc plus nécessaire. Le créancier n'aura pas non plus à prévoir dans le cadre du contrat que les intérêts commenceront à courir à partir de ce jour-là. Toutefois, il devra toujours être en mesure d'établir que la date dont il se prévaut est bien la date de paiement convenue entre parties.

Au cas où aucune date de paiement, respectivement aucun délai de paiement n'a été fixé par les parties (ou encore au cas où le créancier n'arriverait pas à l'établir), les intérêts seront exigibles de plein droit 30 jours après réception de la facture (ou d'une demande de paiement équivalente) (article 3 (2) a)).

Les intérêts seront exigibles 30 jours après réception des marchandises ou prestation des services au cas où la date de réception de la facture est incertaine ou au cas où la facture parvient au débiteur avant la réception des marchandises ou la prestation de services (article 3 (2) b) et c)).

Enfin, au cas où une procédure d'acceptation ou de vérification est prévue contractuellement ou légalement, permettant de vérifier la conformité des marchandises ou des services, les intérêts commenceront à courir à partir de la date de vérification ou d'acceptation, pour autant que la facture soit parvenue antérieurement à celle-ci au débiteur (article 3 (2) d)).

Les intérêts de retard ne pourront cependant être réclamés que si le créancier a rempli ses obligations contractuelles et légales lui-même et que le retard est imputable au débiteur.

Le taux auquel les intérêts de retard seront calculés variera chaque semestre. Il sera publié au début de chaque semestre au Mémorial et pourra être obtenu sur demande auprès de la Chambre de Commerce (Espace Entreprises +352 42 39 39-330/pme@cc.lu). Ces taux seront sensiblement plus élevés que le taux d'intérêt légal actuel.

Un dédommagement raisonnable pour couvrir les frais de recouvrement engagés par le créancier peut être demandé au débiteur, soit par voie judiciaire, soit par voie contractuelle. Jusqu'à présent, le créancier avait déjà la possibilité d'obtenir une indemnité de procédure prévue par l'article 240 du Nouveau Code de procédure civile. Cette indemnité est fixée discrétionnairement par le

juge. Désormais, les frais de recouvrement peuvent également être récupérés sur base des articles 8 à 10 de la loi nouvelle. Dans ce cas, l'application de l'article 240 du Nouveau Code de procédure civile est exclue. Ces frais de recouvrement (frais d'avocat, frais d'agence de recouvrement...) doivent être justifiés par le créancier et ne sauraient être disproportionnés par rapport à la dette principale. Un dédommagement forfaitaire en cas de recouvrement peut être fixé contractuellement par les parties. Tout comme en matière de clause pénale, ce forfait pourra être révisé à la hausse ou à la baisse par le juge au cas où il serait manifestement excessif ou dérisoire par rapport au principal de la dette.

■ Les créances résultant de contrats conclus entre un professionnel et un consommateur

Le deuxième chapitre concerne uniquement les créances résultant de contrats conclus entre un professionnel et un consommateur. Ces créances porteront de plein droit, c'est-à-dire sans qu'une disposition afférente doive figurer au contrat et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, intérêts au taux légal à partir de l'expiration du troisième mois suivant la réception des marchandises, l'achèvement des travaux ou la prestation de services.

Toutefois, afin que le professionnel puisse invoquer cette disposition, il devra avoir adressé la facture au consommateur dans le mois de la réception des marchandises ou de la prestation de services. Par ailleurs, la facture devra mentionner que le professionnel entend bénéficier de cette disposition.

La Chambre de Commerce recommande de faire figurer sur la facture la mention suivante: «Notre établissement/entreprise/société entend bénéficier de l'article 12 de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts

de retard. La somme figurant sur la présente facture sera majorée de plein droit des intérêts au taux légal à l'expiration de la fin du troisième mois suivant la réception des marchandises/l'achèvement des travaux/la prestation de services».

Le professionnel averti veillera à pouvoir prouver la remise de la facture (ainsi que la réception des marchandises, l'achèvement des travaux ou la prestation de service) en cas de contestation.

Le taux de l'intérêt légal (qui est différent de celui applicable en cas de relations entre professionnels ou entre professionnels et pouvoirs publics) sera fixé une fois par an par

règlement grand-ducal, en prenant en considération les taux pratiqués par les banques en matière de prêts civils et commerciaux.

A la différence de la situation sous l'ancienne loi du 22 février 1984, le juge sera désormais tenu d'ordonner une majoration de trois points dans le jugement, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la signification de celui-ci, au cas où le créancier le demande.

Pour le moment, aucun taux d'intérêt n'a encore été fixé sur base de la nouvelle loi; le seul taux d'intérêt légal existant pour l'instant étant celui fixé sur base de l'ancienne loi du 22 février 1984 qui est de 4,75 %. ■

when
work
is a pleasure
life
is a joy



Aménagement
de bureaux

Copieurs, fax
et imprimantes

Machines pour
banques et bureaux

INTERNET
www.felten-stein.lu

**FELTEN-
STEIN**

Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA
14, RUE DES JONCS
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

E-MAIL fs@felten-stein.lu



Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

Ministère du Travail et de l'Emploi

Amendements parlementaires au projet de loi 5045 concernant les relations collectives de travail, le règlement des conflits collectifs de travail et l'Office National de Conciliation. (2814bisWJE)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 juillet 1993 ayant pour objet la désignation des délégués des assurés et des employeurs dans les institutions d'assurance maladie, le centre commun de la sécurité sociale, les caisses de pension et les juridictions de sécurité sociale ainsi que des délégués des assurés dans l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle. (2836TCA)

Projet de loi modifiant:

1. la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle;
2. le Code des assurances sociales;
3. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
4. la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi et portant création d'une Commission nationale de l'emploi;

5. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
6. la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail;
7. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs. (2837BJE)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (2838WJE)

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique;
2. le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans les cycles moyen et supérieur du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique. (2839KCA)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal

modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (2840MCH)

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Projet de loi portant création d'un congé individuel de formation et modifiant la loi modifiée du 4 octobre 1973 concernant l'institution d'un congé-éducation. (2841JJE)

Avant-projet de loi portant réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. (2845KCA)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal concernant l'inspection et la vérification des bonnes pratiques de laboratoire.

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'application des principes de bonnes pratiques de laboratoire et au contrôle de leur application pour les essais sur les substances chimiques. (2842MCH)

Projet de règlement grand-ducal relatif:

- aux déchets d'équipements électriques et électroniques;
- à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. (2843TTO)

Ministère d'Etat – Communications

Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 8 novembre 2001. (2844WJE) ■



Sans détour

Vous trouverez toutes les compétences print et multimédia pour garantir le succès de votre communication. Des solutions novatrices et un service de qualité. Pourquoi chercher loin, quand la solution est si près?



IMPRIMERIE CENTRALE
SOCIETE ANONYME • LUXEMBOURG





**Votre partenaire pour
le Luxembourg et l'Europe**

De grands éditeurs européens,
les principales agences de
communication de la région
Saar-Lor-Lux, les principaux
organismes bancaires et
compagnies d'assurances, et
l'industrie et les institutions
européennes, tous apprécient la
qualité de nos travaux.

Des solutions sur mesure

En print et en multimédia,
nos équipes vous apportent
conseil, savoir-faire, technologies
de pointe et un service de
qualité. Des solutions sur
mesure, vous offrant un
maximum de performance et de
flexibilité. Du concept jusqu'au
produit final.

Des services spécialisés

- Conseil
- Numérisation
- Production XML
- Multimédia
- Conception graphique
- Correction et révision multilingues
- Impression offset et numérique
- Mailing sécurisé
- Façonnage et reliure
- Entreposage et expédition

*Plus qu'un simple imprimeur:
votre partenaire pour le traitement
et la diffusion de l'information.*

Une des plus importantes imprimeries de la
région Saar-Lor-Lux, spécialisée dans le print
et le multimédia. Une entreprise regroupant le
savoir-faire de plus de 300 professionnels
venant de toute l'Europe.



IMPRIMERIE CENTRALE
SOCIÉTÉ ANONYME • LUXEMBOURG



13, 14 et 15 juillet 2004

Workshop:

Protection des données personnelles

Workshop d'une demi-journée sur la notification des traitements et la demande d'autorisation préalable organisé par la CNPD les 13 et 15 juillet en langue française et le 14 juillet 2004 en langue allemande au Centre de Formation de la Chambre de Commerce.



La Commission nationale pour la protection des données organise trois séances de formation pratique au sujet des formalités préalables à la mise en œuvre des traitements prévues par la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Elles se tiendront chaque fois de 14h00 à 18h00 dans les locaux du Centre de Formation de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

Le programme a été conçu de façon à répondre aux questions pra-

tiques des entreprises, administrations, organismes et professionnels qui procèdent à la notification de leurs traitements ou doivent introduire une demande d'autorisation.

Les explications porteront aussi bien sur les concepts-clés de la loi (données à caractère personnel, traitement(s), finalité(s), responsables du traitement/-sous-traitants etc...) les mentions obligatoires que devront comprendre les formalités prévues par la loi que sur les questions techniques et juridiques susceptibles d'être rencontrées à l'occasion de leur accomplissement. Les

personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de la Commission nationale pour la protection des données en utilisant le bulletin d'inscription afférent mis à disposition sur son site Internet (www.cnpd.lu). Il peut être également demandé par téléphone au numéro + 352 26 10 60-42. Il y a lieu de préciser la date choisie (13 ou 14 ou 15 juillet 2004).

*Communiqué par la
Commission nationale pour
la protection des données
(www.cnpd.lu)*

Pour plus d'informations: Commission nationale pour la protection des données
www.cnpd.lu, tél.: 26 10 60-1, fax: 26 10 60-29, e-mail: info@cnpd.lu

Protection des données personnelles

Workshop:

les 13, 14 et 15 juillet 2004
à la Chambre de Commerce



Notification des traitements et demande d'autorisation préalable

Les formalités préalables à la mise en œuvre et la publicité des traitements prévues par la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

1. POURQUOI CETTE FORMATION?

Répondre aux questions pratiques des entreprises, administrations, organismes et professionnels qui procèdent à la notification de leurs traitements ou doivent introduire une demande d'autorisation.

2. OBJECTIFS

Expliquer les formalités préalables à la mise en œuvre des traitements prévues par la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les informations porteront aussi bien sur les concepts-clés de la loi (données à caractère personnel, traitement(s), finalité(s), responsables de traitement-soustraitant etc...) les mentions obligatoires que devront comprendre les formalités prévues par la loi que sur les questions techniques et juridiques susceptibles d'être rencontrées à l'occasion de leur accomplissement.

3. PROGRAMME ET CONTENU

Introduction – Les notifications – Pause café
Les demandes d'autorisation préalables – Les droits des concernés

4. LANGUE

Français/allemand

5. SÉANCES

Mardi 13 juillet et jeudi 15 juillet 2004 (en langue française)
Mercredi 14 juillet (en langue allemande)

6. HORAIRES

14.00 - 18.00 heures

7. LIEU

Centre de Formation de la Chambre de Commerce
Luxembourg-Kirchberg, 7, rue Alcide de Gasperi

8. INTERVENANTS

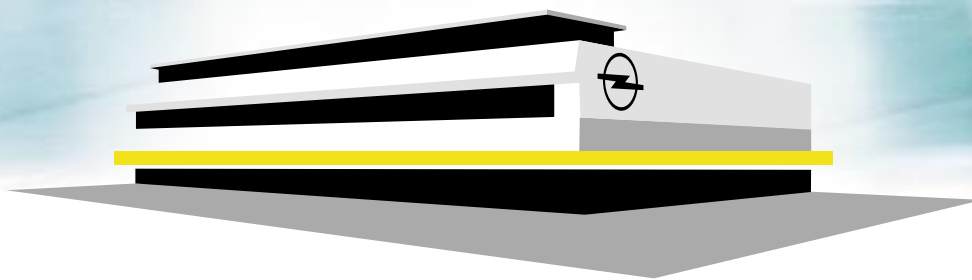
Commission nationale pour la protection des données



Professionnels,
vous êtes les meilleurs dans votre secteur...



... nous vous proposons d'en devenir les leaders.



GRAND GARAGE JEAN MULLER

70, route d'Esch • L-1470 Luxembourg • Tél.: +352/44.64.61-1 • www.garage-muller.lu

Garage MACK
65 rue de la Gare
L-6440 Echternach
Tél. +352/72.82.32

Garage MOTOR CENTER
24 route de Larochette
L-9254 Diekirch
Tél. +352/80.31.81

Garage REITER
11b op der Hei
L-9809 Hosingen
Tél. +352/92.13.09

Garage RIES Jean Paul
24 route d'Arlon
L-8210 Mamer
Tél. +352/31.85.63

Garage SCHUMMER Frères
rue d'Ettelbruck
L-7590 Mersch
Tél. +352/32.03.29

Le secteur de



la chaussure



Dans ce numéro, le chef d'entreprise Norbert Friob continue son analyse du secteur de la confection au Grand-Duché en présentant quelques grands acteurs du secteur de la chaussure.

Le secteur de la chaussure a connu une évolution similaire à celle ayant influencé celui du textile. La Fédération luxembourgeoise, présidée par Bernard SCHOMER, regroupe une quarantaine d'entreprises dont certaines avec

plusieurs filiales, soit, au total, ± 150 points de vente.

Tout comme pour les autres secteurs, à défaut de statistiques fiables, nous reprendrons des informations de marchés étrangers qui nous informeront sur les évolutions en cours.

PARTS DE MARCHE EN VALEUR EN 2002 EN FRANCE

Grandes surfaces spécialisées:	24,0 %	(en 1998: 21,3 %)
Détaillants:	21,5 %	(en 1998: 23,2 %)
Magasins de sport:	19,0 %	(en 1998: 14,9 %)
Succursalistes de centres-ville:	15,0 %	(en 1998: 16,1 %)
Grandes surfaces alimentaires:	9,5 %	(en 1998: 9,9 %)
Autres circuits:	7,0 %	(en 1998: 10,6 %)
VPC:	4,0 %	(en 1998: 4,0 %)

Source : FFC (Fédération française de la chaussure)



“ L'importation en provenance de pays à bas salaire exerce une influence permanente sur les prix ”

SCHUHEINZELHANDEL 2001 IN DEUTSCHLAND IM DURSCHNITT	
Umsatz je beschäftigte Person (Euros):	124.348
Umsatz je qm Verkaufsfläche (Euros):	3.817
Umsatz je Einzelverkauf (Euros):	60,30
Handelsspanne (%):	39,1
Steuerliche Gesamtkosten (Gesamtkosten ohne Unternehmerlohn und Zinsen für Eigenkapital) (%):	33,9
Steuerliches Ergebnis (%):	5,2
Lagerumschlag:	1,7
Personalkosten (%):	22,5

La vente de chaussures traditionnellement opérée par des commerces spécialisés indépendants subit la pression due à l'expansion des filiales.

Ce sont ces derniers qui connaissent le développement le plus important. Au Luxembourg, ce sont surtout les filiales de groupes belges qui conquièrent une part importante du marché souvent généraliste. A savoir la vente dans un même magasin de chaussures hommes, femmes et enfants.

Les magasins de sport portés par le boom du sportswear couvrent une part de plus en plus importante du marché, tout comme pour le secteur textile. Le n° 1 mondial est l'enseigne américaine FOOT-LOCKER avec plus de 3.600 magasins dans 14 pays et avec un CA de 1,2 milliard de dollars.

Les indépendants ont donc tendance à se spécialiser dans des créneaux porteurs comme la chaussure

pour enfant, p. ex. KENZA-LAURO avec 3 magasins.

Par ailleurs les indépendants adhèrent à des groupements ou des réseaux de franchises. Le groupement d'indépendants GARANT-SCHUH + MODE AG qui a racheté 230 magasins SALAMANDER fin 2003 est le plus important groupement en Europe. D'origine allemande, il est présent dans 14 pays, notamment en Belgique, en France, au Pays-Bas et en Europe de l'Est. Le CA réalisé par la centrale est de plus de 1,3 milliard d'euros pour 5.000 membres indépendants avec 6.850 magasins.

L'importation en provenance de pays à bas salaire exerce une influence permanente sur les prix. Tout comme dans d'autres secteurs le facteur coût du personnel a été à la source du développement de grandes surfaces spécialisées avec un service minimum. De ce fait, le prix moyen d'une paire de chaussures est de

l'ordre de 70 euros. Quelques producteurs européens parviennent cependant à conserver et même à étendre leur marché en misant sur la qualité, comme MEPHISTO par exemple. Les mutations qui ont affecté le marché luxembourgeois ont été la cause de la disparition d'enseignes bon marché comme BATA et d'enseignes de qualité comme BALLY.

Les femmes couvrent 50 % du marché global de la chaussure, contre 30 % pour les hommes et 20 % pour les enfants.

En dehors des principaux types de magasins de chaussures que nous présentons ci-après, il n'est pas rare de constater que de nombreuses boutiques textiles vendent également des chaussures généralement haut de gamme en complément des vêtements.

Parmi les généralistes indépendants, nous citerons des magasins traditionnels, comme Chaussures LEON, BIEWER, FABER, GILLY, JB Boutique, WIRTZ, etc.

D'autres ont développé le succursalisme, comme Chaussures GOEDERT – SALAMANDER avec 4 magasins généralistes orientés vers des produits de marque. La famille Sirokin exploite 7 magasins généralistes à l'enseigne CHAUSSURES VEDETTE et un réseau de boutiques spécialisées à l'enseigne UNDERGROUND SHOES orientées vers les besoins d'une clientèle jeune.

Parmi les succursalistes étrangers présents au Luxembourg, nous citerons:

LES BELGES

- Le groupe EURO-SHOE avec ses différentes enseignes, SHOE POST, SHOE DISCOUNT, PRIMO, AVANCE, a son siège à Diest en Belgique et exploite plus de 500 magasins au BENELUX. Il est diversifié dans différents secteurs dont le bricolage avec 40 grandes surfaces BRICO.

- Le groupe familial DACOBEL avec les enseignes PRONTI, MACH 3, WITRY-RAUSCH, exploite une centaine de magasins dont une vingtaine au Luxembourg.
- Le groupe BRANTANO dont la maison mère, le holding MITISKA, détient 57,3 %, a ouvert deux grandes surfaces spécialisées au Luxembourg et deux à nos frontières. Le groupe avec 313 magasins a réalisé un CA de 303 millions d'euros en 2003, dont 45,8 % en Belgique et au Luxembourg, 45,8 % au Royaume-Uni y compris le Moyen-Orient, 5,8 % aux Pays-Bas et 3 % au Danemark.

MITISKA

est un groupe fondé par Luc GEUTEN et Léon SEY-NAVE. Outre leur présence au Luxembourg à travers BRANTANO, ils sont également associés dans AS ADVENTURE. Avant de céder CARPET-LAND et HEYTENS, ils étaient donc déjà très présents au Luxembourg depuis de longues années à travers ces deux enseignes.

- Un autre groupe belge, MANIET, a ouvert un premier magasin au Knauff Center à POMMERLOCH et projette d'autres implantations au Luxembourg.

LES FRANÇAIS

- Le groupe VIVARTE (ex ANDRE) réalise un CA de 1,96 milliard d'euros dont 49 % dans la chaussure avec les enseignes ANDRE, MINELLI, ORCADE, SAN MARINA, LA HALLE AUX CHAUSSURES, CHAUSSLAND et BESSON.

Les magasins d'habillement réalisent 51 % du CA avec les enseignes LA HALLE AUX VETEMENTS, KOOKAI, CREEKS-LIBERTO et CAROLL. Les effectifs de 14.000 personnes sont répartis principalement entre la France, l'Espagne, la Pologne, la Suisse, la Hongrie, la République tchèque, avec un total de 2.575 magasins.

L'entreprise a été restructurée au cours des dernières années. Elle a changé à plusieurs reprises de direction et d'actionnaires et a vu le retour de la rentabilité.

- Le groupe propriétaire de ERAM, avec 3 magasins au Luxembourg,

exploite également les grandes surfaces spécialisées GEMO (vêtements et chaussures) établies à nos frontières.

- Le groupe lorrain VGM exploite des magasins et grandes surfaces spécialisées à l'enseigne CHAUSSEA et DISTRI'CHAUS.
- Le groupe ETAM (voir MERKUR n° 4, mai 2004) exploite des boutiques à l'enseigne TANEO au Luxembourg.

LES ALLEMANDS

Alors que le n° 1 allemand, le généraliste DEICHMANN, possède 11 magasins frontaliers et intensifie ses publicités au Grand-Duché pour drainer la clientèle vers ses magasins, les grandes enseignes allemandes sont très peu fréquentes au Luxembourg. DEICHMANN réalise un CA de 2,2 milliards d'euros et 10 % de part de marché en Allemagne.

Selon le magazine allemand «Focus», il semblerait qu'Aldi projette d'introduire les chaussures «hommes, femmes» dans sa gamme de produits pour la fin de cette année-ci. Nous nous posons la question de savoir s'il en sera de même pour le Luxembourg. ■

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

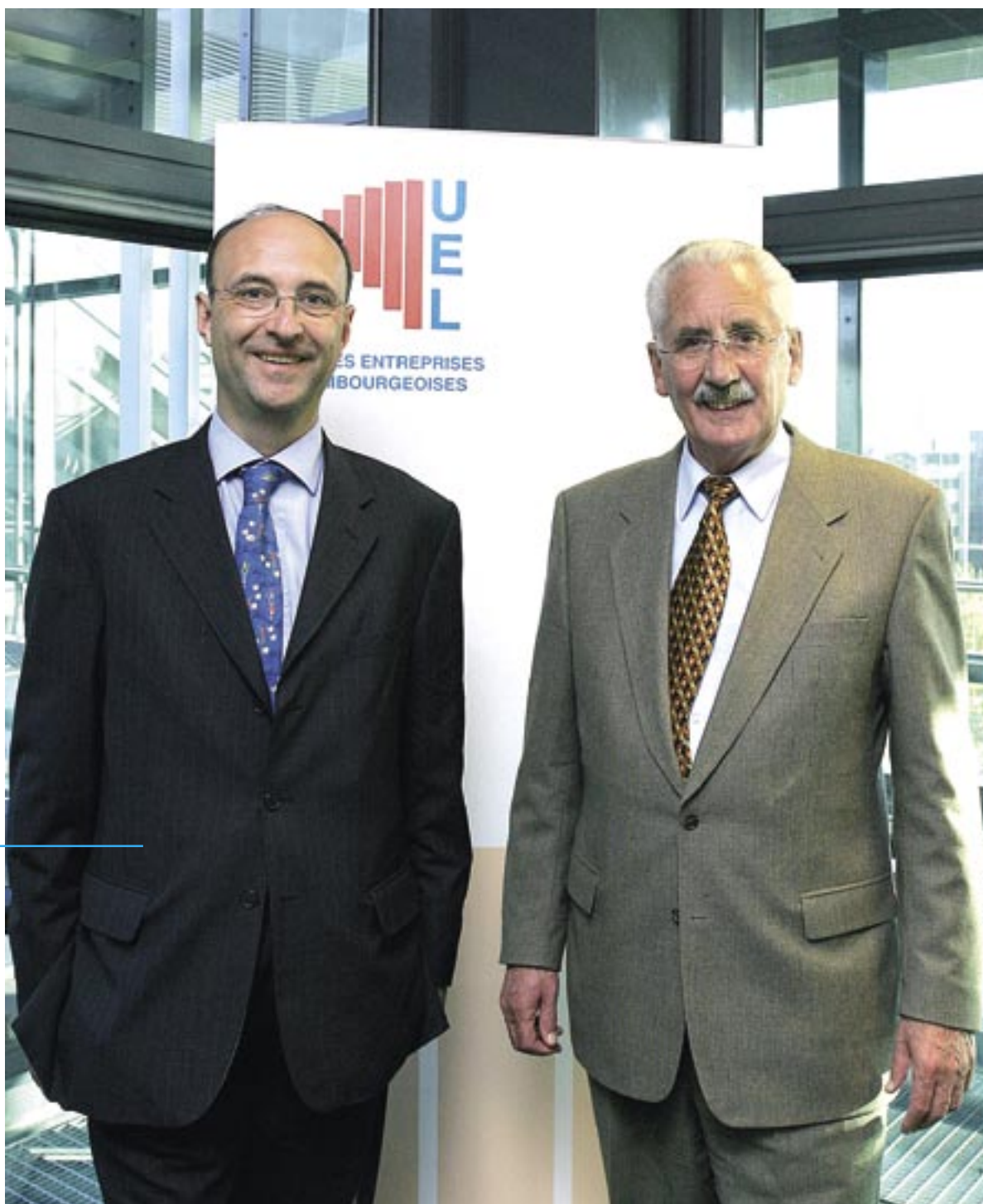
ARTECH

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

SOCIÉTÉ ANONYME

L'UÉL change



*Passation de pouvoir:
Monsieur Michel Wurth,
nouveau Président de l'UÉL, et
Monsieur Joseph Kinsch,
Président d'Honneur*

de Président

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 17 mai 2004, les membres de l'UEL ont rendu hommage à leur Président sortant, Monsieur Joseph Kinsch. A cette occasion, Monsieur Paul Reckinger, Vice-Président de l'UEL et Président de la Chambre des Métiers, s'est fait le porte-parole des membres du Conseil d'administration. Le Conseil a ensuite nommé comme administrateur et élu comme nouveau Président Monsieur Michel Wurth.



*M. Reckinger
faisant
l'apologie de
M. Kinsch*

Les débuts de l'UEL

C'est à l'initiative de quelques représentants du patronat, dont Messieurs Kinsch et Reckinger, que s'est créée le 29 juin 2000 l'Union des Entreprises Luxembourgeoises. Ils ont été les promoteurs inlassables de cette union, avec pour but de rassembler les organisations patronales autour d'une même table et de les faire s'exprimer d'une même voix sur tout thème sociétair où un consensus se fait ressentir.

L'UEL a ainsi succédé au Comité de Liaison Patronal, trop informel

à leur goût et perfectible dans son efficacité. Monsieur Reckinger s'est adressé à Monsieur Kinsch en ces termes: «Vous avez compris que les patrons se devaient de traiter des thèmes allant au-delà de leurs pures attributions et qu'ils avaient un rôle actif à jouer dans la définition de l'avenir de notre pays. Le Luxembourg doit conserver sa stabilité dans une Europe qui bouge et ne cesse de s'agrandir, et dans un contexte de mondialisation où la concurrence se fait de plus en plus féroce.»



L'UEL a pour cela fait siens ces objectifs en les inscrivant dans ses statuts:

- représenter et défendre sur le plan national et international les intérêts de l'entreprise et du monde économique en général,
- contribuer à promouvoir un environnement favorable au développement de l'initiative privée,
- coordonner la défense des intérêts communs aux différents secteurs économiques,
- promouvoir la solidarité intersectorielle.

«Monsieur Kinsch, a déclaré Monsieur Reckinger, vous étiez le candidat naturel pour agir comme porte-parole des préoccupations du patronat, certes, mais aussi et surtout, pour conférer un rôle de stratégie à l'UEL, en ralliant les organisations patronales à une cause commune: celle de contribuer à dessiner l'avenir du pays ensemble et de négocier des vues communes avec les partenaires sociaux et le gouvernement.»

Evolution et bilan

En ces quatre années sous la présidence de Monsieur Kinsch, l'UEL a traité d'innombrables thèmes. Certains en sont relevés ci-après pour lesquels son intervention s'est avérée décisive.

Il s'agit tout d'abord de la réforme fiscale pour laquelle l'UEL a véhiculé la préoccupation première inscrite dans les objectifs du patronat, qui est que l'environnement législatif et réglementaire doit rester

favorable au développement des activités économiques qui sont à la base du progrès social.

Dans le cadre du dialogue social, deux conventions ont été signées, à savoir la Convention du 21 septembre 2001 relative à l'introduction de l'Euro et celle du 2 mai 2003 relative à l'accès individuel à la formation professionnelle continue. D'importantes avancées sont actuellement enregistrées en matière de temps partiel.

Ayant reconnu le grand potentiel économique que représentent les femmes au Luxembourg, comparé aux autres pays européens, l'UEL a positionné les vues du patronat par rapport à la réintégration des femmes sur le marché de l'emploi. Deux actions ont accompagné ce thème dont la dernière est en passe de déboucher sur la création d'une association de femmes dirigeantes. Ces actions laissent des traces car elles encouragent des initiatives en matière d'entrepreneuriat et motivent d'autres femmes à s'activer sur le marché de l'emploi, de sorte que le Luxembourg se rapproche de l'objectif fixé par le Conseil Européen de Lisbonne en mars 2000.

Le développement durable est à concevoir à terme comme un objectif commun des entreprises dont les fédérations sont rassemblées à l'UEL. Il est donc du devoir de l'UEL de prendre l'initiative de motiver des chefs d'entreprise autant que faire se peut à se rallier à la cause du développement durable et à générer une véritable culture de l'entreprise dans ce sens auprès de leurs salariés.

Dans ce contexte, les membres de l'UEL ont été unanimes à signer une Charte portant sur le développement durable, document général reprenant les volets économique, social, écologique et déontologique des entreprises. En aval de cette signature, il s'agit dans une première phase de motiver les patrons d'entreprises à se rallier au contenu de la charte et, dans une deuxième phase, de disséminer les principes de la charte du plus haut niveau des entreprises vers le bas et à tous les échelons. Cette deuxième phase est actuellement en cours de réalisation et vise à sensibiliser les entreprises à l'envergure du problème des accidents de trajet.

En outre, l'UEL a signé une déclaration intitulée «Promotion de la sécurité, de la santé et du bien-être des travailleurs: plan d'action de lutte contre les accidents de travail 2003-2007» ensemble avec le Ministère du Travail et de l'Emploi et autres partenaires. Cette déclaration traduit la volonté des parties impliquées d'instituer une prévention durable des risques d'accidents de travail.

Pour Monsieur Kinsch, l'engagement de l'UEL dans la promotion du développement durable est important également parce qu'il reflète l'action sociale des entreprises et contribue à véhiculer une image positive du patronat.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'environnement, l'UEL a lancé une enquête auprès des administrations communales en vue de dresser un inventaire des capacités d'implantation d'entreprises dans les zones d'activités communales et privées et de comparer celles-ci au réel besoin des entreprises. La méthodologie de l'enquête mise en place par le groupe de travail en charge du dossier permettra de dresser un atlas des zones d'activités communales et, au-delà, de l'intégralité de l'offre en matière de zones d'activités.

Le thème le plus important abordé par l'UEL a toujours été

celui de l'amélioration de la compétitivité de l'économie. Dans ce contexte, Monsieur Reckinger a relevé que «les récentes réunions du Comité de Coordination Tripartite n'auraient pas eu l'impact que l'on connaît sans votre implication personnelle comme Président de l'UEL tant pour ce qui est de la promotion de la compétitivité de l'économie nationale que de l'appel sans relâche à trouver des solutions viables et solidaires aux déficits des caisses de maladie», a ajouté Monsieur Reckinger dans son allocution.

D'innombrables thèmes revêtant un intérêt interprofessionnel pour le patronat luxembourgeois ont été traités par les différents groupes de travail et avalisés par le Conseil d'administration. Ces thèmes ont réuni les représentants des différentes organisations patronales autour d'une même table et abouti à l'élaboration de positions communes du patronat luxembourgeois, renforçant par là les revendications de chaque membre de l'UEL.

«Vous êtes en outre, a continué Monsieur Reckinger, le défenseur de la concertation du patronat sur les sujets européens. C'est ainsi que l'UEL s'est positionnée par rapport à la Convention Européenne. L'association s'efforce par ailleurs d'organiser une présence à Bruxelles auprès des institutions européennes.

C'est donc avec grand regret, Monsieur Kinsch, qu'il nous incombe de prendre acte de votre décision de renoncer à un nouveau mandat à la Présidence de l'UEL. Nous sommes heureux que vous ayez accepté la proposition unanime de la part des membres du Conseil d'administration de vous nommer Président d'Honneur de l'UEL. Cette nomination est certes bien méritée; elle relève aussi du souci égoïste des membres du Conseil d'administration de ne pas vouloir vous perdre et tente ainsi de vous fidéliser à l'UEL de sorte que nous puissions, en cas de besoin, recourir à vos lumières.»



M. Kinsch reçoit en cadeau une œuvre de l'artiste Danielle Wagner

«La voie est tracée»

Monsieur Kinsch a vivement remercié les membres du Conseil d'administration et plus particulièrement Monsieur Reckinger pour ses bonnes paroles à son égard. Il rappelle les négociations longues et difficiles qui ont précédé la création de l'UEL.

Tout en appréciant le bilan quantitatif évoqué par Monsieur Reckinger, il souligne la qualité du travail effectué depuis la création de l'UEL en 2000. En effet, l'UEL est devenue l'interlocuteur incontournable du Gouvernement, de la Chambre des Députés et des syndicats. Cette

force provient du fait que les fédérations et chambres professionnelles patronales n'apparaissent plus séparément et ne sont plus divisées, mais qu'elles sont maintenant unies et parlent d'une même voix dans tout dossier où les vues sont convergentes, et ces dossiers sont de plus en plus nombreux.

Monsieur Kinsch a toutefois mis en garde contre une certaine fragilité de l'UEL, l'association étant encore au stade de balbutiements et devant encore évoluer. Ses efforts doivent se multiplier par exemple pour faire avancer la compétitivité de l'économie nationale, ou encore



pour faire avancer les sujets traités au sein du Comité de Coordination Tripartite où le patronat doit s'exprimer d'une seule voix: c'est là le plus grand mérite de l'UEL. Il a ajouté que pour lui, le patronat représente l'économie luxembourgeoise. La plus-value de l'économie doit provenir en grande partie de l'innovation des chefs d'entreprises.

Le Président d'Honneur a encore souligné qu'il a, tout au long de son mandat comme Président, pu bénéficier de l'excellente collaboration du secrétariat général de l'UEL qui travaille avec passion et avec un engagement exemplaire dans sa tâche souvent délicate de rassembler les vues des différents membres autour d'une seule position patronale affirmée.

Et Monsieur Kinsch de terminer: «La voie est tracée, à vous maintenant de la consolider.»

Consolidation et perspectives

Accueilli par acclamation comme le successeur de Monsieur Kinsch à la tête de l'UEL, Monsieur Michel Wurth a vivement remercié les membres du Conseil d'administration de leur confiance. Il a rendu hommage à son prédécesseur qui a fait de l'UEL un acteur incontournable dans l'économie nationale et dans le dialogue social et qui, ensemble avec Monsieur Reckinger et les autres membres du Conseil d'administration, ont contribué à unir les grandes, moyennes et petites entreprises réunies au sein de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers dans une association au service de toutes les entreprises.

Monsieur Wurth a relevé particulièrement l'efficacité de la méthode de travail de l'association tant par la quantité de sujets traités que par la qualité du résultat obtenu. Celle-ci

résulte, entre autres, du bon travail en commun avec les deux chambres et les fédérations membres dans un véritable souci de subsidiarité.

Monsieur Wurth a encore déclaré vouloir projeter vers l'extérieur une image moderne de l'entreprise de façon à ce que l'UEL devienne encore plus que par le passé la voix de l'économie nationale dans le dialogue économique et social. Il a demandé aux membres du Conseil d'administration de contribuer activement à relever les défis qui se présenteront à l'économie et au pays tout en entier.

Enfin, Michel Wurth s'est montré enthousiaste pour travailler en équipe avec les membres du Conseil d'administration et avec les membres du secrétariat, dans le but de progresser dans la réalisation des objectifs que s'est donnés l'UEL.

(Communiqué par l'UEL) ■

M. Kinsch remercie les membres du Conseil d'administration





Leasing

Le financement toutes options !



DEXIA

BIL Lease



Pour se développer et assurer sa stabilité, une entreprise doit toujours aller de l'avant. Sans engager ses fonds propres et sans bloquer ses lignes de crédit. Quel que soit le matériel à financer, une seule solution, l'expérience combinée de Dexia BIL Lease et ALD Automotive.

Leasing financier Dexia BIL Lease ou leasing opérationnel offert par ALD Automotive, financement pur ou contrat de services couvrant tous les frais accessoires de votre parc automobile. Les options sont ouvertes, le premier pas est de venir nous en parler !



Axus Luxembourg
Tél. : 31 05 36-1 - Fax : 31 75 38
www.aldautomotive.com
E-mail : contact@aldautomotive.com

Dexia BIL Lease
Tél. : 26 25 44-1 - Fax : 22 77 44
Entreprises Nationales :
Tél. : +352 4590-2981 - Fax : +352 4590-2086
www.dexia-bil.lu - E-mail : contact@dexia-bil.lu

La Fédération luxembourgeoise de l'Ameublement lance **son nouveau site**



A l'occasion des assises générales, qui se sont déroulées le 12 mai dernier, le comité de la Fédération de l'Ameublement a officiellement présenté son nouveau site aux membres présents.

Le site peut être consulté sous www.ameublement.lu et www.fedam.lu. Son but est d'être une plate-forme du commerce de l'ameublement luxembourgeois, qui représente plus que 100.000 m² de choix de collections internationales. Le site répond aux besoins des entreprises aux termes d'innovation, d'environnement et de qualité, d'essais, de

gestion de production, de formation et de certification.

Dans son allocution de bienvenue, le président M. Jean Reisdorffer remercia de leur présence les membres de la Fédération de l'Ameublement qui étaient nombreux à avoir donné suite à son invitation. Il présentait brièvement un rapport sur la situation actuelle du marché de l'ameublement.

Dans son rapport d'activités, Mme Nathalie Wagner, conseiller à la clc et secrétaire de la Fédération luxembourgeoise de l'Ameublement, se pencha sur les sujets principaux, comme le Festival du Meuble, le Salon du Meuble, la Foire d'Automne et la formation.

Dans son exposé M. Roger Thoss, Consultant de l'Administration de l'Emploi a présenté un projet de Cours de formation spécialisée pour la vente/le montage en ameublement destiné à former des menuisiers ou aide-menuisiers.

M. Reisdorffer remercia les membres du comité de leur précieux appui et de leur engagement exem-

plaire au bénéfice de l'ensemble des membres. Il a également adressé ses remerciements particuliers à Nathalie Wagner pour son précieux soutien.

L'actuelle composition du conseil d'administration est la suivante : Jean Reisdorffer (Meubles Reisdorffer), Jean-Pierre Thill (Ameublement Thill), Joëlle Decker (Decker Line), Toiny Reding (Capésius & Reding), Stéphane Ahr (Conforama), Claude Alvisse (Möbel Alvisse), Thierry Lecomte (Roche-Bobois), Jim Richard (Toussalon), Lucien Schweitzer (Schweitzer Décoration), Jean Seil (Galerie Moderne), Patrick Serra (Kaufmann-Serra), Michel Waehnert (Le Grenier) et Robert Wolf (Wolf-Moritz).

Mme Wagner fit encore noter que M. Jean Reisdorffer est membre du conseil d'administration de la clc et qu'il participe activement aux réunions et aux groupes de travail chargés de dossier touchant l'ensemble du commerce luxembourgeois. La soirée s'est clôturée par un dîner convivial.

(Communiqué par la Fédération luxembourgeoise de l'Ameublement) ■

Association des cercles d'étudiants luxembourgeois

L'**ACEL** devient membre consultatif de l'ESIB



Depuis fin avril, l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL) est membre consultatif de l'ESIB. L'ESIB regroupe 48 syndicats d'étudiants dans 36 pays sur le continent européen. Le rôle de l'ESIB est de représenter et de promouvoir les

intérêts de 10 millions d'étudiants sur le niveau européen, en particulier envers l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

L'ESIB s'engage à rassembler, ressourcer, entraîner et informer les représentants nationaux sur le développement au niveau européen,

en particulier dans le domaine de l'éducation supérieure. L'ESIB assure la participation estudiantine dans la prise de décision au niveau de la politique européenne; elle soutient ses membres en organisant des conférences, des formations et des conduites de projets concernant la recherche et la coopération, et en fournissant un service d'information.

Dans un premier temps, l'ACEL a un statut de membre consultatif au sein de l'ESIB. Ceci permettra à l'ACEL d'étendre ses contacts au niveau international afin de mieux servir ses membres et d'accumuler davantage d'expérience au niveau de la coopération européenne. Une plus étroite collaboration avec les organisations du Benelux est également envisagée dans le futur.

L'assemblée générale de l'ESIB a eu lieu à Banja Luka, en Bosnie-Herzégovine où l'ACEL a été représenté par deux délégués afin de soumettre sa candidature. La prochaine assemblée générale de l'ESIB aura lieu au mois de novembre à Tallin en Estonie.

Pour de plus amples informations concernant l'ESIB: www.esib.org

Assemblée générale de la FEDIL

Faire de la compétitivité des entreprises **la première priorité**

En date du 13 mai 2004 s'est tenue l'assemblée générale de la FEDIL, en présence du ministre de l'Economie, M. Henri GRETHEN.

Lors de son discours prononcé devant de nombreux dirigeants d'entreprises membres de la FEDIL, le président de la FEDIL, M. Charles KROMBACH, a tenu à remercier le ministre de l'Economie pour la fermeté et la compétence avec lesquelles il a défendu, tout au long de la législature touchant à sa fin, les intérêts de l'industrie, tant sur le plan national qu'international.

L'assemblée générale ayant lieu à une période particulièrement intéressante, le président de la FEDIL a cependant insisté que le prochain gouvernement, de quelque couleur qu'il soit, devrait faire de la compétitivité des entreprises sa première priorité, en s'inspirant, notamment, des propositions que la FEDIL avait formulées, tout au long de l'année passée, aux différents groupes politiques.

En référence à l'événement historique en date du 1^{er} mai dernier, le président de la FEDIL a salué l'élargissement de l'Union européenne comme étant une des plus grandes

réussites de la seconde moitié du 20^e siècle. Toujours en relation avec l'Union européenne, M. Charles KROMBACH a déploré les retards dans la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, visant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde d'ici à 2010.

Afin de relever les défis que constituent la globalisation des marchés et les faibles perspectives de croissance, le président de la FEDIL a réitéré son appel en faveur d'un processus de réformes au Luxembourg, notamment en ce qui concerne les finances publiques, l'évolution des salaires, la sécurité sociale et le marché de l'emploi.

Par ailleurs, M. Nicolas SOISSON, directeur de la FEDIL, a présenté à l'assemblée générale le rapport annuel 2003 du conseil d'administration retraçant, notamment, les événements et les publications de la FEDIL en 2003, les activités de ses différents groupes de travail et du bureau de représentation à Bruxelles, ainsi que l'évolution conjoncturelle dans les secteurs regroupés au sein de la FEDIL.

A la suite de la présentation du rapport annuel 2003, les comptes



de l'exercice 2003 et le budget des recettes et dépenses pour l'année 2004, arrêtés par le conseil d'administration, ont été approuvés par l'assemblée générale.

Au chapitre des nominations statutaires, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale de renouveler les mandats pour un nouveau terme de 6 ans des administrateurs suivants: M. Robert DENNEWALD, vice-président de la FEDIL, président de la S.A. des Chaux de Contern, M. Claude BAER, administrateur de Petroleum (Luxembourg) S.A., M. Hubert CLASEN, administrateur délégué des Caves Bernard-Massard S.A., M. Marc FOX, directeur des ressources humaines du secteur produits longs Arcelor S.A., M. Charles LOESCH, directeur des ressources



humaines DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. et M. Christian THIRY, administrateur-directeur C. Karp-Kneip Constructions S.A.

Par ailleurs, l'assemblée générale a confirmé la nomination de M. Romain BAUSCH, président et CEO de SES GLOBAL, comme

nouvel administrateur de la FEDIL. M. BAUSCH termine ainsi le mandat de M. Yves ELSEN.

(Communiqué par la FEDIL) ■

Déclaration sur l'état de la nation

Où sont les **visions**? Où est la **volonté de réformes**?

Aujourd'hui, les entrepreneurs doivent courir avec des semelles de plomb. Bien qu'inscrite dans le plan d'action en faveur des PME, la volonté de s'attaquer réellement à la simplification administrative est restée lettre morte pendant des années.

La clc ne peut dès lors que se réjouir de la déclaration du Premier Ministre de s'attaquer aux contraintes d'origine publique pesant sur les entreprises en général et les PME en particulier. Une simplification ne doit cependant pas se limiter à une réduction du nombre de formulaires ou à la création de guichets uniques.

Il s'agit de développer une réelle stratégie qui traite également du problème des délais excessifs, des procédures complexes et souvent obsolètes, des problèmes organisationnels provoqués par des mesures «sociales» (dont par exemple le congé parental), de la complexité et de l'abondance réglementaire, et ce dans tous les domaines. La clc se félicite particulièrement de l'annonce du Premier Ministre de revoir les systèmes de perception et de déclaration en matière de fiscalité directe et indirecte.

La clc regrette l'absence d'autres messages forts puisque le Premier Ministre a surtout dressé un bilan, bien qu'objectif, de la situation financière, sociale et économique actuelle du pays et notamment de la politique du gouvernement poursuivie pendant les cinq dernières années.

La clc doit-elle rappeler que la santé plutôt délicate des finances publiques et la situation tendue sur le marché de l'emploi sont directement dépendantes des performances de l'économie luxembourgeoise? Or, la compétitivité et l'inflation sont deux facteurs sujets à réflexion et action que le Premier Ministre a à

peine effleurés dans son discours de hier. Aussi l'employabilité, ou en d'autres termes, la formation initiale et continue, des demandeurs d'emplois actuels et futurs est-elle un sujet autrement plus important que l'augmentation de l'effectif de l'Administration de l'Emploi ou encore la réduction du temps de travail, qui ne résoudra guère le problème du chômage et qui de surcroît, en l'accompagnant financièrement par des aides de l'Etat, risquera de fausser la concurrence saine entre entreprises.

La clc attend de la politique une attitude beaucoup plus agressive en ce qui concerne tant les réformes inévitables dans maints domaines (flexibilité, assurance maladie, assurance pension...), que des visions claires telles que les défis liés à l'intégration des nouvelles technologies de l'information, e-Gouvernement et e-économie ne sont que deux éléments, probablement les plus simples à réaliser, d'une stratégie plus globale que le Luxembourg se doit de développer au plus vite.

(Communiqué par la Confédération luxembourgeoise du commerce) ■



COLAS & LANG
FIDUCIAIRE

ALCOMFI

CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

COMPTABILITE & BILANS	6a, RUE DE LUXEMBOURG
DECLARATIONS FISCALES	L-5752 FRISANGE
GESTION DE SALAIRES	TELEPHONE 23 66 18 90
TRAVAUX DE SECRETARIAT	TELEFAX 23 66 18 91

Envie d'entreprendre?

Le réseau interrégional 1,2,3,Go
vous aide **gratuitement** à concrétiser
vos projets innovants.



28 juin: Remise de prix interrégionale
100 000 € à gagner dont 50 000 € en espèces

Pour plus d'informations:
www.123go-networking.org

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois – primesphere S.A. – SES Global – Siemens S.A.

Luxemburger Wort

LaVoix
DU LUXEMBOURG

Forum
Entreprises

Tageblatt
LUXEMBOURG

Le Quotidien

Le Jeudi

RTL

Codex – Format S.à r.l. – Entreprises Magazine

6. bis 8. August 2004

Sommer, Sonne, Sand... und Saar!



Vom 6. bis 8. August 2004 steht beim „Saar-Spektakel“ in Saarbrücken alles unter dem Motto Wasser und Wassersport.

Das „Saar-Spektakel“, die bundesweit größte Veranstaltung rund um die Themen Wasser und Wassersport, zeigt in maritimer Atmosphäre ein breitgefächertes Angebot verschiedenster Wassersportarten und spektakuläre Aktionen. Mit der Unterstützung von 25 Wassersport

Treibenden Vereinen und Institutionen bieten die Landeshauptstadt Saarbrücken, der Verkehrsverein Saarbrücken e.V. und das Wasser- und Schiffsamt Saarbrücken ein beeindruckendes Programm zum Zuschauen und Mitmachen.

Mehr als 320.000 Besucherinnen und Besucher aus dem gesamten Bundesgebiet und aus den Nachbarländern Frankreich und Luxemburg kommen jedes Jahr zu dieser Veranstaltung, die mittlerweile zu einer festen Institution in der Region geworden ist.

Rund um den Saarkran und im Bürgerpark wird allerhand geboten. Von Rennen mit chinesischen Drachenbooten über Fahrten mit Amphibienfahrzeugen bis hin zur Vorführung von Wasserrettungsübungen – die Programmvielfalt ist enorm. Nur beim „Saar-Spektakel“ gibt es für Groß und Klein die Möglichkeit, an allen drei Tagen in

der Taucheroase im 26.000-Liter-Tauchtruck, im Tauchturm und im Kinderbecken das Gerätetauchen kostenlos zu testen. Schatztauchen inbegriffen! Im großen Kinder-Fun-Park können kleine Matrosen nach Herzenslust spielen und bauen, dass die Reling wackelt.

Offiziell eröffnet wird die Veranstaltung durch die Schiffs-Ouvertüre am Freitagabend. Wie bereits in den Vorjahren kommen im Rahmen der Motorboot-Sternfahrt mehr als 150 Skipper aus ganz Deutschland, Großbritannien, Belgien, Frankreich, Schweiz und den Niederlanden auf dem Wasserweg nach Saarbrücken.

Und ab jetzt warten alle auf den 6. August. Frei nach dem Wassersport-Kommando „Ready? Attention! Go!“ heißt's dann „auf zum „Saar-Spektakel“ nach Saarbrücken“!

Weitere Informationen finden Sie unter: www.saar-spektakel.de

Récemment, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, a signé un accord de coopération avec différents partenaires de la Grande-Région, à savoir: la Chambre de Commerce du Luxembourg Belge, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, la Industrie- und Handelskammer Saarland, ainsi que la Industrie- und Handelskammer Trier. Cet accord de coopération a pour objectif d'augmenter la notoriété du potentiel culturel et touristique de la Grande-Région. Ainsi, chaque partenaire s'est engagé à promouvoir les régions des autres partenaires participants auprès de ses propres entreprises, notamment en publiant régulièrement des articles traitant des activités culturelles et transrégionales dans le domaine touristique des régions partenaires. C'est dans le contexte de cette collaboration transfrontalière que les articles ci-dessus sont publiés.

Trier belebt die antiken Stätten neu



Die „Antikenfestspiele“ und „Brot und Spiele“ sind zwei herausragende Ereignisse, mit denen Trier jedes Jahr die antiken Spielstätten wie das Amphitheater und die Kaiserthermen wieder mit Leben erfüllt. Hier präsentieren die Antikenfestspiele deutschlandweit einzigartig, große Opern, Historienspiele, antike und mythologische Stoffe in zeitgenössischer Bearbeitung.

Der Intendant Lukas Kindermann, konnte schon viele berühmte Künstler u. a. Sir Peter Ustinov, Ralph Bauer, Hannah Schygulla und Guildo Horn für seine außergewöhnlichen Veranstaltungen gewinnen.

Aufführungen wie die Tragödie von „Aichylos“, „Orpheus in der

Unterwelt“, „Norma“ oder „Rienzi, der Letzte der Tribunen“ wurden vom Publikum begeistert aufgenommen. Für die Besucher der Antikenfestspiele wird ein attraktives Rahmenprogramm aus Lesungen, Antikensymposien, Ausstellungen, Gastspielen, Liederabenden und Premierenpartys geboten. Auch das jährlich stattfindende Event „Brot und Spiele“ hat sich zum Publikumsmagneten entwickelt.

Die Initiatoren dieser Schauspiele haben sich zum Ziel gesetzt, an den Antikenstätten das römische Leben von damals nachzustellen. Im Amphitheater bieten dann Gladiatoren Schaukämpfe, angefangen von Faust- und Ringkämpfen, bis hin zu

Kämpfen mit unterschiedlichen Waffen. In den Kaiserthermen und dem angrenzenden Palastgarten entsteht für ein Wochenende im August eine römische Siedlung mit Römern, Kelten und Germanen.

Im Caldarium, dem ehemaligen Warmbadesaal der Thermen werden Theater- und Musikstücke aus der römischen und keltischen Vergangenheit dargeboten. Antike und Moderne treffen bei der mystischen Nacht in den unterirdischen Gängen der Kaiserthermen aufeinander. Durch Licht und Klanginstallationen entsteht eine geheimnisvolle Unterwelt bei Nacht.

Weitere Informationen finden sich unter www.trier.de/brot-spiele/ oder unter www.antikenfestspiele.de ■

EN BREF

Crémants

Gales

3 médailles d'or à Bruxelles



Lors du 11^e Concours Mondial de Bruxelles, qui s'est déroulé du 15 au 17 avril 2004, les vins mousseux et crémants Gales ont été plébiscités par 180 experts, œnologues et journalistes spécialisés qui ont attribué une médaille d'or au Crémant Gales Héritage Brut, Crémant Gales Jubilé Riesling Brut et Gales Rosé Brut Cuvée Première.

Le Concours Mondial de Bruxelles a acquis en 10 ans une réputation indéniable, grâce à son indépendance, sa vigueur et la grande compétence des dégustateurs. Cette reconnaissance internationale de la qualité des crémants Gales vient récompenser les efforts sans cesse déployés par les Caves Gales, dans un souci de recherche constante de la qualité.

Informations: Caves Gales, tél.: 23 69 90 93; fax: 23 69 94 34; e-mail: info@gales.lu

Informatique

Linedata Services lance Linedata Compliance

Linedata Services, acteur majeur sur le marché de l'informatique financière, a annoncé le lancement de Linedata Compliance, un système avancé en termes de contrôle de conformité et de gestion des risques pour les institutions financières. Résultat d'une expérience de plus de cinq ans dans ce domaine, cette nouvelle version de Spice vient enrichir les offres front-to-back actuellement proposées par Linedata Services, notamment LongView Trading System et Chorus. En 2003-2004, Spice a été reconnu comme le leader des outils de conformité lors d'une enquête indépendante menée auprès des professionnels du marché luxembourgeois. Pour plus d'informations: www.linedate.lu

Assurances

Bons résultats pour VITIS Life en 2003

VITIS Life a enregistré en 2003 un encaissement de primes de 104 millions d'euros en progression de 7 % par rapport à 2002. Le montant du bénéfice net réalisé en 2003 est de 5,3 millions d'euros, dépassant ainsi le niveau précédant la période des troubles boursiers de 2002. Le bénéfice net en 2003 a progressé de 6 % par rapport à celui réalisé en 2001. Ces bons résultats sont le fruit de la concrétisation d'une stratégie de multidistribution, de la création et développement de nouveaux produits

Métallurgie

Paul Wurth

consolide sa présence internationale en 2003



L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Paul Wurth S.A. s'est récemment tenue sous la présidence de Monsieur Michel Wurth.

L'année 2003 a été marquée pour le groupe Paul Wurth par un niveau d'activité élevé, qui est le résultat avant tout d'une forte présence sur les marchés émergents en Asie, et surtout en Chine.

Dans le domaine des hauts-fourneaux, qui reste le pilier central de l'activité industrielle de la société, Paul Wurth a pu bénéficier de la croissance soutenue des investissements dans la sidérurgie en Chine, pays qui a représenté plus d'un tiers des nouvelles commandes obtenues en 2003. Une société de production d'éléments de refroidissement pour hauts-fourneaux a par ailleurs été

mise en place dans ce pays ensemble avec un fabricant de cuivre local.

En Russie, également, le groupe Paul Wurth a réussi en 2003 à renforcer sa présence dans le secteur des hauts-fourneaux, à travers de nouvelles commandes d'équipements spécialisés. Dans un souci de proximité au client et en vue de mieux pouvoir servir un marché en croissance, Paul Wurth a décidé en 2003 d'élargir sa couverture géographique avec l'ouverture d'un bureau de représentation à Moscou et la création d'une société d'engineering avec un partenaire minoritaire local.

D'une façon générale, l'importance des filiales et succursales – postes avancés de Paul Wurth dans le monde, – se reflète dans les chiffres: avec un effectif de 220 personnes réparties dans 13 filiales, ce qui représente près d'un tiers de l'effectif total du groupe, les filiales contribuent à raison de 38 % au chiffre d'affaires du groupe.

Outre l'engagement de Paul Wurth en Chine et en Russie, l'année 2003 a encore été marquée pour le groupe par l'aboutissement de deux projets importants de réfection de haut-fourneau en Europe.

A l'usine de Dillingen, le haut-fourneau «4» de Rogesa a été remis à neuf par un consortium piloté par Paul Wurth en un temps record, largement inférieur à celui prévu au départ. De même, le projet de modernisation du haut-fourneau «A» de Sidmar en Belgique a une nouvelle fois démontré la capacité des équipes de Paul Wurth de mener à bien des projets d'une envergure importante.

La présence de Paul Wurth dans ce secteur a, par ailleurs, encore été accentuée par la création de TMT Tapping Measuring Technology appartenant à parts égales à Paul Wurth et à la société allemande Dango & Dienenthal Maschinenbau. Cette nouvelle entité, qui en termes de nouvelles commandes a connu une excellente première année d'activité, est appelée à être un acteur clé dans le domaine des technolo-

gies de trou de coulée et des sondes de mesure.

Dans le domaine des aciéries et de la coulée continue ainsi que dans le secteur des métaux non ferreux, le groupe a réussi à consolider sa position, en mettant en service avec succès ses lingotières oscillantes Vibromold® chez un client américain et en travaillant notamment sur la réalisation d'une importante commande dans l'hydrométallurgie en Amérique du Sud.

Au niveau de la recherche et du développement, Paul Wurth a concentré tous ses efforts sur la mise au point de la première réalisation industrielle utilisant la technologie PRIMUS®. L'installation construite par Primorec S.A. à Differdange a été démarrée au cours du second semestre 2003 pour recycler les poussières des fours électriques de la sidérurgie luxembourgeoise. Ce fonctionnement a permis de confirmer les résultats métallurgiques du procédé, mais également de conclure à la nécessité de poursuivre les efforts de développement en vue d'atteindre en 2004 la maturité industrielle du procédé.

La division de Paul Wurth, active dans la gestion et le pilotage de grands projets de construction civils, a remporté en 2003 un certain nombre de nouvelles commandes importantes et consolidé ainsi sa présence au niveau régional, en participant notamment à la coordination des projets des nouveaux bâtiments de la Cour de Justice des Communautés Européennes et de la Banque Européenne d'Investissement et en étant actif sur la friche industrielle de Belval.

Bien qu'évoluant dans un environnement économique caractérisé par une prudence persistante en matière d'investissements, le groupe Paul Wurth a pu augmenter une nouvelle fois son chiffre d'affaires et le volume des nouvelles commandes. Ainsi le chiffre d'affaires de Paul Wurth S.A. s'est élevé en 2003 à un niveau record de 128,00 millions d'euros contre 113,42 millions d'euros en 2002; par rapport

EN BREF

adaptés aux besoins des clients et l'attention soutenue apportée à la qualité des prestations de service. En 2004, VITIS Life poursuivra le développement et l'implémentation de sa politique de multidistribution et d'internationalisation tout en consolidant sa position sur ses marchés domestiques et auprès de ses partenaires et clients.

Ressources humaines

Fast fête son 5^e anniversaire



Fast – société indépendante basée au Luxembourg et spécialisée dans le recrutement et la formation des acteurs du secteur financier – célèbre en juin son cinquième anniversaire. Depuis juin 1999, fast s'est construit une solide réputation au sein de la place financière de Luxembourg en tant qu'expert du recrutement et de la formation dans ce secteur. En cinq ans, fast a pris de l'ampleur aussi bien en interne, passant de 3 membres fondateurs à 16 employés, qu'en externe en s'implantant notamment au Royaume-Uni. Si l'activité principale de la société reste le recrutement de personnel permanent, fast peut également venir en aide à ses clients pour des placements temporaires lorsqu'ils en ont besoin. Bien que spécialisé dans les métiers financiers, un nombre croissant d'entreprises non financières fait appel à

fast, réputé pour offrir un service de qualité à ses clients.

Ressources humaines

SD Worx s'agrandit et déménage à Capellen

Depuis plus d'un an l'activité de SD Worx s'est sans cesse accrue. Pour cette raison, la société a décidé de déménager et son choix s'est porté sur le projet immobilier «West Side Village» en périphérie de Luxembourg à Capellen. Ce nouveau site comprendra 24.000 m² de bureaux, répartis en six immeubles. SD Worx occupera dès le 12 juin 2004 l'un de ces nouveaux bâtiments au design et à la structure adaptés à ses attentes. La maison mère SD WORX a été fondée en Belgique en 1945 et est depuis active sur le marché des services de gestion de la rémunération. Le groupe emploie plus de 1.200 collaborateurs et fournit des services en ressources humaines à quelque 27.000 clients. Filiale européenne du groupe, SD WORX S.A. a vu le jour le 1^{er} janvier 2003 suite à une joint venture entre Fiduciaire Générale du Luxembourg (anciennement Deloitte & Touche Fiduciaire) et SD WORX Belgique. Pour plus d'informations: www.sdworx.lu/com.

www.photo-award.com

2^e édition du Concours Photo de Panasonic Batteries

Que les amateurs – occasionnels ou chevronnés – de photographie aiguisent

au montant relevé il y a 5 ans (1999: 89,30 millions d'euros), la progression est ainsi de 43 %. Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe Paul Wurth a atteint en 2003 un montant de 177,06 millions d'euros. Les nouvelles commandes se sont chiffrées en 2003 pour l'ensemble du groupe à 181,62 millions d'euros,

soit un montant équivalent à celui de l'année passée.

Malgré un bon résultat opérationnel et un cash-flow positif, la société a été amenée à revoir son résultat à la baisse. En effet, une restructuration financière de Primorec S.A., société dans laquelle Paul Wurth détient une participation de

61 %, s'est imposée à la suite de la mise en service industrielle retardée de l'installation PRIMUS. Par conséquent, Paul Wurth a réajusté la valeur comptable de sa participation dans Primorec S.A. Le résultat consolidé de Paul Wurth S.A. et de ses filiales d'engineering à l'étranger reste positif. ■

EN BREF

leurs talents! Après l'impressionnant succès de la première édition en 2003 – à laquelle plus de 5.000 candidats ont pris part – le «Concours Photo Amateur 2004» de Panasonic Batteries cherche à nouveau la meilleure «Photo Amateur 2004» dans les différents pays européens participants (Luxembourg compris). Le concours de photos en ligne se déroulera du 1^{er} mai au 31 octobre. Le gagnant du concours remportera le premier prix: une semaine exclusive pour deux personnes en Namibie (valeur: plus de 5.000 euros). Pour toute information: www.photo-award.com

Internet

E-connect lance la nouvelle version de PlaZa.lu



Le répertoire web PlaZa.lu s'est refait une beauté. Ce portail de recherche luxembourgeois,

créé par E-connect.lu, l'agence spécialisée en solutions Internet, revient en force, muni d'un nouveau design, mais surtout de nouvelles fonctions pour faciliter la recherche Internet. Le nouveau design simple et raffiné, allie fonctionnalité et confort de navigation pour offrir une visualisation simple des fonctions. Une nouveauté principale réside dans sa rubrique «News», qui permet de suivre toute l'actualité en ligne, générée par les supports luxembourgeois et ce, quasi en temps réel. PlaZa.lu présente ainsi sur un coup d'œil toute l'actualité des médias luxembourgeois; les derniers titres sont automatiquement mis à jour par le système. Autre nouveauté: la mise à disposition du système DNS. Les personnes ou entreprises qui veulent réserver un nom de domaine national et international ou qui souhaitent simplement recevoir des informations sur un nom de domaine, voire de sa disponibilité, peuvent le faire dès à présent sur PlaZa.lu.

1^{er} trimestre 2004

Arcelor génère le meilleur résultat opérationnel trimestriel depuis sa création



Le Conseil d'administration d'Arcelor, réuni sous la présidence de Joseph Kinsch, a examiné mi-mai les comptes consolidés du groupe du premier trimestre 2004.

Au 31 mars 2004, le résultat net consolidé, part du groupe, s'élève à 234 millions d'euros, contre 192 millions au premier trimestre 2003.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 6.899 millions d'euros pour le premier trimestre

2004 contre 6.852 millions pour la même période l'an dernier, soit une hausse de 0,7 % (mais +3,5 % à périmètre comparable). Cette évolution globale traduit une augmentation des expéditions (+3 %), en particulier dans les produits longs, et une hausse des prix. Mais elle prend aussi en compte la sortie du groupe, dans l'intervalle, de plusieurs entités – Thainox, Pum Plastiques notamment.

Le résultat brut opérationnel consolidé du groupe, à 696 millions d'euros au premier trimestre 2004 contre 641 millions au premier trimestre 2003, est peu affecté par la hausse du coût des matières premières – effet conjugué des contrats de couverture sur les prix de certaines matières premières, des contrats d'approvisionnement à long terme et du mécanisme d'extra-ferraille mis en place fin 2003.

Le résultat opérationnel consolidé du groupe, à 409 millions d'euros au premier trimestre 2004 contre 384 millions au premier trimestre 2003, correspond à une marge de 5,9 %, contre 5,6 % pour la même période l'an dernier. Il ne

prend plus en compte l'amortissement des écarts d'acquisition négatifs, qui contribuait à hauteur de + 22 millions d'euros au résultat opérationnel du premier trimestre 2003. Après un résultat financier de - 92 millions d'euros, une contribution positive des sociétés mises en équivalence de 78 millions et une charge d'impôt de 110 millions, le résultat net consolidé, part du groupe, est en progression de 22 %, à 234 millions d'euros au premier trimestre 2004 contre 192 millions au premier trimestre 2003.

A 4,027 milliards d'euros à fin mars 2004, contre 4,464 milliards au 31 décembre 2003, l'endettement financier net diminue de 437 millions d'euros. Arcelor poursuit son désendettement grâce à la maîtrise de ses besoins en fonds de roulement, à la mise sous contrôle de ses dépenses d'investissement ainsi que

grâce à la mise en œuvre de son programme de cessions (Thainox).

Le groupe continue de renforcer sa structure financière après les efforts entrepris en 2003. Ses fonds propres se renforcent suite à la réintégration des écarts d'acquisition négatifs (+ 694 millions d'euros, en application des normes IFRS) et à la conversion réussie de l'O.C.E.A.N.E. 3 % 2006.

La tension observée depuis plusieurs mois sur le marché des matières premières et du fret maritime perdure malgré une légère détente. En effet, les producteurs et les consommateurs d'acier continuent de gérer une situation que l'on peut qualifier de très tendue au plan mondial. La demande apparente d'acier continue de croître, confortée par la reprise américaine, et si la croissance de la consommation chinoise devrait fléchir légèrement dans les prochains

mois, elle devrait rester à un niveau élevé.

Dans ce contexte, Arcelor se concentre sur ses marchés principaux – Europe et Brésil – afin de servir ses clients et traduit progressivement dans ses prix de vente trimestriels et spot, qui restent encore en deçà des prix internationaux, l'augmentation du coût des matières premières. Enfin, le niveau des stocks de produits finis demeure bas en Europe.

La marche des affaires au deuxième trimestre 2004 est soutenue et les résultats devraient s'en ressentir. Les marges et la structure financière du groupe devraient donc poursuivre leur amélioration. Après la réussite de son intégration, l'année 2004 est pour Arcelor une année de transformation fondée sur le développement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation. ■

Luxair

Une **année 2003 difficile** malgré un léger bénéfice



2003 a sans doute été une des années les plus difficiles pour l'industrie de l'aviation. Le bénéfice net que Luxair a réussi à dégager pour l'année 2003 est en

net recul, et n'affiche que 3,6 millions d'euros! Des chiffres qui n'ont pas rempli toutes les attentes, après les 29,6 millions d'euros réalisés lors de l'exercice 2002. Le chiffre d'affai-

res est en baisse de 4,3 % et atteint 289,1 millions d'euros.

Alors que le transport aérien a terminé l'exercice 2003 avec une baisse du revenu de 9 %, les autres activités ont connu une hausse de 4,5 millions d'euros (+ 4 %). En ajoutant les autres produits d'exploitation, le total des revenus d'exploitation s'élève à 305,3 millions d'euros.

En 2003, les charges d'exploitation ont augmenté de 4,6 millions d'euros pour atteindre un total de 309,4 millions d'euros. Les charges externes ont été en baisse de 4,3 %, alors que les frais de personnel ont représenté 106,9 millions d'euros, en hausse de 8,9 %. Les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles sont en hausse de 0,9 million



d'euros et s'élèvent à 32,7 millions d'euros, les autres charges d'exploitation, en hausse de 1,7 million d'euros, totalisent 17,7 millions d'euros. Le résultat d'exploitation affiche une perte de 4,1 millions d'euros.

Le résultat financier a baissé de 0,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2002 et s'élève à 6,5 millions d'euros. Le résultat exceptionnel est en recul et affiche 0,5 million d'euros.

Luxair a dû faire face aux conséquences de la guerre en Irak, à une

nouvelle remontée du terrorisme et au virus du SARS. Etant donné qu'un nombre élevé de passagers utilisent les vols Luxair comme vols de connexion pour des destinations long et moyen courrier, ces éléments ont lourdement pesé sur la performance de l'activité aérienne.

Le nombre de passagers transportés en 2003 est de 1.110.210, ce qui équivaut à une baisse de 8,5 % par rapport à l'année 2002. Le département Luxair Tours a dû enregist-

trer une baisse de 12 % du nombre de ses clients, ce qui s'explique par l'effondrement du marché du tourisme à cause, entre autres, de la guerre en Irak.

Le secteur Cargo Handling a vu une croissance de 10,8 % du tonnage traité par rapport à 2002 pour atteindre 650.082 tonnes. Cette augmentation est due en majeure partie aux principaux clients Cargolux et Panalpina qui ont su développer considérablement leurs activités de fret à Luxembourg. ■

Restauration

La Lorraine: 20 ans de découvertes culinaires



Un certain 18 avril 1984, le restaurant La Lorraine ouvrait ses portes au n° 7, place d'Armes, après 18 mois de travaux. Pierre Bousch, son propriétaire originaire de Forbach, élysait domicile à Luxembourg, un pays qu'il affectionne particulièrement encore aujourd'hui pour sa «taille humaine qui lui offre le temps d'approfondir ses relations», se plaît-t-il à dire. Animés par une passion commune, Daniel Moricard, le chef de cuisine pendant les dix premières années, et lui-même ont servi 500 à 600 couverts tous les jours. Au fil du temps, l'ancienne brasserie La Lorraine a su se créer un nom et se forger une solide réputation internationale. Aujourd'hui, La Lorraine propose une cuisine de terroir raffinée et des saveurs internationales d'une quinzaine de pays du monde avec un choix de plus de 40 mets.

A l'occasion de ses 20 ans sur la place, La Lorraine a tenu une conférence de presse où la gastronomie était à l'honneur. Deux événements ont marqué ce rendez-vous: la découverte d'un espace entièrement rénové et la dégustation des spécialités de la nouvelle carte. Ce haut-lieu de la culture gastronomique a reçu d'heureux aménagements qui ne marquent en rien une rupture avec le cadre séduisant de la Lorraine. Le rez-de-chaussée tout d'abord, offre deux ambiances avec son bistrot pour un déjeuner rapide ou un après-midi de détente, et la toute nouvelle salle côté place d'Armes, pour une soirée décontractée dans la douceur d'une lumière tamisée. La salle à l'étage est plutôt réservée aux déjeuners d'affaires ou aux soirées élégantes. Sa carte gastronomique propose une cuisine de haut vol, délicate et créative.

De l'avis de Pierre Bousch, le succès de La Lorraine a nécessité une véritable passion du métier et un réel investissement personnel. Une détermination qui ne s'est jamais démentie depuis 20 ans. Encore aujourd'hui, il n'hésite pas à troquer son costume contre un ciré et des bottes, pour inspecter la marchandise et passer la majeure partie de son temps à l'achat et au choix de ses produits. La Lor-

raine reçoit quatre arrivages de fruits de mer par semaine et tous les produits de la mer sont issus de la pêche artisanale. En fin connaisseur, Pierre Bousch possède lui-même un parc à huîtres de Marennes-Oléron. C'est également lui qui recrute son personnel. Associé depuis deux ans avec Emmanuel Sarrazin, ce dernier veille avec talent au bon fonctionnement de la maison, après huit ans passés en tant que Directeur de La Lorraine. Un poste qu'occupe actuellement Frank Rodriguez.

Soucieux d'offrir à sa clientèle une qualité constante, La Lorraine met un point d'honneur à proposer chaque jour des produits frais au goût authentique. Constance dans la qualité, mais également dans le montant de l'addition. Les prix pratiqués sont inchangés depuis trois ans, souligne Emmanuel Sarrazin. Les menus se situent autour de 36 € pour la formule «bistrot» et 65 € pour la carte gastronomique, vin non compris.

Enfin, un avantage non négligeable, le restaurant La Lorraine est ouvert toute l'année. Avis aux gourmets avertis! Pour plus d'informations: Restaurant La Lorraine, 7 place d'Armes, L-1136 Luxembourg, tél.: 47 46 20, www.lalorraine.lu. ■

Banque

Assurances

Leasing



ING MultiLine

Vous désirez exécuter **gratuitement** vos ordres de paiements nationaux et internationaux?

Ne cherchez plus!

Que vous soyez chef d'entreprise, directeur financier ou indépendant, ING Luxembourg vous propose ING MultiLine.

MultiLine est un produit multibancaire luxembourgeois qui vous permet de gérer vos paiements depuis votre ordinateur, rapidement et en toute sécurité.

Dans le cadre de la nouvelle tarification propre aux Paiements Européens, il vous est possible d'effectuer vos transferts, sans frais, pour autant que vous respectiez les critères suivants:

- Paiement en euros vers un pays de l'Union Européenne
- Montant inférieur ou égal à 12.500 euros
- Le compte IBAN du bénéficiaire et le code BIC (ou code SWIFT) de la banque du bénéficiaire doivent être mentionnés
- Les frais doivent être partagés (SHA)

De cette manière, nous vous garantissons la gratuité pour l'acheminement des fonds jusqu'à la banque du bénéficiaire.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter une de nos agences.

Réunion d'informations le 18 juin 2004

Lancement du **1^{er} Prix Luxembourgeois de la Qualité**

Le 4 mai dernier, Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie, a présenté à la presse le 1^{er} Prix Luxembourgeois de la Qualité et le deuxième «Guide Luxembourgeois pour la Qualité».

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, le Ministère de l'Economie et le CRP Henri Tudor se sont associés pour créer et lancer ce prix d'envergure nationale en matière de qualité. Ce prix vise à valoriser des entreprises et organismes qui ont mis en place une organisation performante.

Plus qu'un simple concours, le Prix Luxembourgeois de la Qualité tient compte de tous les aspects du management des entreprises et organismes qui y participent. Un modèle d'excellence a été conçu spécialement pour le marché luxembourgeois. Ce Prix est ouvert à tous les types d'entreprises et d'organismes, petits et grands, publics et privés.

Chaque entreprise ou organisme participant au Prix sera évalué d'après les 8 critères suivants:

- Orientation client et marché;
- Société et environnement;
- Stratégie et politique;
- Leadership;
- Processus;

- Personnel;
- Ressources et infrastructures (ressources financières, infrastructures et cadre de travail, information);
- Partenariat et fournisseurs.

En ce qui concerne l'évaluation des résultats, on demande à l'entreprise de fournir des indicateurs de performance sur les 5 thèmes suivants: résultats pour le personnel, résultats stratégiques, résultats opérationnels, résultats pour les clients et le marché et résultats sur la société et l'environnement.

L'évaluation des dossiers de candidature s'appuie sur la compétence, la rigueur et l'impartialité des évaluateurs ainsi que sur un jury de professionnels du domaine de la qualité.

Une première remise des prix aura lieu le 9 novembre 2004.

Le Guide Luxembourgeois pour la Qualité 2004

Cette 2^e édition du guide est éditée par le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité en collaboration avec le Ministère de l'Economie et l'OLAS. Le guide a trois objectifs:

- fournir une information pratique, synthétique et pertinente sur les

démarches d'amélioration des performances (qualité, environnement, sécurité, ...);

- présenter des initiatives et expériences nationales en matière de qualité;
- présenter les acteurs nationaux actifs dans le domaine de la qualité.

Le guide comprend quatre parties: les démarches de management; les démarches spécifiques à des secteurs d'activités; les outils et méthodes et l'annuaire des acteurs de la qualité au Luxembourg.

L'ensemble des articles ainsi que l'annuaire des éditions 2003 et 2004 seront accessibles via le site Internet www.qualite.lu. Ce site, mis en ligne au courant du mois de mai, sera le portail d'information de référence en matière de qualité pour le Grand-Duché de Luxembourg. ■

Une réunion d'information sur le prix luxembourgeois de la qualité aura lieu le vendredi 18 juin 2004, de 17h30 à 19h30 à la Chambre de Commerce.

Iddien fir äere Succès

www.**BRAND**-ladenbau.lu

5365 Munsbach
Tél. 31 28 85

La BGL fête son **100.000^e client** **Web et Phone Banking**

La Banque Générale du Luxembourg (BGL) vient de fêter son 100.000^e client en electronic banking, en la personne de M. Alain Fischbach, domicilié à Sanem. Sur le stand de la BGL à la Foire de Printemps, M. Kik Schneider, Directeur Marketing et Communication commerciale, a remis un PC portable à l'heureux gagnant.

La nouvelle version du Web Banking est un outil de gestion trilingue des comptes à distance. Cet outil, disponible 24h/24 et 7 j/7, se distingue d'autres versions surtout par son accessibilité. Sans installa-

tion préalable, le client peut se connecter de n'importe quel PC, moyennant trois identifiants: son nom d'utilisateur, un mot de passe et un code personnel. Avec le Web Banking, il peut notamment consulter le solde de ses comptes, les mouvements de ses cartes de crédit, effectuer des virements, établir des ordres permanents, réaliser des opérations en Bourse, consulter des informations financières, simuler des prêts personnels et des crédits hypothécaires.

Le Phone Banking permet d'effectuer des opérations courantes

sur compte, telles que consulter des soldes de comptes, les mouvements des cartes de crédit, effectuer des virements et consulter des informations financières. Il est simple à utiliser et rapide. Certains clients d'ailleurs utilisent les deux supports pour leurs opérations en ligne. Chaque mois, les clients BGL effectuent ainsi plusieurs centaines de milliers d'opérations électroniques.

Ces outils complètent l'offre de notre réseau d'agences avec ses 530 collaborateurs au service de la clientèle pour des conseils plus spécialisés et personnalisés. ■

Erstes Quartal 2004

Thiel Logistik mit Wachstum bei Umsatz und Ertrag

Der Thiel Logistik Konzern hat im ersten Quartal 2004 einen operativen Gewinn von 5,1 Mio. Euro erwirtschaftet. Damit liegt Thiel Logistik deutlich über dem auf vergleichbarer Basis errechneten Vorjahreswert von - 0,9 Mio. Euro. Der Umsatz stieg von 389,6 Mio. Euro auf 431,9 Mio. Euro. Die wesentlichen Gründe für das Umsatzwachstum von 10,9 Prozent waren der Zugang der Overbruck

Gruppe, die im Vorjahresquartal noch nicht konsolidiert worden war sowie ein organisches, währungsbereinigtes Umsatzwachstum von 2,6 Prozent. Die Bruttomarge erhöhte sich im Vergleich zum Vorjahresquartal von 6,7 auf 7,5 Prozent und liegt damit auch über dem Wert des vierten Quartals 2003 von 7,3 Prozent. Das Ergebnis nach Steuern wurde von - 12,9 auf - 0,9 Mio. Euro verbessert. Zudem hat sich der oper-

ative Cashflow mit 18,1 Mio. Euro gegenüber 8,9 Mio. Euro im Vorjahresquartal mehr als verdoppelt.

Im ersten Quartal 2004 lag der Fokus auf der weiteren Konsolidierung des Konzerns. Um Synergien zu heben und die Kosten weiter zu senken, wurden Cross-Selling-Projekte initiiert, Kooperationen innerhalb des Konzerns ausgebaut und begonnen, strategische Allianzen mit anderen Logistikdienstleistern



zu bilden. Im Berichtsquartal fielen keine Restrukturierungskosten mehr an.

Im Zuge der Desinvestitionsstrategie trennte sich die Südkraft, ein Tochterunternehmen von Thiel Logistik, von der Sparte „Öffentlicher Personennahverkehr“ in Ingolstadt. Der Verkauf des Münchener Teils der Sparte erfolgte nach dem Quar-

talsstichtag. Damit ist die Fokussierung auf die Unternehmensbereiche „Branchenlösungen“, „Air & Ocean“ und „Regionale Logistikdienstleistungen“ weitgehend abgeschlossen.

Die im ersten Quartal begonnene, aber erst im April beendete Kapitalerhöhung von rund 100 Mio. Euro war erfolgreich. Durch die Kapitalmaßnahme erhöht sich das

Grundkapital auf 139,3 Mio. Euro. Mit dem Erlös wird die Eigenkapitalbasis gestärkt – die Eigenkapitalquote steigt von 28 auf 38 Prozent – und kurzfristige Verbindlichkeiten werden getilgt. Die 25,7 Mio. neuen Aktien wurden am 22. April in den Handel des Prime Standard Segments der Deutschen Börse aufgenommen. ■

TELCOM

Création d'un GIE par les opérateurs et fournisseurs de services de téléphonie mobile



Les opérateurs (LUXGSM, Tango, VOXmobile, Orange) et les fournisseurs de services (C.M.D. et Mobilux) de téléphonie mobile du Luxembourg ont créé un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) nommé «TELCOM». L'objectif principal de ce groupement est d'acquiescer la plate-forme informatique de portabilité des numéros mobiles,

de superviser son exploitation et d'affiner les procédures et règles de la portabilité des numéros mobiles au Luxembourg.

Les travaux relatifs à l'introduction de la portabilité de numéros mobiles ont bien progressé depuis le début de cette année. La portabilité sera introduite une fois les procédures approuvées par le GIE,

la plate-forme mise en place par le fournisseur Systor et les tests satisfaisants.

Ce groupement d'opérateurs et fournisseurs de services servira également de forum de discussion en relation avec divers sujets à propos desquels les membres du GIE ont un intérêt commun, comme par exemple l'absence d'un plan sectoriel pour les antennes de téléphonie mobile. Sans l'adoption de ce plan, une bonne couverture GSM au Luxembourg ne pourra plus être garantie et l'introduction des services de 3^e génération sera fortement compromise.

Dans ce sens, les opérateurs vont ensemble mettre en place une campagne média visant à sensibiliser les citoyens quant à l'importance du bon fonctionnement de la téléphonie mobile et à la nécessité de l'adoption du plan sectoriel. Pour plus d'informations: G.I.E. TELCOM, 45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. ■

L'agence Bettembourg de la **BGL** fête ses 75 ans

La Banque Générale du Luxembourg a fêté début mai 2004 le 75^e anniversaire de son agence Bettembourg.

L'agence Bettembourg a été inaugurée en 1929 et se situait à l'origine route de Mondorf, comptant ainsi parmi les 15 premières agences ouvertes après la fondation de la banque en 1919. L'agence a ensuite été fermée en 1940 durant la guerre et c'est au début des années 60 que la banque a décidé d'ouvrir une nouvelle agence à Bettembourg. En 1964, la filiale immobilière de la banque, Cofhylux, avait construit un nouvel immeuble au 6 bis, rue de la Gare et l'ouverture officielle s'est déroulée le 17 février 1964 à l'emplacement actuel.

Dans le cadre du vaste chantier de modernisation des structures d'accueil des agences et dont a bénéficié pratiquement tout l'en-

semble du réseau de la banque depuis plusieurs années, le projet de réaménagement de l'agence Bettembourg sera arrêté au cours de l'année 2004.

Bénéficiant d'un rayon d'action couvrant dans la commune de Bettembourg, les localités de Bettembourg, Abweiler, Fennange, Huncherange et Noertzange, dans la commune de Frisange, les localités de Frisange et Hellange, ainsi que dans la commune de Roeser, les localités de Roeser, Berchem, Bivange, Crauthem, Livange et Pep-pange, les activités de l'agence n'ont cessé de croître au fil des ans.

Située en plein cœur du centre-ville, l'agence de Bettembourg dispose d'un espace guichets comprenant deux guichets opérationnels et deux guichets conseils ainsi que de deux parloirs. Par ailleurs, l'agence Bettembourg dispose d'une borne



Minicash et d'un bancomat extérieur accessible 24h/24h. Une salle de coffres-forts est également à la disposition des clients. Le chef d'agence, Monsieur Serge BRIMAIRE, et son équipe composée de 5 personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 16.30 heures ainsi que le mercredi jusqu'à 18.30 heures uniquement sur rendez-vous. ■

smz



Un bon acheteur ne se trompe jamais! Il choisit WLW.

- WLW est le moteur de recherche idéal pour les produits et services b-to-b en Europe.
- Plus de 400.000 entreprises répertoriées, dans 15 pays et en 11 langues.
- Recherche rapide et efficace de nouveaux fournisseurs – gratuitement sur Internet.
- Actuel et rapide: les nouveaux clients vous trouvent aisément. Présentez votre entreprise, à une clientèle commerciale internationale.

Allez sur Internet: www.wlv.lu

WLW03/02/B

Bourse d'entreprises

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.btm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée.

Groupe 1 – A céder:

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C131

Vends fonds de commerce auberge-café-restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C180

Vends fonds de commerce restaurant/brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf.: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

Réf.: C256

Vends société importatrice de vins et spiritueux. Produits exclusifs.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C260

Vends centre polyvalent de wellness & beauty complètement équipé; 20 parkings privés; à 10 minutes de Luxembourg-Ville; vente des murs ou location possible.

Réf.: C264

Vends cause retraite: commerce de luxe literie/linge de maison; proximité Luxembourg-Ville.

Réf.: C265

Vends fonds de commerce d'un garage avec salle d'exposition et atelier de réparations.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C267

Vends institut de beauté sur 260 m²; agencement neuf. Très bonne clientèle. Reprise de la franchise incluse.

Réf.: C268

Vends magasin de vêtements au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C269

Vends restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C270

Vends société d'import/export, grossiste et détaillant d'épicerie fine et de luxe ainsi que cadeaux, art et vins.

Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

Réf.: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

Réf.: C276

Vends commerce d'articles de cadeau et décoration d'intérieur, articles pour bonbonnières et confiseries.

Réf.: C277

Vends restaurant italien dans Vieille Ville, terrasse, 90 couverts.

Réf.: C279

Vends société de fabrication et de vente de produit alimentaire, quatre emplacements au Luxembourg.

Réf.: C281

Vends magasin de textiles, de mercerie et de bonneterie.

Réf.: C283

Vends magasin de meubles, fond de commerce ou fond de commerce avec dépôt.

Réf.: C284

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et cave disco dans Vieille-Ville.

Réf.: C286

Vends pizzeria-restaurant au sud du pays, excellente réputation, maison de tradition. 110 + terrasse 180 cvrts. Bon rendement. Long bail à conditions avantageuses.

Réf.: C287

Vends fonds de commerce avec emplacement exceptionnel à l'entrée de Luxembourg-Ville, d'un magasin de meubles exotiques et décoration intérieure, 400 places de parking, partenariat ou reprise possible.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C290

Vends auberge-restaurant en plein milieu de campagne, +/- 60 couverts. Etat excellent, bonne clientèle existante.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive, très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C294

Vends Centre de beauté + franchise, 7 cabines. Bon emplacement au sud du pays.

Réf.: C296

Vends café, sandwicherie au Centre-Ville.

Réf.: C298

Vends société de gros (vins, spiritueux, champagne et alimentations).

Réf.: C299

Vends 50% des parts d'une société de négoce en vins.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

Réf.: C301

Vends boucherie-charcuterie-traiteur dans une chaîne de supermarché bien connue. Production, livraison, réapprovisionnement assurés.

Réf.: C302

Vends parts d'un commerce de quincaillerie et d'équipement pour le foyer ainsi que des produits d'entretien pour moyen de transport automoteurs et pour l'artisanat.

Réf.: C303

Vends commerce de vêtements surface 140 m² situé au sud du pays.

Réf.: C304

Vends société commerciale spécialisée dans la vente de mobilier et consommables informatiques.

Réf.: C305

Vends groupe de sociétés dans le secteur IT (bâtiment >1000 m²) au sud du pays.

Réf.: C306

Vends agence de publicité, année de création 2000. Activité à relancer.

Réf.: C307

Vends fonds de commerce. Restaurant gastronomique dans zone piétonne à Luxembourg. 49 couverts et petite terrasse.

Réf.: C308

Vends fond de commerce d'un magasin de chaussures-marroquinerie et dépôt de nettoyage à sec.

Réf.: C309

Vends magasin de vêtements enfants au Centre-Ville, zone piétonne.

Réf.: C310

Vends commerce de vêtements et accessoires pour enfants (stock+meubles) au sud du pays.

Réf.: C311

Vends restaurant spacieux, semi gastronomique / cuisine traditionnelle lux., +/- 200 places, salle de réunion, terrasse, parking. Partenariat possible.

Réf.: C312

Vends fonds de commerce d'un restaurant (60 couverts) dans vieille ville.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Groupe 2 – Cherche à reprendre:

Réf.: R157

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire.

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf.: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

Réf.: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R196

Cherche à reprendre petite société industrielle de fabrication ou de transformation. Participation également possible.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentation cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles – produits/fournitures pour collectivités – biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R205

Cherche à reprendre fonds de commerce pour création d'un magasin de sport.

Réf.: R206

Cherche à reprendre société de gros ou détail dans le domaine boissons et/ou alimentation.

Réf.: R207

Ingénieur cherche à reprendre société industrielle dans les domaines automation et/ou électronique en général.

Réf.: R208

Cherche à reprendre commerce de détail ou de gros dans le secteur alimentaire.

Réf.: R209

Cherche à reprendre commerce de meubles.

Réf.: R210

Ingénieur civil de mines cherche à reprendre société industrielle/PMI.

Réf.: R211

Créateur d'entreprise, dynamique et motivé cherche à reprendre bar, café ou brasserie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R212

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance ou partenariat.

Réf.: R213

Cherche à reprendre société de production ou de services à destination des entreprises. Marché européen ou international.



Nouveau Fiat Doblò Cargo 1.3 Diesel MultiJet.

- moteur testé pour rouler plus de 250.000 km
- 5,5 litres / 100 km
- excellentes performances
- un entretien tous les 30.000 km



Votre distributeur vous attend. Il y a déjà un Fiat Doblò Cargo 1.3 Diesel MultiJet à partir de **€ 8.295** Fiat Doblò Cargo. Il ne lui manque plus que vos idées.

€ 8.295

* Prix net indépendant HTVA et diminué de toutes promotions.

Venez voir aussi notre promotion limitée sur le Doblò Cargo 1.9 Diesel en stock chez votre distributeur.

FIAT
véhicules utilitaires

GARAGE MAGIRUS-DEUTZ

Luxembourg - 48 74 74

STOLL TRUCKS SARL

Leudelange (Luxembourg) - 26 926 402

GARAGE CARLO APEL
Esch/Alzette
57 07 70

GARAGE BEELENER & Cie
Rollingen/Mersch
32 89 11-1

GARAGE GRASGES S.A.
Diekirch
80 31 27

GARAGE INTINI S.A.
Bertrange
45 00 47-1

GARAGE BUTRONI
Differdange
58 49 32

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/05/2004.

BIJOUTERIE CONTATO-BAULER

10, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c95128/2004A
01/03/2004 - 31/08/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie
et articles de bimboloterie*

DOUBLE C S.à r.l.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c95110/2003
04/02/2004 - 03/08/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles textiles, vêtements et
accessoires de mode y assortis,
bijoux de fantaisie,
produits d'hygiène et de santé*

ESPACE J S.à r.l.

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c95125/2004
31/01/2004 - 30/07/2004

*cas exceptionnel dûment justifié
articles textiles et vêtements*

LEYERS CAMILLE

18, rue de Dudelange
L-3630 KAYL
c95127/2004
15/03/2004 - 14/09/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement
et de chaussures*

MAISON GOOSSENS

50, rue Laduno
L-9147 ERPELDANGE
c95126/2004
17/04/2004 - 16/10/2004

*cessation complète de l'activité
produits alimentaires
et articles en étain*

MARCHAL Annie

12, rue de l'Alzette
ESCH-SUR-ALZETTE
c95123/2004
27/01/2004 - 26/07/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de
bijouterie-horlogerie-orfèvrerie*

MAROQUINERIE SAMDAM CONCORDE S.à r.l.

80, route de Longwy
L-8060 BERTRANGE
c95122/2003
17/01/2004 - 16/07/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, articles de
ganterie, de parapluies, de foulards,
de cravates, de stylos et acces-
soires, de garnitures de bureau*

MEUBLES HOFFMANN

35-37, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c95134/2004
25/05/2004 - 24/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'ameublement*

MILTGEN MICHEL

2, rue Haaler-Burchmayer
L-6417 ECHTERNACH
c95133/2004/A
22/04/2004 - 21/10/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
objets d'art et antiquités*

PARALELL/HERJO S.à r.l.

3, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c95129/2004A
23/02/2004 - 22/08/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement
et de chaussures*

PEINTURE-DECORS LEON OLINGER S.à r.l.

5, Esplanade
L-6601 WASSERBILLIG
c95136/2004
15/05/2004 - 14/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles du métier de
peintre-décorateur*

SF MODE

13C, rue de la Rec. Nationale
L-4936 BASCHARAGE
c95135/2004
04/05/2004 - 03/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
vêtements*

TIFFANY S.à r.l.

Centre Commercial Auchan
L-2721 LUXEMBOURG
c95124/2004
04/02/2004 - 03/08/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de confection
et d'accessoires de mode
pour dames*

TOP FANCY S.à r.l.

113, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c95118/2004
13/01/2004 - 12/07/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement en textile,
articles de lingerie et articles
de mercerie-bonneterie*

Le nom change, la transparence reste.

Athlon Car Lease est le nouveau nom d'Interleasing.

Interleasing a changé de nom, pas de ligne de conduite. Nous sommes les pionniers de la transparence en leasing auto, et sommes déterminés à poursuivre dans cette voie, plus que jamais. En adoptant l'enseigne européenne Athlon Car Lease, nous marquons notre appartenance à un groupe européen, et affirmons notre indépendance vis-à-vis des constructeurs automobiles et du secteur bancaire. Ce qui nous permet d'apporter des réponses différentes et d'innover sans cesse. Pour toujours plus de transparence.

La transparence en leasing auto

www.athloncarlease.lu

Tel.: 49 77 701



LuxDSL. L'Internet à grande vitesse.



LuxDSL * SpeedSurf Junior
35,50 €
par mois
Abonnement

LuxDSL



P&T Division des Télécommunications L-2999 Luxembourg - Téléphone: 12 420 - Fax: 12 421 - www.ept.lu

A ADVANTAGE